

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 21 du 12 février 2015, 14 h 00

Salle Hegel – Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale – Aix-en-Provence
PV soumis à l'approbation de la CFVU du 2 avril 2015

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU, Jean-Raymond FANLO (pouvoir), Yves LAFONT (pouvoir), Laurence MOURET, Thierry PAUL, Jean-Michel VITON.

Collège des autres enseignants et personnels assimilés :

Melika BAKLOUTI, Dominique CHARMOT-BENSIMON, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY (pouvoir), Caroline GAUDY-MARQUESTE (pouvoir), Michèle LAGET (pouvoir), Anne MAILLOUX.

Collège des personnels administratifs :

Corinne GORI.

Collège des Etudiants :

Loussarine KAVOUKDJIAN-DETOT, Gabriel WEINDEL, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI, Marianne FADDOUL (pouvoir), Sébastien NEGREL (pouvoir), Alexandre FERRERA (pouvoir), Antoine GAEREMYNCK, Pierre-Louis JUSTE, Hagop BOGHZDEKLIAN (pouvoir), Guillaume POIGNET (pouvoir), Morgane HENOCQUE, Charles HENAUX (pouvoir).

Personnalités extérieures avec voix délibérative :

Ivan DEYDIER, Serge BARD.

Effectif présent : 30 (*quorum à 21, le quorum est atteint*).

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Christophe ALAUX, Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Franck BIGLIONE, Martine BUSTANY, Pascal CARLIER, Idoya DE PONCINS, Jean-Marc GAY, Pierre GRANIER, Sophie LAMOUREUX, Lionel NICOD, Jocelyne VIEVILLE.

ORDRE DU JOUR :

- I **Approbation de procès-verbal**
- PV de la CFVU du 15/01/2015
- II **Actualités**
- III **Présentation**
- IAE
- IV **Formation / Pédagogie**
 - Bilan des politiques formation et vie étudiante 2013/2014
 - Diplômes en partenariat à l'international 2015/2016 : créations/renouvellements
 - Modifications de l'offre de formation
 - Cursus étudiants CPGE :
 - * convention-cadre
 - * régime spécial d'études
 - Année universitaire N+1 :
 - * bornage
 - * périodes d'inscriptions administratives et pédagogiques pour 2015/2016
 - Appel à projets Région 2015 : examen des candidatures



- V **Vie étudiante**
- Projets FSDIE
- Restitution des propositions du COVE

VI **Questions diverses**

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h09.

Il annonce quelques modifications apportées à l'ordre du jour initial de la présente séance : la présentation de l'IAE est ajournée, ainsi que la restitution des propositions du COVE (Comité d'Orientation de la Vie Etudiante).

I ACTUALITES

1) Nomination du nouveau Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Le VP Formation informe la CFVU de la nomination de M. Bernard Beignier aux fonctions de recteur de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} janvier 2015.

2) Schéma directeur de l'offre de formation

Le VP Formation annonce la prochaine constitution d'un schéma directeur de l'offre de formation AMU. Une présentation des principaux axes de travail sera réalisée lors de la CFVU du mois d'avril 2015, étape qui marquera le début des réflexions ultérieures.

3) Instauration de capacités d'accueil

Le VP Formation indique que les formations de PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) et de L1 STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) sont très prisées par les néo-bacheliers : une augmentation très significative des effectifs a ainsi été constatée lors des dernières années, ce qui rend nécessaire l'instauration de capacités d'accueil pour la rentrée 2015/2016.

Le VP Formation livre quelques précisions quant aux règles en vigueur dans ce contexte. Les formations concernées ne sont pas sélectives. La constitution des cohortes ne peut donc passer que par un tirage au sort, les étudiants de l'académie étant prioritaires. Ces éléments sont communiqués aux futurs bacheliers au moyen d'un message diffusé par l'outil de gestion APB (Application Post-Bac), dans lequel les candidats formulent des vœux d'inscriptions par ordre de priorité. Le message, dans sa rédaction actuelle, mentionne le ratio entre le nombre de places ouvertes d'une part, et le nombre total de candidatures enregistrées tous vœux confondus au titre de l'année antérieure d'autre part. Très anxiogène, cette communication laisse entendre que les candidats rencontreront d'importantes difficultés pour voir leur demande aboutir, compte tenu du nombre élevé de bacheliers ayant mentionné la PACES et la L1 STAPS en vœu principal ou en vœu secondaire. Une demande a donc été formulée auprès du Rectorat en vue de modifier le libellé du message : il serait préférable que celui-ci précise aux étudiants le ratio entre le nombre de places ouvertes et le nombre de candidatures formulées en premier vœu uniquement au titre de l'année précédente.

M. Juste demande si ces capacités d'accueil ont été régulièrement votées dans les instances de l'établissement. Le VP Formation précise que cette problématique ne relève pas *a priori* des conseils centraux de l'université : la mise en place d'une capacité d'accueil est liée à des contraintes d'infrastructures et de moyens logistiques et humains, éléments qui dépendent des composantes. Décisionnaire en dernier ressort, le Recteur a donc été saisi par l'intermédiaire du VP Formation, qui a relayé les demandes des composantes concernées. Mme Mouret confirme que la proposition d'instauration de la capacité d'accueil a bien été votée par les conseils d'UFR.

M. Juste souhaiterait qu'une expertise complémentaire soit menée quant aux prérogatives exactes des différentes instances susceptibles d'intervenir dans une décision de cette nature.

4) Bilan de la campagne d'inscriptions administratives 2014/2015

Mme Bustany livre un bilan succinct de la campagne d'inscriptions administratives 2014/2015. 99 % des effectifs attendus ont été inscrits à AMU. 65 % des inscriptions ont été réalisées par le Web en licence, ce qui représente une progression considérable par rapport à l'année 2013/2014, à l'issue de laquelle on avait pu recenser 45 % d'inscriptions dématérialisées. Cette dynamique a vocation à être poursuivie lors des années à venir.

II APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la CFVU du 15/01/2015

Sous réserve des corrections et précisions demandées en séance, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 15/01/2015 par 29 voix pour et 1 abstention.

III FORMATION / PEDAGOGIE

1) Bilan des politiques formation et vie étudiante 2013/2014

Le VP Formation expose un bilan des politiques d'établissement menées en 2013/2014 dans les domaines de la formation et de la vie étudiante (voir annexe).



Les échanges qui s'ensuivent concernent plus particulièrement les enquêtes d'insertion professionnelle, dont M. Nicod précise que celles-ci ont été réalisées en interne à la composante pour l'IUT. Pour les autres composantes, la prestation a été assurée par l'OVE.

Mme Mailloux insiste sur l'importance des enjeux inhérents à ces enquêtes pour les formations à visée professionnelle (masters à finalité professionnelle, licences professionnelles...). Elle suggère la possibilité d'associer à la réalisation de ces enquêtes la création d'une plateforme de communication avec d'anciens étudiants, ce qui faciliterait notamment la constitution de fichiers d'entreprises.

A l'occasion de cette présentation, le VP Formation remercie vivement les membres de la CFVU ainsi que les personnels de la DEVE : l'investissement appuyé de l'ensemble des acteurs a en effet permis de mener à bien des réalisations qui ont largement contribué aux missions de service public de l'établissement.

Mme Mailloux salue le fait que la CFVU constitue un espace d'échange particulièrement fructueux, au sein duquel la diversité des points de vue peut s'exprimer sans entrave : elle rappelle combien ces conditions favorables conduisent à un travail de qualité.

2) Diplômes en partenariat à l'international 2015/2016 : créations / renouvellements

Le VP Formation annonce l'examen de trois projets de diplômes en partenariat international pour 2015/2016, dont un en renouvellement, tandis que les deux autres constituent des créations.

A) Master Traduction – UFR ALLSH (partenariat avec l'Université de Pise)

Rapporteurs au titre de ce projet de double diplôme, Mmes Mouret et Bastien exposent leurs conclusions d'expertise respectives.

Elles dressent le constat convergent d'un projet pertinent quant au fond, présenté toutefois dans un dossier lacunaire, manifestement réalisé dans l'urgence.

Des compléments devront donc être impérativement apportés, le dossier n'étant pas véritablement exploitable en l'état.

Mme Bastien observe notamment que le descriptif du projet présente peu d'éléments chiffrés, notamment quant aux données budgétaires et financières. Elle note par ailleurs que la qualification de ce projet en tant que renouvellement est discutable, dans la mesure où sa mise en place tardive au cours de l'année précédente ne permet pas de disposer d'éléments de bilan tangibles. Pour ce qui concerne la dimension pédagogique *stricto sensu*, Mme Bastien constate que les crédits ECTS sont annualisés, ce qui rend la subdivision en semestres peu claire. Mme Bastien s'étonne enfin que l'échange concerne un nombre très réduit d'étudiants (trois ou quatre), alors que l'intitulé de la formation est très large.

Souscrivant pleinement à ces propos, Mme Mouret remarque en outre que les modalités de contrôle des connaissances (MCC) diffèrent significativement entre AMU (où les connaissances sont évaluées au moyen d'une session unique) d'une part, et l'Université de Pise d'autre part (où de multiples sessions de rattrapage sont proposées aux étudiants). A cet égard, Mme Mouret s'interroge sur une éventuelle rupture d'égalité entre les étudiants du master en mobilité et les étudiants restant en France. En tout état de cause, il conviendra de veiller à une communication auprès des étudiants en mobilité, leur indiquant expressément que dans le cadre de cet échange, ils devront se soumettre aux MCC du pays d'accueil. Le VP Formation ajoute que cette mention aura vocation à figurer dans la convention de partenariat.

Après lecture du dossier, M. Collomp estime nécessaire de clarifier les modalités de sélection des populations française et italienne s'inscrivant dans l'échange. Il constate par ailleurs que la structuration des maquettes pédagogiques prévoit des enseignements dans trois langues distinctes qualifiées respectivement de langues A, B et C ; or, une certaine dispersion des enseignements de langue C est à déplorer, ce qui peut sembler problématique dans le cadre d'un master dédié aux métiers de la traduction.

Formulant un commentaire plus général en lien avec les dossiers des différents diplômes en partenariat international, Mme Mailloux déplore que ceux-ci soient la plupart du temps renseignés dans des conditions d'extrême urgence, imposées par les calendriers des partenaires : ces contraintes nuisent considérablement au respect des procédures régulières de validation par les instances compétentes ; le délai nécessaire à l'expertise juridique des projets s'en trouve également altéré. Mme Mailloux juge cette situation particulièrement problématique.

Vote

Par 26 voix pour et 4 abstentions, la CFVU émet un avis favorable à l'ouverture à compter de 2015/2016 du partenariat entre AMU et l'Université de Pise relatif au master *Traduction* (voir annexe).

Cet avis favorable est adopté sous réserve d'une prise en compte dans le dossier des remarques formulées au cours de la présente séance :

- Le dossier devra être étayé par des éléments chiffrés plus précis, concernant notamment les données budgétaires et financières ;
- Les étudiants devront être expressément informés de l'application des MCC du pays d'accueil ;
- Les conditions d'obtention du double diplôme seront détaillées, notamment quant à la répartition des crédits sur l'ensemble de l'année universitaire ;
- Les modalités de sélection des populations concernées par l'échange seront précisées.



B) Master Sciences de l'Environnement Terrestre – OSU-Pythéas (partenariat avec les Universités de Kiel, Louvain et Amsterdam)

Mme Charmot-Bensimon et M. Dejou font part à la CFVU de leurs analyses du projet de coopération pédagogique entre les Universités d'Aix-Marseille, Kiel, Louvain et Amsterdam, relativement au master *Sciences de l'Environnement Terrestre*.

Ils émettent un avis d'opportunité extrêmement favorable à ce dossier, qui est présenté de manière très détaillée. Les dispositions pédagogiques font l'objet d'un cadrage très développé et clair : aucune création de formation n'est ici appelée. Les aspects logistiques et le montage budgétaire sont également précisés : le projet bénéficie de sources de financement très diversifiées. A des crédits européens s'ajoutent en effet des ressources découlant du programme national *Investissements d'avenir* (financements *Idex* intervenant par le biais de la fondation AM-IDEX). Le projet est construit en forte interaction avec une autre initiative sélectionnée dans le cadre du programme *Labex* : il s'appuie donc également sur une part des dotations *Labex* affectées dans ce cadre.

D'un point de vue strictement formel, M. Dejou note que le dossier est entièrement rédigé en anglais : il serait utile de disposer également d'une version française.

A la lecture du dossier, Mme Mouret observe que les cours dispensés en France se font en langue française : elle souhaiterait ainsi savoir si les enseignements réalisés dans les universités partenaires sont effectués en anglais ou dans la langue du pays concerné. Les porteurs de projet seront contactés afin de recueillir cette information.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à l'ouverture à compter de 2015/2016 du partenariat entre AMU et les Universités de Kiel, Louvain et Amsterdam, relatif au master *Sciences de l'Environnement Terrestre* (voir annexe).

C) Master Mécanique Physique Ingénierie – UFR Sciences (partenariat avec l'Université de Ferrare)

Expertisé par Mmes Mailloux et Viriot-Barrial, le projet de double diplôme relatif au master *Mécanique Physique Ingénierie* impliquant les Universités d'Aix-Marseille et de Ferrare est présenté succinctement.

Mme Mailloux identifie de réels points forts dans ce partenariat, à l'égard duquel elle émet un avis d'opportunité très favorable. Elle rappelle en effet le contexte institutionnel et pédagogique qui préside à cette coopération : en Italie, le titre d'ingénieur est obtenu à l'issue d'un cursus effectué en université et non en école. La volonté de l'Université de Ferrare de s'associer à AMU dans le cadre de ce double diplôme témoigne donc de l'excellence et de légitimité de la formation AMU ici engagée, formation qui bénéficie d'une reconnaissance s'étendant désormais au-delà du strict cadre national. Mme Mailloux note par ailleurs que le dossier expose des outils pertinents pour analyser les retours d'expérience qui seront consécutifs à l'institution initiale du partenariat, dont un suivi d'exécution rigoureux pourra ainsi être assuré.

Mme Mailloux souhaiterait cependant que certains compléments soient apportés au dossier :

- En matière d'ingénierie pédagogique :
 - o L'échange d'étudiants a lieu au début de la deuxième année du cursus : il serait souhaitable que les modalités pédagogiques de l'articulation entre les première et deuxième années soient décrites plus précisément ;
 - o Le nombre de crédits ECTS associés à cette deuxième année d'études appelle également quelques clarifications : ce nombre semble différer entre les maquettes française et italienne ; dans les deux cas, il est supérieur à soixante. Le VP Formation indique que cet état de fait pourrait être lié au fait que le master *Mécanique Physique Ingénierie* constitue un cursus CMI (Cursus Master Ingénierie), qui confère à ses lauréats des crédits ECTS surnuméraires par rapport à une maquette standard de master ;
 - o Le dossier ne présente que peu d'informations quant au nombre total d'étudiants concernés par ce double diplôme ;
 - o Les modalités d'apprentissage linguistique ne font pas l'objet d'un cadrage précis, le dossier mentionnant simplement un *dispositif personnalisé* ;
 - o Il est enfin à noter que la coopération, dans sa configuration actuelle, ne prévoit aucun temps commun de formation entre les étudiants français et italiens, suggestion qui pourrait être envisagée.
- Quant au modèle économique :
 - o Celui-ci s'avère assez lacunaire, et ne mentionne que des financements IDEFI qui semblent ne bénéficier qu'aux étudiants français, et dont l'affectation est en tout état de cause peu claire ;
 - o Les modalités de l'accompagnement financier des étudiants ne sont pas exposées. Le VP Formation indique qu'aucun modèle économique figé préexistant n'est en effet associé à cette coopération : c'est seulement à l'issue de la sélection des candidats que les financements sont définis de manière individuelle (à la demande, et non de manière systématique et homogène). Mme Mouret confirme qu'aucun accompagnement financier n'est prévu *a priori* : c'est la convention de partenariat qui mentionne que chacune des universités sollicitera des appuis auprès d'*organismes appropriés* (Erasmus notamment), afin d'obtenir une aide adaptée à chaque situation spécifique.

Vote

Par 26 voix pour et 4 abstentions, la CFVU émet un avis favorable à l'ouverture à compter de 2015/2016 du partenariat entre AMU et l'Université de Ferrare relatif au master *Mécanique Physique Ingénierie* (voir annexe). Cet avis favorable est adopté sous réserve d'une prise en compte dans le dossier des remarques formulées au cours de la présente séance :



- Le nombre total de crédits ECTS associés à l'année de mobilité devra être précisé ;
- L'effectif étudiant total sera indiqué ;
- L'annexe budgétaire du projet mentionnera expressément le fait que la mobilité est financée à la demande, par des opérateurs externes.

A l'issue de ces discussions, Mme Americi exprime le vœu de disposer du formulaire type de demande relatif à l'élaboration d'un diplôme en partenariat international. Elle souhaiterait en effet que ce document soit diffusé dans les composantes dès le début des travaux préparatoires aux différentes coopérations, estimant que les items du formulaire sont de nature à inciter les porteurs à analyser les aspects essentiels à la viabilité des initiatives envisagées.

3) Modifications de l'offre de formation

En préambule, le VP Formation précise le champ des modifications de l'offre de formation qui seront discutées lors de la présente séance. Les débats devaient initialement porter exclusivement sur des révisions majeures soumises à la compétence décisionnelle de la DGESIP ; les modifications mineures de structures d'enseignement relevant de l'autonomie pédagogique de l'établissement avaient pour leur part vocation à être examinées au cours d'une CFVU ultérieure. Certaines composantes ont finalement sollicité l'ajout du vote d'une première vague de modifications de structures mineures, afin d'anticiper la saisie de ces ajustements dans la base APOGEE. A cet égard, le VP Formation tient à rappeler que toutes les demandes seront conditionnées de fait à l'accord de la DGESIP, soit que leur validation relève par nature de la compétence directe du ministère, soit que leur validité dépende d'une adaptation appelant elle-même un accord des instances nationales. Il convient donc de rester prudent avant d'engager le processus de saisie des données dans APOGEE.

M. Granier rappelle que les validations de la DGESIP sont généralement émises tardivement, ce qui entraîne de nombreuses difficultés pour les services gestionnaires intervenant en aval : compte tenu du volume important de modifications mineures à enregistrer, il estime opportun d'en amorcer la saisie aussi précocement que possible sans attendre nécessairement la totalité des retours ministériels.

Le VP Formation formule ensuite quelques remarques préalables à l'examen des demandes :

- Une demande a été formulée, visant le rapatriement d'une spécialité du master *Chimie* vers le master *Sciences du Médicament* (dispensé au sein de l'UFR de Pharmacie). Dans sa configuration initiale, ce projet aurait engendré la création d'une mention, ce qui est contraire à la volonté de stabilisation de l'offre de formation qui caractérise à ce jour la politique d'établissement. L'initiative sollicitée se concrétisera donc sous une forme différente : la mention de master *PRNT (Prévention des Risques et Nuisances Technologiques)* devrait être renommée, adoptant ainsi un intitulé plus large qui permettra d'y intégrer d'une part la spécialité rapatriée, et d'autre part l'ensemble des enseignements de l'actuelle mention *PRNT* qui deviendra un parcours-type encapsulé dans la nouvelle mention. Un dossier décrivant l'ingénierie pédagogique de ces ajustements sera présenté en septembre 2015 ;
- De nombreuses modifications de l'offre de formation ont été approuvées en 2014 ; de même, les demandes formulées au titre de 2015 sont substantielles : le VP Formation indique qu'aucune possibilité de modification ne sera ouverte au titre de l'année prochaine. Une réflexion globale relative à la structuration de l'offre de formation d'AMU sera prochainement engagée dans le cadre du schéma directeur de l'offre de formation : ces discussions permettront de dégager des principes fondateurs ainsi qu'un cadrage dans lequel la construction de l'offre de formation à venir devra impérativement s'inscrire. Dans l'attente de ces conclusions finalisées, tous les remaniements sont suspendus ;
- Quant à la méthodologie qui a été mise en œuvre pour la production des tableaux de synthèse qui seront soumis aux votes de ce jour, le VP Formation indique que celle-ci a consisté en un contrôle de conformité très fin des demandes avec le cadrage d'établissement : à cet égard, il remercie les personnels du pôle Formation de la DEVE pour le travail considérable de synthèse qui a été réalisé.

Le VP Formation précise que les demandes de modifications majeures ici présentées concernent essentiellement des changements de libellés, de finalités de spécialité.

Une discussion s'engage ensuite sur la base du tableau de synthèse soumis à la CFVU (voir annexe).

Mme Kavoukdjian-Detot demande si le nombre de places accessibles dans les masters aura vocation à évoluer. Le VP Formation indique que cette question est totalement indépendante du vote de ce jour. Il décrit succinctement les modalités d'un éventuel plafonnement du nombre de places au sein d'une formation donnée. Si la formation est sélective (licences professionnelles, masters 2...), l'effectif de la formation est par nature limité. Dans le cas de formations non sélectives, une capacité d'accueil limitée peut être instaurée en raison de contraintes logistiques, et selon une procédure spécifique ne correspondant pas à une sélection (voir *supra* et *infra*). Enfin, une formation présentant un effectif trop faible est susceptible d'être fermée, afin de garantir une optimisation des moyens pédagogiques au bénéfice du plus grand nombre d'usagers.

Observant les propositions de nouveaux intitulés, M. Alaux note que certaines formations, dont les contenus disciplinaires présentent une forte dominante en sciences mathématiques, physiques ou en sciences de la vie et de la terre, adoptent des dénominations se référant exclusivement à des activités de gestion et de management. Dans le souci de garantir une cohérence et une lisibilité optimales des formations pour les étudiants, M. Alaux alerte donc l'assemblée sur la nécessité d'être vigilant quant à l'utilisation de la terminologie dans la désignation des filières.



M. Juste note que les tableaux récapitulatifs de l'ensemble des demandes de modifications proposées ce jour présentent une diminution globale de 4 300 HETD (Heures Equivalent Travaux Dirigés). Il s'interroge sur les conséquences d'une telle réduction sur les effectifs des groupes étudiants (de TD notamment), et plus largement sur la qualité et la diversité des formations offertes aux usagers.

Le VP Formation insiste sur l'importance d'écartier toute confusion entre les HETD d'une part, qui constituent un outil de mesure de l'utilisation de la masse salariale enseignante, et les heures de cours effectivement suivies par les usagers d'autre part. Un emploi rationalisé des HETD répond ainsi à la nécessité d'optimiser les ressources humaines de l'établissement, et ne saurait être mécaniquement corrélé à une baisse des heures présentielles étudiantes. Appuyant ce propos, Mme Mailloux confirme que les HETD expriment le volume des services enseignants : la diminution du nombre d'HETD ici constatée résulte d'une démarche d'établissement visant à éviter une dispersion des moyens et du potentiel humain ; elle se traduit par une augmentation du nombre d'heures présentielles pour les étudiants. Elle contribue donc au renforcement de l'offre de formation d'AMU.

A titre d'exemple, Mme Americi cite la fusion de trois parcours en une même spécialité au sein de l'UFR ALLSH : cette opération permet l'économie de 250 HETD tout en conduisant à l'augmentation du nombre d'heures de cours effectivement suivies par les usagers.

Mme Mouret ajoute que certaines restructurations pédagogiques correspondent pour leur part à une réorganisation des cursus de manière consécutive à la création d'AMU en tant qu'établissement fusionné : le secteur Sciences est particulièrement concerné par cette problématique dans la mesure où il regroupe les trois ex-périmètres. Les réductions d'HETD résultent donc dans ce cas d'une rationalisation de l'offre de formation et ne supposent en aucun cas une diminution des volumes d'enseignements présentiels.

M. Juste souhaiterait que les volumes horaires de cours effectivement suivis par les étudiants figurent dans les tableaux ici examinés. Le VP Formation indique que ces éléments sont fixés dans les maquettes habilitées / accréditées, et ne sauraient être modifiés.

M. Granier ajoute que la diminution des volumes en HETD est également associée à des mutualisations d'enseignements, ou encore à une limitation du nombre d'UE à choix dans les formations. Certaines listes d'UE optionnelles sont en effet particulièrement larges, si bien que chaque enseignement ne concerne qu'un très faible effectif : une légère réduction du nombre d'UE optionnelles ouvertes permet de réaliser des économies substantielles en HETD tout en maintenant un effectif raisonnable dans chaque UE à choix. Les HETD ainsi économisées sont réinvesties notamment afin de réduire les effectifs parfois élevés de certains groupes de TD massivement suivis par les étudiants. Diminuer les choix offerts permet donc d'optimiser l'emploi des heures.

Mme Kavoukdjian-Detot note que les exemples ici décrits concernent des UE à très faible effectif, et ne sont à ce titre pas représentatifs de la problématique récurrente des groupes de TD qui passent d'un effectif de quarante à soixante suite à des arbitrages consistant à réduire des volumes en HETD.

Le VP Formation rappelle cependant que huit cents UE à moins de cinq étudiants ont pu être recensées au sein d'AMU : une cartographie de ces enseignements est actuellement à l'élaboration. Si ce travail s'avère ultérieurement suffisamment abouti, il fera l'objet d'une présentation en CFVU.

Notant que les travaux de l'établissement se focalisent sur les UE à faible effectif, M. Juste rappelle que de nombreux enseignements sont actuellement en net sureffectif : revenant sur les arbitrages antérieurs des instances de l'établissement, il constate que des réductions massives des volumes globaux en HETD ont été votées à plusieurs reprises, sans que cela ait pour autant permis de réduire la taille de groupes surchargés, en premier cycle notamment.

M. Granier récuse cette assertion pour ce qui est de la FEG, où certains TD d'Anglais ont pu être significativement allégés.

Le VP Formation ajoute que le travail actuellement mené sur la cartographie des UE et des formations à faible effectif vise précisément une redistribution des moyens qui auront vocation à être employés pour répondre aux besoins les plus prégnants.

Afin que les membres de la CFVU disposent d'une meilleure visibilité quant au redéploiement des HETD, M. Juste souhaiterait que les modalités de redistribution de ces heures soient décrites expressément dans les tableaux soumis aux votes : il s'agit notamment d'indiquer clairement dans quelle mesure les HETD économisées sont réinvesties afin de réduire la taille des groupes de TD.

Le VP Formation indique qu'une réflexion sera menée dans la perspective de fournir ces informations ; il estime cependant qu'il sera extrêmement difficile de répondre à cette demande.

Mme Mailloux et Mme Americi appuient pleinement ce propos, rappelant que le présent vote concerne l'architecture de l'offre de formation, problématique qui doit être distinguée de la question de la constitution des groupes de TD. Dans le premier cas, il s'agit bien d'un arbitrage structurel qui entre dans le champ de la compétence consultative de la CFVU. Le déploiement des HETD sous forme de groupes est quant à lui étroitement lié à des aspects logistiques et conjoncturels relevant de la compétence des composantes, et qui ne peuvent être définitivement traités qu'à la rentrée universitaire suivante : la configuration des groupes de TD pour 2015/2016 ne saurait ainsi être arrêtée indépendamment des effectifs étudiants qui seront recensés à la fin de la campagne d'inscriptions administratives.

M. Juste souhaite formuler une explication de vote, indiquant que les documents soumis à validation ne fournissent selon lui aucune garantie quant au réel réinvestissement des HETD économisées dans la perspective d'une



diminution des volumes des groupes de TD et d'une amélioration du service rendu à l'étudiant : en raison de ce manque de vision, il estime ne pas être en mesure d'être véritablement acteur de la politique de formation d'AMU. Les élus de l'UNEF se prononceront donc contre les modifications de l'offre de formation ici présentées.

M. Weindel estime quant à lui que les documents à valider devraient être communiqués aux membres de la CFVU dans des délais moins contraints : le VP Formation indique que cette exigence s'avère difficile à satisfaire ; les échanges entre la DEVE et les composantes se poursuivent en effet généralement jusque dans les derniers jours qui précèdent les Commissions Formation.

Quant à l'opportunité de réduire de manière trop drastique l'étendue des choix optionnels, M. Weindel exprime les plus grandes réserves, rappelant que l'université est souvent préférée aux CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) par les étudiants en raison de la diversité de son offre de formation. Altérer cette dimension pourrait donc nuire significativement à l'attractivité des études universitaires. Le VP Formation estime que la richesse de l'offre de formation universitaire réside davantage dans la diversité des mentions proposées que dans une multiplication des options ; à cet égard, M. Weindel rappelle toutefois que c'est précisément la richesse des choix d'options qui ouvre les possibilités de réorientations.

Enfin, M. Weindel relaie une demande des élus étudiants Interasso, estimant nécessaire d'adjoindre les procès-verbaux des conseils des composantes aux documents soumis à validation de la CFVU : cela permettrait aux élus de disposer de retours plus exhaustifs relativement aux décisions prises au sein des UFR, et d'éclairer ainsi les analyses réalisées en Commission Formation. Le VP Formation note qu'il serait probablement préférable de s'adresser directement aux composantes en ciblant la demande sur les impacts des modulations de l'offre de formation sur l'organisation des groupes de TD.

M. Collomp sollicite la précision de certains éléments dans le formalisme des tableaux soumis aux votes, afin que ces documents puissent être exploités plus aisément :

- Il serait souhaitable que les tableaux différencient plus clairement les divers aspects de chaque vote (dimension politique visant une meilleure maîtrise de l'offre de formation d'une part, et dimension opérationnelle visant une saisie des données dans le système d'information d'autre part) ;
- La mention de *modifications apportées* devrait être développée et expliciter la nature de chaque ajustement (il s'agit notamment d'indiquer pour chaque cas s'il s'agit d'une augmentation ou d'une diminution des volumes horaires) ;
- Une attention particulière doit être apportée à la cohérence des informations communiquées : les mentions de suppressions ou de créations d'UE sont ainsi nécessairement associées respectivement à des diminutions ou augmentations de volumes en HETD.

Votes

A) Modifications majeures de l'offre de formation (soumises à validation directe de la DGESIP)

Par 26 voix pour et 4 voix contre, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de structures d'enseignement majeures pour 2015/2016 formulées par AMU auprès de la DGESIP (voir annexe).

B) Modifications mineures de l'offre de formation (relevant de l'autonomie pédagogique de l'établissement)

Par 26 voix pour et 4 voix contre, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de structures d'enseignement mineures pour 2015/2016 relevant de l'autonomie pédagogique de l'établissement. Ce vote porte sur le tableau synthétique, ainsi que sur le tableau complémentaire présentés en annexe au présent procès-verbal.

4) Coursus étudiants CPGE

A) Convention-cadre

Le VP Formation rappelle tout d'abord quelques éléments de contexte : suite à la CFVU du 15 janvier 2015, la convention-cadre fixant les conditions de coopération pédagogique entre les universités et les lycées publics à classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de l'académie d'Aix-Marseille a vu ses annexes finalisées ; les derniers retours des proviseurs concernés ont également pu être collectés. Un projet de convention plus abouti est donc soumis au vote de ce jour.

M. Collomp suggère tout d'abord quelques corrections purement formelles concernant la mise en page du document ainsi que certaines tournures rédactionnelles.

Quant aux données de fond développées dans la convention, M. Collomp note que les modalités pédagogiques propres aux domaines *Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales* déclinent la possibilité de *solliciter une dispense pour deux mentions de diplôme au plus*. Il s'interroge sur les conditions effectives de mise en œuvre de cette option, indiquant que celle-ci présente des implications à la fois pédagogiques et budgétaires. En effet, il convient de clarifier le régime financier applicable aux étudiants de CPGE contractant deux inscriptions administratives simultanées dans deux diplômes d'AMU. Le VP Formation indique qu'il s'agirait dans ce cas d'appliquer le régime prévu dans le cadre de toutes les doubles inscriptions en diplômes nationaux : à des droits correspondant à un diplôme principal s'ajoutent des droits associés à un diplôme secondaire. Mme Bustany indique



que ces dispositions seront en tout état de cause précisées dans les diverses conventions d'application qui seront conclues dans le prolongement de cet accord-cadre.

M. Collomp soulève en outre les problématiques de nature pédagogique susceptibles de se présenter dans cette configuration. Les enseignements de CPGE sont par nature pluridisciplinaires, et la détermination d'une ou de plusieurs spécialisations ne peut intervenir qu'en cours, voire en fin d'année scolaire : il semble donc peu opportun d'inciter un étudiant à s'inscrire simultanément dans deux formations, alors que celui-ci ne dispose pas encore des éléments nécessaires à un choix éclairé. Confirmant ces propos, Mme Mailloux note que le dispositif ici exposé suppose le choix d'une inscription en diplôme national parallèlement à la CPGE dès la première année de scolarité. Or, l'organisation des enseignements de CPGE obéit à une temporalité différente, qui ne permet d'affiner le choix d'un cursus universitaire que durant la deuxième année, notamment dans le cadre des CPGE hypokhâgne/khâgne. Tenant compte de ces remarques, le VP Formation envisage l'éventualité de donner à l'étudiant de première année de CPGE la possibilité d'enregistrer une double dispense pédagogique tout en ne contractant qu'une inscription administrative ; c'est seulement lors la deuxième année de CPGE que l'étudiant déterminerait ses choix définitifs, pouvant alors opter pour un double cursus (au titre duquel il s'acquitterait des droits d'inscription premiers et seconds), ou au contraire pour une inscription dans un diplôme unique.

Afin de lever toute ambiguïté et d'éviter toute interprétation erronée, M. Collomp souhaite que les *UE accordées par dispense* soient ainsi qualifiées dans la convention, en lieu et place de la référence à des *UE dispensées*.

Mme Mouret note qu'il est fait mention dans la convention des *khûbes* et des *5/2* : observant que ces deux dénominations se réfèrent à une même situation (étudiants redoublant la deuxième année de CPGE), elle s'interroge sur la pertinence de faire figurer ces appellations dans la convention.

Mme Mailloux demande combien d'usagers sont ici concernés : le VP Formation indique que l'effectif s'élève à trois mille pour AMU, et à trois mille quatre cents pour l'ensemble de l'académie.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de convention-cadre fixant les conditions de coopération pédagogique entre les universités et les lycées publics à classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de l'académie d'Aix-Marseille (voir annexe). Cet avis favorable est prononcé sous réserve :

- d'une révision de l'exposé des dispositions relatives aux situations de double inscription ;
- des ajustements formels et corrections sollicités en séance.

B) Régime spécial d'études

Le VP Formation présente succinctement le régime spécial d'études (RSE) institué au bénéfice des étudiants inscrits en CPGE (voir annexe).

Mme Mouret s'interroge sur les modalités concrètes de mise en œuvre de ce RSE, rappelant qu'un cursus en CPGE mobilise entièrement l'élève qui le suit : il lui semble donc difficile qu'un simple aménagement pédagogique permette aux intéressés de s'engager dans des études universitaires tout en suivant une CPGE.

Le VP Formation indique que ce RSE a vocation à être appliqué dans le cadre des *parcours parallèles* au sens de l'article 3 de la convention-cadre susvisée (voir annexe) : ce dispositif donne à l'élève de CPGE la possibilité de valider quelques UE de licence en plus de son cursus en lycée. Des aménagements pédagogiques peuvent alors intervenir afin de favoriser ce double cursus.

A cet égard, M. Collomp et M. Bard observent que certains élèves cessent leur cursus de CPGE pour se réorienter vers l'université à une date qui peut intervenir en fin de premier semestre, et notamment après la session d'examens : ils s'interrogent donc sur le traitement de cette population. Le VP Formation indique qu'un travail de correspondance a vocation à être réalisé, afin de définir le périmètre des enseignements universitaires du semestre 1 dont l'étudiant peut être dispensé au vu des acquis issus de la CPGE ; les UE non accordées par dispense seront évaluées au cours de la seconde session d'examens.

Mme Mouret ajoute que les étudiants relevant de ce cas de figure sont nombreux au sein de l'UFR Sciences, qui, dans un souci d'équité, a privilégié le contrôle terminal dans son évaluation des connaissances. Ce mode opératoire a été préféré dans la mesure où les élèves de CPGE se trouvant dans cette situation intègrent les cursus universitaires au fil de l'eau durant le semestre, ce qui pose des problèmes notables en cas de contrôle continu.

M. Collomp observe que les Ecoles Normales Supérieures (ENS) accueillent des auditeurs libres titulaires d'une licence : inciter les élèves à valider une licence universitaire simultanément à une CPGE pourrait encourager les candidats non reçus au concours à s'engager dans cette démarche, qui concerne plus particulièrement des élèves redoublant la deuxième année de CPGE. Cette population n'aurait alors pas nécessairement vocation à intégrer les masters d'AMU.

Evoquant le contrôle d'assiduité des étudiants boursiers, Mme De Ponçins rappelle que celui-ci se fonde sur le résultat *défaillant* saisi ou calculé dans la base de données APOGEE. Il importera donc de veiller à ce que les étudiants bénéficiaires de dispenses ne soient pas enregistrés à tort sous cette mention, car cela engendrerait une cessation erronée du versement de la bourse sur critères sociaux (BCS).



Mme Viéville note que l'effectif d'étudiants concernés est important ; or, les usagers inscrits dans ce contexte devraient se voir délivrer une carte électronique. Le coût de production de ces cartes devra donc être anticipé.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve l'institution d'un régime spécial d'études au bénéfice des étudiants inscrits en CPGE. Les aménagements pédagogiques consentis dans le cadre de ce régime spécial d'études sont déclinés dans le document annexé au présent procès-verbal.

5) Année universitaire 2015/2016 : bornage et périodes d'inscriptions administratives et pédagogiques

Mme Bustany présente brièvement les modalités du bornage de l'année universitaire 2015/2016 : le principe d'une année sur treize mois est reconduit, ce qui permet de maintenir un lien juridique entre l'établissement et l'utilisateur dans le cadre de stages se prolongeant sur le mois de septembre.

Les périodes d'inscriptions administratives ici déclinées définissent des bornes à l'intérieur desquelles les composantes fixent leurs propres créneaux. Mme Bustany précise que la définition des dates d'inscriptions administratives est plus souple pour certaines situations spécifiques (notamment : étudiants étrangers en cours d'obtention du visa, étudiants inscrits dans le cadre de la formation à distance, stagiaires de formation continue, étudiants inscrits sous le régime de l'apprentissage).

Mme Americi note que la date limite de régularisation des inscriptions administratives en attente est fixée au 30 novembre 2015, ce qui lui semble tardif. Mme Bustany précise qu'il s'agit là encore d'une date limite indicative à ne pas dépasser, les composantes ayant toute latitude pour restreindre ce délai.

Mme Mouret demande si cette date du 30 novembre 2015 concerne aussi les étudiants inscrits au titre du télé-enseignement, dans la mesure où cette population est susceptible de nécessiter des délais plus étendus. Elle note également que ce calendrier pourrait s'avérer problématique pour les inscriptions des étudiants souhaitant se réorienter en cours d'année de PACES : pour cette catégorie d'utilisateurs, les démarches d'inscription peuvent se prolonger jusqu'au milieu de l'année universitaire.

M. Collomp rappelle que la réglementation nationale prévoit une possibilité d'inscription administrative universitaire pour les étudiants de CPGE jusqu'au 15 janvier de l'année universitaire en cours. Mme Bustany indique que les textes nationaux établissent le 15 janvier comme date limite ; les établissements peuvent toutefois clore leurs sessions d'inscriptions avant cette date. La convention-cadre susvisée fixant les conditions de coopération pédagogique entre les universités et les lycées publics à classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de l'académie d'Aix-Marseille ne se réfère d'ailleurs pas à la date limite du 15 janvier.

M. Juste estime que la durée prévue pour la campagne d'inscriptions n'est pas suffisante : il rappelle que de nombreux problèmes organisationnels sont survenus lors de la réalisation des inscriptions administratives 2014/2015 ; il conviendrait donc selon lui de tenir compte de cette expérience récente pour ajuster les modalités de mise en œuvre de ces opérations.

Le VP Formation souligne le fait que les périodes ici définies ne concernent en aucun cas la finalisation effective des inscriptions sous forme de rendez-vous présentiel, mais portent uniquement sur la phase d'enregistrement par le web. Afin d'optimiser la mise en place des groupes de TD et des enseignements au regard des possibilités logistiques des composantes, il est opportun de faire en sorte que les inscriptions par le web soient finalisées avant le début des cours ; les rendez-vous présentiels consécutifs peuvent ensuite être échelonnés sur une durée plus étendue.

Mme Kavoukdjian-Detot indique que ce sont précisément les inscriptions par le web qui ont été freinées en 2014/2015 en raison de dysfonctionnements techniques. Le VP Formation rappelle que ces dysfonctionnements étaient strictement conjoncturels, associés à des problèmes de réseau consécutifs au déménagement des services.

Mme Americi confirme que la campagne d'inscriptions 2014/2015 a connu d'importants problèmes logistiques liés au calibrage des rendez-vous présentiels : ces aspects auront vocation à être améliorés pour la rentrée 2015. En tout état de cause, la date limite ici fixée concerne la seule prise de rendez-vous, indépendamment de la concrétisation de celui-ci.

Mme Viéville estime nécessaire d'établir une priorisation des prises de rendez-vous. Certaines populations d'étudiants nécessitent en effet une inscription finalisée aussi tôt que possible ; c'est notamment le cas des usagers qui souhaitent exercer un emploi étudiant au sein d'AMU, et dont la paie ne peut être réalisée que sous réserve d'une inscription dûment enregistrée dans le système d'information.

Concernant la détermination d'une date limite d'inscription pédagogique, Mme De Ponçons ajoute que cette démarche s'inscrit dans le cadre des récentes directives émises par les instances ministérielles, visant une suspension de la BCS en cas de non assiduité dans le cursus. Cette évaluation de l'assiduité s'appuiera sur un contrôle relatif à l'effectivité des inscriptions pédagogiques, ce qui suppose la détermination d'une date limite. L'année 2014/2015 constitue un stade transitoire de mise en place de ces mesures, et les listes de contrôle demandent encore à être fiabilisées : aucune suspension de BCS n'a donc été prononcée pour l'année en cours, mais le processus devrait être mené à bien en 2015/2016.



Compte tenu des pratiques qui ont pu être recensées dans certains bureaux de scolarité, M. Juste souhaiterait que le document récapitulatif soumis au présent vote (voir annexe) rappelle expressément qu'il n'appartient pas aux EPSCP de contrôler les titres de séjour des étudiants étrangers. Le VP Formation confirme cette assertion et indique que cette prescription sera effectivement relayée auprès des scolarités ; il estime cependant que cette règle n'a pas vocation à figurer dans le présent document de cadrage. M. Juste insiste sur la vigilance dont feront preuve les organisations étudiantes quant à cette question : si des cas problématiques sont identifiés, ceux-ci seront immédiatement communiqués à la direction de l'établissement.

Avant de procéder au vote, Mme Bustany signale que les deux modifications suivantes seront apportées au document :

- Il sera mentionné que les élèves de CPGE pourront bénéficier d'une période d'inscriptions administratives plus étendue que la période de droit commun ;
- La date limite de régularisation des inscriptions administratives est fixée au 15 octobre 2015 pour les étudiants de PACES.

Vote

Par 26 voix pour et 4 voix contre, la CFVU émet un avis favorable aux éléments exposés en annexe au présent procès-verbal, concernant le bornage de l'année universitaire 2015/2016, ainsi que la détermination des périodes administratives et pédagogiques.

6) Appel à projets Région 2015 : examen des candidatures

Mme Almeras présente les demandes de subventions formulées par l'IAE dans le cadre de l'appel à projets Vie Etudiante lancé par la Région PACA.

Mme Delfino déplore le faible nombre de projets présentés. Mme Bustany explique cette situation par le fait que l'appel à projets n'ait pas été transmis par la Région à l'établissement, lequel aurait alors pu le diffuser largement auprès des composantes ; la seule composante qui ait pris l'initiative de déposer des candidatures directement auprès de la Région est l'IAE.

Compte tenu de ces éléments, le VP Formation indique que le dossier-type de demande de subvention va être demandé par l'établissement à la Région, afin de pouvoir en assurer une communication étendue à l'ensemble des composantes et de leur permettre ainsi d'anticiper au mieux leurs candidatures à venir.

Dans le prolongement de ce propos, Mme Mailloux estime nécessaire d'engager un dialogue avec la Région afin de mieux comprendre les fondements de cet appel à projets et d'identifier plus précisément les critères pris en considération pour l'affectation des fonds. De telles investigations permettront d'optimiser l'ingénierie du montage des dossiers et d'obtenir ainsi le plus grand nombre possible de réponses favorables. Ces échanges avec la Région s'avèrent d'autant plus nécessaires que l'ouverture de ce type de financements est récente.

M. Gaeremynck demande si de telles subventions sont susceptibles de contribuer au financement d'infrastructures dédiées aux étudiants (parking notamment). Le VP Formation indique que cette opération ne saurait être envisagée, les infrastructures ayant vocation à être développées sur la base de crédits d'investissement spécifiques.

Se référant à la présentation des dossiers de candidature, M. Collomp note qu'il sera nécessaire d'y apposer le logo de l'établissement.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de subventions formulées par l'établissement auprès de la Région PACA dans le cadre de l'appel à projet Vie Etudiante 2015 (voir annexe).

IV VIE ETUDIANTE

Avis de la commission FSDIE projets du 29 janvier 2015

Mme Delfino présente les conclusions de la commission FSDIE projets du 29 janvier 2015. Elle précise que cinquante-trois dossiers ont été examinés : quatorze d'entre eux ont reçu un avis favorable, trente-sept se sont vu affecter un avis favorable avec recommandation ; un avis a été différé, et un projet a reçu un avis défavorable.

Cette commission FSDIE a également inclus le vote des enveloppes dédiées respectivement au FSDIE social et au Printemps des Associations.

Mme Mailloux note une évolution significative de la qualité et du nombre de projets discutés : ceux-ci sont effet de plus en plus élaborés et structurés, et l'on constate un important travail de la part des porteurs dans la perspective de tenir compte des préconisations de la commission. Les initiatives sont de plus en plus ambitieuses et originales quant à leurs contenus : à ce titre, elles s'appuient sur des budgets globaux dont le volume va croissant, les sources de financement tendant à se diversifier. Ces tendances ont conduit à un développement du rôle de conseil du Pôle Vie Etudiante (PVE).

Les perspectives qui se dégagent pour l'évaluation des prochains projets visent une expansion des initiatives inter-campus qui auront vocation à engager un décloisonnement des espaces de vie étudiante.

Dans le prolongement des propos et débats tenus au cours des récentes CFVU, Mme Mailloux ajoute enfin que tous les projets débouchant sur une publication sont désormais soumis à un comité de relecture garantissant une pluralité des opinions. Cette précaution ne s'apparente en aucun cas à une quelconque forme de censure, mais



consiste à garantir une utilisation opportune de l'image de l'établissement et du FSDIE dans le cadre du déploiement des projets sélectionnés.

Observant que la commission FSDIE ne souhaite plus soutenir les week-ends au ski, alors qu'elle apporte son concours aux manifestations sportives, Mme Baklouti demande quelques précisions sur les critères pris en considération dans ce contexte. Mme Mailloux indique que la principale donnée envisagée concerne le mode de désignation des participants aux diverses manifestations : sont privilégiées les initiatives qui sont ouvertes à des étudiants autres que ceux de l'association organisatrice.

M. Gaeremynck constate que 20 % du montant ouvert au titre du FSDIE 2015 ont déjà été consommés en deux mois, ce qui laisse supposer un taux d'exécution de 100 % et une absence de reliquat en fin d'année civile. Il demande donc comment il sera envisagé d'abonder le fonds au cours des années à venir si les demandes poursuivent leur essor actuel : M. Gaeremynck s'interroge notamment sur la possibilité d'alimenter le FSDIE de manière plus substantielle afin de financer plus de projets. Le VP Formation indique que l'enveloppe financière ne devrait pas augmenter significativement : elle sera en tout état de cause fonction du nombre d'étudiants inscrits à AMU, le FSDIE étant alimenté par une part des droits d'inscription. Un développement accru du nombre de projets présentés ne saurait donc se traduire par une augmentation automatique du montant du fonds ; une telle situation engendrerait en revanche une plus grande sélectivité dans les évaluations faites par la commission.

Mme Baklouti remarque une représentation hétérogène des différentes composantes dans la répartition des porteurs de projets : certaines UFR sont en effet quasiment absentes alors que d'autres sont surreprésentées. Mme Delfino confirme que la dynamique associative n'est pas identique d'une composante à l'autre. M. Weindel ajoute que ces disparités trouvent en partie leur explication dans l'organisation des cursus mêmes : les secteurs disciplinaires se caractérisant par des études longues constituent un terrain favorable à la richesse et à l'abondance des projets, qui peuvent se développer dans une certaine continuité ; à l'inverse, des études courtes induisant un renouvellement régulier des cohortes conditionnent souvent une entrave à des initiatives suivies dans la durée. Ces éléments conduisent à des structurations différentes du tissu associatif selon les secteurs disciplinaires : les organisations étudiantes peuvent ainsi être nombreuses et de taille réduite, ou au contraire se concentrer en une quantité restreinte d'associations de grande taille.

M. Gaeremynck estimerait nécessaire de promouvoir via le FSDIE des actions de prévention en lien avec diverses problématiques de santé publique (conduites addictives, consommation d'alcool...) : il demande si des recommandations pourraient être émises dans ce sens dans le cadre du FSDIE. Le VP Formation indique que cette question aurait vocation à être discutée au cours d'un prochain COVE.

Mme Mailloux rappelle que de tels projets ont déjà été effectivement valorisés par le FSDIE lors des années précédentes, notamment dans le contexte des journées Santé Bien-Etre (actions de sensibilisation élaborées en collaboration avec le Service Inter-Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé). Il est par ailleurs à noter que la vente et la circulation d'alcool sont interdites dans le cadre des projets financés par le FSDIE.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financements de la commission FSDIE pour projets étudiants du 29 janvier 2015 (voir annexe).

V QUESTIONS DIVERSES

1) Conséquences de l'instauration de capacités d'accueil

En résonance avec le point d'actualité dédié à cette question (voir *supra*), M. Weindel demande quelques précisions sur les conditions de mise en œuvre de capacités d'accueil, et sur les conséquences d'une telle mesure. Il sollicite également la communication des principaux éléments chiffrés afférents.

Dans la continuité des propos tenus en début de séance, le VP Formation rappelle que les capacités d'accueil sont enregistrées dans APB. Elles sont renseignées à titre indicatif pour toutes les formations, et peuvent être limitatives pour certains cursus. Ce dernier cas ne peut intervenir qu'à l'issue d'une procédure définie : une demande est formulée auprès du Rectorat, sur la base de contraintes logistiques de sécurité en lien avec la configuration des infrastructures des composantes. Celles-ci sont donc directement associées à la procédure. Après évaluation de la situation et des arguments sur lesquels s'appuient les demandes, le Recteur décide finalement de l'instauration d'une éventuelle capacité d'accueil. Pour 2015/2016, une capacité d'accueil limitative sera demandée par AMU au titre de la première année de licence STAPS et de la PACES. Le dispositif est déjà en place à l'IMPGT.

Complétant ces propos, M. Viton développe les raisons de la demande formulée par l'UFR de Médecine, rappelant qu'il incombe à la composante d'organiser les épreuves du concours PACES pour un effectif dépassant trois mille étudiants : il s'avère ainsi nécessaire de prendre des mesures visant à contenir cet effectif.

Mme Delfino confirme que le nombre d'inscrits en PACES au sein d'AMU est particulièrement important ; elle estime toutefois qu'il serait souhaitable d'élaborer des dispositifs de nature à prendre en charge la totalité des étudiants, l'instauration d'une capacité d'accueil étant susceptible d'être extrêmement préjudiciable à ceux-ci, compte tenu notamment de la configuration de l'offre de formation locale. Mme Delfino rappelle en effet que la PACES n'est pas



dispensée par l'Université de Toulon : les demandes d'inscriptions en PACES des étudiants de ce périmètre géographique ne peuvent donc s'orienter que vers les Universités d'Aix-Marseille ou de Nice Sophia-Antipolis, ce qui pose de multiples problèmes, eu égard au coût de la vie constaté sur l'agglomération niçoise (montant des loyers notamment). Limiter la capacité d'accueil en PACES à l'Université d'Aix-Marseille conduirait ainsi à priver certains étudiants en difficulté sociale de l'accès aux études de santé. Mme Delfino préconise donc la mise en place de cours dédoublés utilisant éventuellement les amphithéâtres d'autres campus, ou encore l'instauration d'enseignements par visio-conférence : en tout état de cause, la détermination d'une capacité d'accueil limitative ne lui semble en aucun cas représenter une réponse adaptée au sureffectif constaté.

M. Bard demande quelques précisions quant à la prise en considération des vœux, en cas de tirage au sort notamment. Il rappelle à cet égard que la charte APB indique expressément que l'ordre des vœux n'importe pas : ce critère n'est donc pas pris en compte dans le cadre de l'accès aux formations supérieures dispensées en lycée.

Mme Bustany indique que si un tirage au sort a vocation à intervenir, il est effectué en plusieurs phases : un premier tirage au sort est réalisé parmi les seules candidatures ayant sollicité la formation en premier vœu ; si nécessaire, l'opération est ensuite répétée pour les candidatures formulées en vœu 2, puis en vœu 3... Ces tirages au sort concernent les demandes recensées au sein de l'académie. Les demandes émanant de candidats hors académie font l'objet d'un examen de dossier. Le VP Formation rappelle que ces modalités précises ne sont pas développées dans le message diffusé dans APB aux néo-bacheliers, le libellé actuel laissant entendre que les demandes sont traitées tous vœux confondus : un ajustement des termes de cette information serait donc nécessaire (voir *supra* : point d'actualité).

2) Retours relatifs à la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre du FIP 2014

Dans la perspective du dépôt des projets candidats aux subventions FIP (Fonds d'Intervention Pédagogique) 2015, Mme Baklouti souhaiterait que des retours soient diffusés quant à la réalisation des projets retenus en 2014. Une démarche analogue serait opportune concernant les initiatives ayant bénéficié de financements issus de la fondation Aix-Marseille Université.

Mme Baklouti s'interroge sur la prise en considération d'un éventuel effet mémoire dans la répartition des crédits du FIP 2015.

Ayant participé à la commission d'attribution du FIP 2014, Mme Mailloux rappelle qu'une volonté de ne pas exclure certaines composantes a pu nuancer les arbitrages prononcés : ainsi, si la qualité intrinsèque des projets a à l'évidence constitué le critère principal d'affectation des fonds, les décisions ont cependant pu être infléchies dans la perspective de garantir une valorisation des composantes aussi égalitaire que possible. La possible prise en compte d'un effet mémoire dans le cadre de l'attribution du FIP 2015 ne saurait être dissociée de ces considérations. Le VP Formation insiste toutefois sur le fait que le contenu des projets demeure le critère principal d'examen des dossiers. Quant à l'éventualité de diffuser des retours relatifs aux projets effectivement subventionnés en 2014, M. Paul rappelle que la plupart de ces projets sont actuellement en cours de réalisation, ce qui exclut de disposer d'éléments de bilan fiables à ce jour.

3) Ouverture prochaine d'un espace de restauration sur le site du Pharo

La CFVU est saisie d'une demande formulée en Comité Technique. Compte tenu du projet d'ouverture d'un restaurant sur le site du Pharo, il a été demandé par une organisation syndicale si ce restaurant aurait vocation à être ouvert aux usagers de l'établissement.

Le VP Formation indique qu'il s'agit *a priori* d'un restaurant administratif réservé aux seuls personnels, dans la mesure où le Pharo n'abrite aucune formation.

4) Délai de paiement des vacataires engagés au sein du SCD

Mme Viéville signale de graves retards dans le processus de paie des étudiants vacataires exerçant un emploi au sein des services du SCD : elle insiste sur le fait qu'il est primordial de remédier à cette situation, s'interrogeant notamment sur l'intérêt d'accélérer l'inscription administrative de cette catégorie d'usagers afin de faciliter le traitement des dossiers. Mme Viéville déplore que des étudiants ayant pris leurs fonctions au 1^{er} octobre 2014 n'aient pu percevoir leur rémunération qu'en janvier 2015. La nécessité d'intégrer cette paie à l'exercice budgétaire de l'année civile en cours complexifie considérablement le calendrier de gestion de ces vacataires, dont les heures effectuées en décembre devraient théoriquement être déclarées dès novembre pour pouvoir être payées sur le budget en cours d'exécution.

Mme Charmot confirme la gravité de cette situation, rappelant que de nombreuses demandes formulées dans le cadre du FSDIE social sont exprimées de manière consécutive à ces retards de versement.

Le VP Formation et la Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante indiquent que ce problème a été communiqué au Président et à la Directrice Générale des Services afin que des mesures soient prises en vue d'améliorer ce processus de paie.

5) Dysfonctionnements des cartes à puce constatés lors de la rentrée universitaire

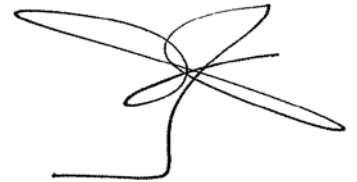
Mme Viéville indique que l'enregistrement d'une inscription en bibliothèque universitaire est conditionné à présentation d'une carte à puce en cours de validité. Or, de nombreux dysfonctionnements techniques en lien avec ces cartes ont été recensés lors de la rentrée 2014, ce qui a considérablement entravé le processus d'inscriptions au SCD. Mme Viéville souhaiterait donc que des correspondants soient nommément identifiés au sein des services de scolarité afin de garantir une possibilité d'assistance si de tels problèmes viennent à se renouveler ultérieurement.



Mme Bustany indique qu'une liste de contacts rattachés aux scolarités sera communiquée à Mme Viéville. Elle rappelle qu'en tout état de cause, une inscription au SCD peut être finalisée si l'étudiant est en possession de son identifiant. Cet identifiant est en effet accessible au moyen de la carte à puce ; toutefois, si celle-ci n'est pas opératoire, l'utilisateur peut y accéder via le site web de l'université. Il existe donc des moyens techniques d'enregistrement des inscriptions au SCD même en l'absence de carte.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 18h43.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

BILAN 2014 FORMATION ET VIE ETUDIANTE

CFVU– 12 février 2015

Aix*Marseille
université

Plan du bilan 2014

- Vie institutionnelle
- Formation
 - maquettes /DU/MCC/chartes/soutien et support à la formation, ...
- Qualité de la pédagogie
- Orientation/ réorientation
- Insertion professionnelle
- Relations Entreprises
- Formation Continue
- Vie Etudiante
 - vie associative, projets/événements, culture, sport, handicap, ...
- Groupes de travail

Vie institutionnelle

Renouvellement du Collège étudiant de la CFVU
Désignation des membres étudiants du **Bureau de la CFVU**

Renouvellement des collèges étudiants de la **commission FSDIE projets** et de la **commission FSDIE social**

Renouvellement de la section étudiante de la **commission de suivi EFEE**

Election du **vice-président Etudiant**

Formation – **accréditation/ maquettes LMD d'enseignement**

Révision des maquettes de DN LMD ; 78 mentions concernées (L : 23, Lp 10 et M : 45) sur 145 mentions au total.

Demande de (*ré-*)**accréditation** de la licence professionnelle **Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles** (UFR ALLSH)

Demande de co-accréditation avec Sup-Agro Montpellier de la licence professionnelle « **Management de la Qualité en filière viti vinicole** »

Régularisation des maquettes des parcours « MIS/audit légal » et « Management et gouvernance de l'entreprise » de la spécialité « **Management de l'information stratégique** » du master Etudes politiques de **I'IEP d'Aix-en-Provence**

Formation – études en santé

Transformation** de la troisième année des seconds cycles en santé en **DFA 2

Renouvellement de la demande d'habilitation à délivrer :

- le diplôme de **capacité d'addictologie**
- le certificat de **capacité en orthophonie**
- le certificat de **capacité en orthoptie**

Formation – autres

Elaboration **d'un double cursus DUMI-DE**

Ouverture de deux **nouveaux parcours CMI** : « Ingénierie Environnementale » et « Immunologie »

Adoption d'un **cadre AMU** relatif au **C2I**

Mise en place d'un dispositif permettant la **généralisation du C2I FORCOM** (Fonctions d'Organisation et de Communication) aux masters souhaitant adosser la certification à leurs enseignements.

Impulsion importante donnée à la description de nos diplômes nationaux en termes de compétences et de métiers visés (**fiches RNCP**).

Formation – diplômes à l'international – charte des délocalisations, ...

Formations AMU à l'international : **bilan de l'existant** – examen de 27 formations (26 reconduites dont certaines avec recommandations + 1 fermée)

Mise en place d'un **partenariat international** entre **AMU (FEG)** et **l'Université Renmin (Chine)** pour le master **Master Aix-Marseille Science Economique (AMSE)** - spécialité « Finance », Parcours « Econométrie Bancaire et Financière »

Mise en place d'un **partenariat international** entre **AMU(OSU-Pythéas)** et **l'Université de Sfax (Tunisie)** pour le master Sciences de l'Environnement Terrestre – spécialité « Sciences de la biodiversité et écologie »

Adoption **de la Charte des délocalisations en métropole et DROM-COM** des diplômes nationaux de l'Université d'Aix-Marseille vers des partenaires publics non EPSCP ou privés

Formation – modalités de contrôle des connaissances

Modifications du cadrage d'établissement relatif aux modalités de contrôle des connaissances (notamment : *toute inscription supplémentaire en M2 est soumise à l'appréciation du jury de diplôme*)

Harmonisation des Bonus « Engagement Etudiant », « Culture », « Renforcement des connaissances » - adoption d'un tableau des bonus et d'une charte.

Mise à jour des **critères d'évaluation** dans le cadre de la **bonification « Tandem »**

Formation – diplômes d'établissement

Deuxième campagne de basculement **des diplômes d'établissement des 3 ex-universités** dans les nouveaux formats AMU

	Renouv.	Créés	Fermés
ALLSH	8	2	
Droit et Sciences Politiques	8		
Economie/ Gestion	2	3	
Santé	43	15	14
Sciences et Technologies	1	3	
IUT, ESPE		2	
TOTAL	62	25	14

Formation – soutien et support 1/2

Multiples améliorations apportées à l'**application ROF** - référentiel de l'offre de formation - tant au niveau de la modélisation des diplômes qu'au niveau de la présentation du catalogue des formations d'AMU

Répartition des crédits Formation (Heures complémentaires, FSDIE projets et social, FIP, Prime d'engagement pédagogique)

Fonds d'intervention pédagogique 2013 : classement des projets et attribution des subventions (5 projets retenus pour un montant total de 100 000 euros).

Fonds d'intervention pédagogique 2014 : révision des modalités de lancement de l'appel à projets

Formation – soutien et support 2/2

Définition des **principes directeurs** ainsi que des modalités de mise en œuvre de la **Prime d'Engagement Pédagogique**.

Adoption d'un **guide AMU des commissions pédagogiques**.

Généralisation des IA web pour les L1/L2

- 74% des inscriptions administratives de 1ère année au 5/9/2014 (57% à la même date en 2013)
- 65% des inscriptions administratives de 2ème année au 31/10/2014 (46% à la même date en 2013)

Développement des **IP web**

- 28% des inscriptions pédagogiques en janvier 2015 (19% à la même date en 2014)

Bornage de l'année universitaire 2014/2015 et cadrage des périodes d'inscription.

Qualité de la pédagogie – **Evaluation des formations et des enseignements**

Mise en œuvre des **premières enquêtes d'évaluation des formations et des enseignements par des étudiants en cours d'études (EFEE)** : licences de la FST, de la FEG, de la FDSP, de la FSS et de l'EJCAM au S1; licences ALLSH et de l'IMPGT au S2

Accompagnement et **suivi** des équipes dans la **phase d'appropriation des résultats des enquêtes EFEE** par la communauté universitaire (adoption d'un formulaire « bilan »)

Restitution en CFVU.

Lancement de la deuxième campagne d'EFEE : consolidation pour les licences générales d'AMU, extension vers IUT1 et quelques masters, extension exploratoire vers d'autres formations non LMD (filiales d'ingénieur Polytech, études de santé, ...)

Qualité de la pédagogie - **TICE**

Sessions de formation (à l'attention des enseignants) à l'utilisation de la plateforme AMeTICE

Formation **PracTICE** (PRogramme d'Accompagnement Commun aux TICE) à l'attention des étudiants (présentation des outils et services numériques mis à leur disposition).

Organisation d'ateliers d'échanges **Café'Tice**. 6 sessions sur différents sites : Usage du eportfolio pédagogique (Février) / Dynamiser son cours en ligne (Avril) / Pédagogies actives (Juin) / Le droit à l'image et les droits d'auteurs (Septembre, Aix et Marseille) / Réseaux sociaux : quels usages pédagogiques ? (Novembre, Marseille)

Accompagnement des équipes pédagogiques **à la conception de projets innovants** (dont 4 MOOCS soutenus par AMIDEX directement ou dans le cadre de l'académie d'excellence).

Qualité de la pédagogie – **formation à la pédagogie universitaire**

Organisation du **colloque annuel CIPE** à la Faculté de Lettres (conférences introductives et tables-rondes) et des **7èmes journées de l'ANSTIA** (Association Nationale des Services TICE et Audiovisuel)

Adoption du **référentiel de compétences pédagogiques universitaires** de l'Université d'Aix-Marseille (premier référentiel de ce type sur le territoire national).

Offre d'une vingtaine de **modules de formation à la pédagogie universitaire** proposés, tout au long de l'année sur différents sites, aux enseignants et aux doctorants ayant une charge d'enseignement.

«**Conférences débats**» : lancement d'un cycle annuel de conférences dédiées à la pédagogie universitaire autour de thématiques disciplinaires.

Création de **deux diplômes d'établissement de pédagogie universitaire**, l'un dans un format court « CESU », l'autre dans un format plus approfondi « DESU ».

Orientation - Réorientation

Examen de 9 **projets de Cordées de la réussite** émanant des diverses composantes de l'établissement

Nombreux événements dédiés à l'information, à l'orientation et à la réorientation :

- forums post-bacs départementaux
- les journées du Futur bachelier ;
- le salon de l'Étudiant et du lycéen ;
- Les Journées Portes Ouvertes ;
- les Journées des Professeurs de Lycées et des personnels d'Orientation (JPLPO) ;
- les Forums de réorientation PACES ;
- le Salon des Masters d'AMU ;
- Etc.

Insertion professionnelle – **ateliers, évènements, Entrepreneuriat**

Plus de 60 **ateliers de technique de recherche d'emploi** programmés s'adressant à l'ensemble de nos étudiants du L1 au doctorat et plus de 20 **conférences métiers** ont été organisées

Opération **Booster** : promotion de l'emploi des étudiants issus de l'université : une centaine de nos étudiants en fin de cursus impliqués.

Entrepreneuriat :

- consolidation du Pôle Entreprendre d'AMU
- création du **pôle PEPITE PACA Ouest**
- création du **Diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur (D2E)** et création d'**UE dédiées** à la création d'activités sur les sites d'Aix-en-Provence et de Marseille.

Insertion professionnelle – suivi des diplômés

Réalisation des **enquêtes insertion des étudiants de LP, Master et DUT** (ex P1) diplômés en 2010-2011 par l'OVE :

- DUT : 1610 diplômés interrogés et 1125 répondants, soit un taux de réponse de **69,8%**
- LP : 1329 diplômés interrogés et 974 répondants, soit un taux de réponse de **73%**
- Master : 4649 diplômés interrogés et 3374 répondants, soit un taux de réponse de **72,5%**

Relations Entreprises

Continuation du **rapprochement** entre AMU et des partenaires importants du **monde socio-économique ; élaboration de nouveaux accords-cadres** (depuis 2012 : Bull, Sogeti High Tech, CapGemini, Airbus Helicopters, CMA-CGM, EDF, la CEPAC, ONET, Veolia, Orange, Safran ...)

Semaine AMU-Entreprises les 3-7 novembre 2014

- 4 journées à thèmes : insertion professionnelle, formations et métiers, les grands enjeux de société, recherche-innovation-compétitivité, et une thématique transversale sur l'entrepreneuriat
- Les « plus » par rapport à 2013 :
 - une journée de plus, un plus grand nombre de partenaires et de participants, 7 sites impliqués au lieu de 3,
 - une ouverture de la semaine par un grand conférencier,
 - la clôture avec tous les présidents des organisations patronales,
 - un salon SHS en parallèle de la journée recherche innovation et compétitivité,
 - l'exposition d'objets technologiques réalisés par nos étudiants ...

Formation continue

Certification ISO 9001 du SUFA reconduite pour 3 ans

Formations courtes : 4 appels d'offres ont été remportés sur 5 candidatures soumises et plusieurs conventions signées

2 préparations intensives au DAEU (diplômes d'accès aux études universitaires) ont été mises en place, l'une sur le site de St-Jérôme l'autre sur celui de Gap

200 dossiers de **VAE** ont abouti

Vie Etudiante – **FSDIE / Formation des élus**

FSDIE projets : 200 projets étudiants soutenus financièrement ; la Commission s'est réunie 8 fois au cours de l'année 2014.

FSDIE social : augmentation de l'enveloppe de 50 000 euros à 100 000 euros ; 71 dossiers d'étudiants en difficulté ont été soutenus.

Formation des élus étudiants des 3 conseils d'AMU
(ordre du jour : présentation de l'offre de formation, fonctionnement de l'université, la politique du sport d'AMU, la politique culturelle d'AMU, la politique du handicap d'AMU, les finances d'une université)

Vie Etudiante – **Evénements/ COVE**

De **nombreux évènements organisés** tels que: le printemps des associations, le forum des associations, la participation d'AMU au Téléthon sur les différents campus, accueil des ESH, etc.

Une édition du **COVE** tenue en 2014
(ordre du jour : avenir de la carte culture, Bilan du FSDIE social et perspectives, les journées du Développement Durable, Nouvelles technologies – les réseaux sociaux)

▪

Vie Etudiante - Sport

Création du **site internet Sport-AMU** et diffusion d'informations à nos étudiants qu'il s'agisse de l'offre de pratique sportive 'éducative', 'compétitive' ou 'loisir'.

Première année de **mise en œuvre** du **dispositif Haut-niveau** permettant à une centaine de sportifs de haut niveau de notre établissement de réaliser leur double projet académique et sportif.

Participation au projet d'organisation « **Marseille : Capitale Européenne du Sport en 2017** » (désignation officielle de Marseille : le 14 octobre 2014)

Vie Etudiante - Culture

Instauration d'un **régime spécial d'études Artiste de Haut Niveau**, ainsi que d'aménagements pédagogiques associés

Elargissement du dispositif **Carte Culture** : à la rentrée 2014, élargissement de l'offre thématique culturelle : on passe de 21 partenaires à 37 partenaires (théâtres, musées, salles de concert...).

Les Rencontres de l'université : diffusion de la recherche des enseignants-chercheurs d'AMU auprès du grand public (8 dates en 2014 sur les sites de Marseille (Alcazar) et d'Aix-en-Provence (Cité du Livre) ;

Soutien à la programmation du **Théâtre Antoine Vitez** ;
Accueil de **8 expositions** artistiques ou scientifiques à l'**Espace Fernand Pouillon**.

Autres événements : le Festival « Architectures Contemporaines » (7eme année), « Opéra On », tournée du ballet Preljocaj (7 dates), ...

Vie Etudiante - Handicap

Accompagnement de **650 étudiants en situation de handicap** (contre 551 en 2013).

Développement et renforcement de nombreux partenariats extérieurs : CROUS, le rectorat, la MDPH, AGEFIPH, ...

Organisation d'une **conférence** grand public sur « **le Handicap étudiant à AMU** » dans le cadre du congrès européen de médecine physique et réadaptation.

d

Groupes de travail/ Cycles de réunions

GT Bonus/Harmonisation
GT Conseil de perfectionnement
GT FIP/PEP
GT Référentiel de comp./ DVP
GT Formations délocalisées sur territoire national
GT Conseils de perfectionnement
GT Filière livre
GT Exploitation des résultats EFEE
GT MOF
GT ARES
GT FOAD
...

Réunions calendriers universitaires
Commissions d'avancement des EC

Remerciements !

Campagne de création / renouvellement de Diplômes en Partenariat International (DPI)

Vague 1 - CFVU du 12 février 2015

N°	Composante	Diplôme	Mention	Type partenariat	Nature (création/renouvellement)	Pays partenaire(s)	Etablissement(s) partenaire(s)	Porteur du DPI	Binôme chargé de l'expertise	Expertise du Binôme						Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations de la CFVU du 12 février 2015
										Item 1 (Opportunité du partenariat - Pilotage de la formation)	Item 2 (Adéquation des enseignements, organisation de la formations et moyens pédagogiques)	Item 3 (Accompagnement des étudiants en mobilité)	Item 4 (Moyens financiers et logistiques spécifiques)	Item 5 (retour d'exp., difficultés / solutions, évolutions de la formation et/ou du partenariat)	Item 6 (Appréciation générale et avis sur la reconduction du partenariat)		
1	ALLSH	Master	Traduction	Double Diplôme	renouvellement	Italie	Université de Pise	PINCONNAT Christel	1- BASTIEN Mireille 2- MOURET Laurence	A A	B B	C B	B B	C C	A A		
2	OSU PYTHEAS	Master	Sciences de l'Environnement Terrestre (SET)	Double Diplôme	création	1- Allemagne, 2- Belgique, 3- Pays-Bas.	1- Université de Kiel (Christian-Albrechts), 2- Université Catholique de Louvain, 3- Université d'Amsterdam.	MENOT Guillemette	1- BENSIMON-CHARMOT Dominique 2- DEJOU Jacques	A+ A+	A+ A+	A+ A+	A+ A+	A+ A+	A+ A+		
3	SCIENCES	Master	Mécanique Physique Ingénierie (MPI)	Double Diplôme	création	Italie	Université de Ferrara	LEBON Frédéric	1- MAILLOUX Anne 2- VIRIOT-BARRIAL Dominique	A+ A	A A	B B	B B	A	A A		

3. – BUDGET. Annexe financière
Diplôme en partenariat international
Master Traduction, spécialité « Traduction littéraire et transferts culturels »

- Financement extérieur : le partenaire italien a lancé le projet, car des aides très conséquentes et pérennes soutiennent l'élaboration de double diplôme.
- Quel est le montant des droits d'inscription et frais de formation des étudiants ?
Les mêmes que ceux d'AMU. Selon la proposition d'accord faite par Pise à AMU, les étudiants en mobilité payeront les droits d'inscription dans l'Université mère et seront accueillis dans l'Université partenaire sans aucun surcoût. Les étudiants AMU en mobilité auront accès à tous les services (bibliothèques de l'Université, de la Scuola Normale Superiore, restaurant, restaurant gluten free, végétarien, carte de l'étudiant, services sportifs, culturels: corale, orchestre, radionews, voyages, etc.) mis à disposition des étudiants de l'Université de Pise. Les étudiants AMU seront considérés à tous égards comme des étudiants de l'Université de Pise pendant leur M2, Pise étant en outre une ville campus qui offre une qualité de vie excellente à ses étudiants.
- Quel est le coût de la mobilité enseignante et de l'enseignement ? Qui les prend en charge ?

Il n'y aura pas d'enseignements spécifiques supplémentaires. Pise a d'emblée été partenaire dans l'organisation du colloque à venir : « Littératures migrantes et traduction » (qui se déroule les 18, 19 et 20 juin 2014). A l'occasion de cette manifestation, Pise finance également le séjour de deux collègues venues nous rencontrer.
- Quelle est la répartition des dépenses entre les partenaires ? (logistique et enseignement)
Pas de surcoût pour AMU (si ce n'est l'organisation de visioconférences pour les soutenances). L'université de Pise, en revanche, accepte de recevoir et de diplômer des étudiants qui paient des droits d'inscription inférieurs aux étudiants locaux.
- Le modèle économique du partenariat est-il soutenable ? les ressources sont-elles pérennes ?, le budget est-il équilibré ? vous semble-t-il inclure tous les éléments de charge (par exemple, personnel administratif impliqué) ? OUI

- DIPLÔME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL -
DOSSIER DE DEMANDE DE CREATION-RENOUVELLEMENT* D'UN DPI

1. – Identification et Dimensionnement du DPI pour AMU

1.1. Composante de rattachement - OSU PYTHEAS

1.2. Intitulé de la mention (spécialité, parcours-type) - Erasmus Joint Master Degree in Past, Present and Future Climate Studies - CLIMAST - adossé au Master Sciences de l'Environnement Terrestre (SET)

1.3 Date de fin d'accréditation d'AMU pour la mention concernée - 2018

1.4. Nature du projet de DPI

Double diplôme Diplôme conjoint Formation délocalisée

1.5. Nature de la demande

Première demande renouvellement

En cas de reconduction, date de la première et de la dernière validation du DPI par AMU :

1.7. Responsables de la mention pour AMU

Nom et prénom : **Ménot Guillemette**

Adresse email : menot@cerege.fr

Téléphone : 04 42 50 74 17

Statut : PR MCF MCF avec HDR

Nom et prénom : **Bard Edouard**

Adresse email : bard@cerege.fr

Téléphone : 04 42 50 74 18

Statut : PR MCF MCF avec HDR

1.8. Avis des instances d'AMU

	Composante	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	Conseil d'Administration
Avis du conseil	Approuvé le		
Date et signature du directeur composante, VP Formation, Président	6 juin 2014 par le Conseil de l'OSU		

2. – Bilan du partenariat

(A renseigner obligatoirement sauf pour première demande)

Cette demande étant une demande de création de DPI, cette partie n'a pas été renseignée.

3 – Présentation du DPI et du parcours-type concerné

2.1. Objectifs du partenariat :

Research in climate sciences addresses high-priority societal issues related to the current global warming. The Joint European Master's Program has two aims:

- to establish a pool of high-level students in Geosciences and Environmental Sciences that will be able to spearhead future research networks,
- to prepare future high-level scientists to interact with decision makers on the environmental issues related to climate changes.

Graduates from this Program will be equipped for either academic or professional positions. It will unite flagship European Institutes internationally recognized in climate and paleoclimate sciences. The program will be a two-year, full-time Master's study (120 ECTS) delivered jointly by a consortium of Universities with already well-established cooperation in these fields. Cohorts of 15 students per year (30 for the full master program) are planned.

2.2. A quel(s) axe(s) de la politique de développement à l'international des formations d'AMU correspond ce partenariat

This proposal, in preparation for the ERASMUS + call for project, is in line with several priorities of the "Relations internationales" department at Aix-Marseille University. The need to **develop strategic international partnerships** was indeed recently underlined and the present project focuses on interconnections with flagship European Institutes internationally recognized in climate and paleoclimate sciences in order to propose a Multiple Joint Master Degree.

This project also aims at **strengthening bridges between research and teaching** by developing a network of students and lecturers **at the European level**. Such a network is a requirement to initiate and to deepen international collaborations.

The Universities and laboratories involved in the proposal have already built strong partnerships both at a **pedagogical level** (through ERASMUS agreements) and at a **research level** (through FP7 Research and Innovation funding - in their Environment Program Call for project 2009). The individual and institutional links already existing will ensure **an efficient collaboration in the frame of the present proposal**. Furthermore, this proposal is dedicated to the formation of students on Environmental Sciences in the context of Climate Change, which is one of the key issues they will have to face in their professional lives. Through the entire proposed curriculum strong bridges are made between research and teaching to prepare them to face societal issues related to the current global warming with **up-to-date scientific knowledge**.

2.3. Modalités du recrutement des candidats dans AMU et chez les partenaires :

2.3.1 Prérequis pour une inscription AMU et chez les partenaires

To apply to the JMD program, students need a "bachelor" or "Licence" level corresponding to, at least, 180 ECTS (validated for European students or their equivalent for students from third countries), in the field of geology, geophysics, physics, mathematics, oceanography and climatology or a related field.

2.3.2 Quel niveau d'intervention d'AMU pour le recrutement des étudiants chez les partenaires

The selection committee composed by members of the management committee examines the applications. This committee is presided by the consortium coordinator, and formed by responsible professors/assistant professors/researchers in charge of the master in the different partners institutions. The selection committee will be in charge of taking account of equity issues.

The selection criteria will be based on the marks obtained in the previous academic education of the student, program of this academic education. It will be required that the candidates have obtained a level 4-5, B1 (medium in the European codification) in English. The selection committee will also closely examine motivation and recommendation letters. In particular, a motivation for multidisciplinary sciences will be considered positively. After identification of a short-list of best candidates, the selection process may include an interview of candidates, either direct or by the mean of videoconference or phone call.

2.4. Objectifs scientifiques et professionnels du parcours-type

2.4.1. Descriptif des contenus d'enseignement

The curriculum proposed is based on existing teaching programs at Aix-Marseille University. The Erasmus+ students will follow the Semester 1 of the Master Sciences de l'Environnement Terrestre (SET), Spécialité "Système Terre: Changements Globaux" (www.masterset/SYSTER). Consistently with EU requirements, no teaching units will be opened/created specifically for the JMD.

Sem.	Libellé de l'UE	Cours	Crédits	Vol. horaire Cours magistraux
1	Climate systems AMU - SYSTER M1	<i>Climate dynamic and variability at different time scales.</i>	6	30
1	Isotope geochemistry and geochronology AMU - SYSTER M1	<i>Basic principles on the use of stable and radioactive isotopes as well as on chronometers for environmental geosciences</i>	6	30
1	Introduction to modelling, statistics and data analysis AMU - SYSTER M1	<i>Lectures (30h) - Lectures on the definition of the climatic system and the different type of models (6h); Atmospheric models, including seasonal processes (3h); Oceanic models, including circulation, biogeochemical cycles and ecosystems (6h); Statistical models (6h); Coupled models and down scaling (3h); Model hierarchy and box models (0 to 3D) (3h); Uncertainties and signal extraction (3h). Practical classes (30h) - Balance of energy; Programming; Technics of data treatment and model output; Box models</i>	6	30
1	Biogeochemical cycles and ecosystems AMU - SYSTER M1	<i>Understanding the impact of the main ecosystems on the biogeochemical cycles:</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Link between the evolution of the planetary environment and the life on Earth, characterization of the main ecosystems and their dynamic both in the marine and continental realms.</i> • <i>Biogeochemical cycles by element and by realm</i> • <i>Bio-indicators tracking ecosystem changes in sedimentary archives</i> 	6	30
1	Field and lab work AMU - SYSTER M1	<i>The teaching unit aims at presenting the different technics of water and sediment collection in marine, lacustrine or continental realms as well as the preliminary sedimentary and geochemical analyses on the same samples. A description (in French) can be found here (www.masterset/system).</i>	6	10
2	Physics and Dynamics of Atmosphere and Ocean Module I Louvain (Belgique)	http://www.uclouvain.be/en-cours-2013-lphy2150.htm	6	30
2	Physics and Dynamics of Atmosphere and Ocean Module II Louvain (Belgique)	http://www.uclouvain.be/en-cours-2013-lphy2151.htm	5	30
2	Introduction to the Physics of the Climate System Louvain (Belgique)	http://www.uclouvain.be/cours-2013-LPHY2153	5	30
2	Advanced climate system modelling Louvain (Belgique)	http://www.uclouvain.be/en-cours-2013-lphy2252.htm	6	30
2	Numerical simulation in Physics Louvain (Belgique)	http://www.uclouvain.be/en-cours-2013-lphy2371.html	5	30
2	Seminars and paper discussions Louvain (Belgique)		4	0
3	Sedimentary Environments and Climate Archives	<i>The course deals with the sedimentology, geochemistry and stratigraphy of marine, coastal, fluvial, lacustrine, eolian, and periglacial</i>	6	30

	University of Amsterdam - Netherlands	<i>palaeoclimate records. The focus is on those processes relevant for understanding how climate/environmental change is recorded in the different palaeoclimate archives. In addition, the susceptibility of key aspects of those environments to climate- change impacts will be addressed. Marine and terrestrial palaeoclimate records receive equally attention.</i>		
3	High Resolution Archives University of Amsterdam - Netherlands	<i>To understand climate and geo-ecosystem variation at sub-decadal time scales. This course focuses on the various marine and terrestrial climate archives on; sub-decadal time scales with special emphasis on process studies and the validation of proxies. The effects and environmental impact of ENSO, NAO, and solar forcing of climate will be studied in various archives at high and low latitudes. Furthermore we will investigate archives that specifically record seasonal variation at high and low latitudes. Typical topics are: - ENSO and NAO forcing of climate; - Solar Forcing of climate; - Atmospheric and oceanic teleconnections; - Seasonality patterns at high and low latitudes Typical archives to be studied are: - (Varved) sediments (lacustrine and marine); - Ice cores; - Speleothems; - Corals and bivalves</i>	6	30
3	Climate Modelling University of Amsterdam - Netherlands	<i>Geological archives show convincingly that the climate system experiences variability on a wide range of time-scales. For Quaternary studies, climate variations at the following time-scales are most important: glacials-interglacials, millennia and centuries-decades. This course focuses at the mechanisms behind these variations, thereby using climate models as a tool, i.e. numerical computer models in which the dynamics of the climate system are calculated. The combination of these models and geological data will be treated extensively. The course consists of lectures giving an overview of climate models and their application (different types for different time-scales) and of discussion meetings, in which students discuss the recent literature in detail. In this way the course considers case studies for the different time-scales and deals with recent developments in climate modelling. The following two questions are central to the course: 1) What is the driving mechanism behind climate change at a particular time-scale? 2) How can we optimise the combination of climate models and geological data in order to increase our understanding of climate evolution?</i>	6	30
3	Practical: Palaeoclimate Change and Environmental Impacts University of Amsterdam - Netherlands	<i>To provide hands-on experience with the most relevant methods used in paleoclimate/environmental research and to learn how to assess new data in the context of previous (published) studies. To introduce the</i>	6	10

		<i>basics of scientific reporting.</i>		
3 bis	GEOMAR and CAU (Germany)	<i>Courses on paleoceanography and paleoclimate based on proxies + some courses in marine biogeochemistry and marine chemistry</i>	30	
4	Aix-Marseille University (France), Coordinator Université Catholique de Louvain (Belgium) GEOMAR and CAU (Germany) University of Amsterdam (Netherlands)	<i>Research internship in one of the 4 Universities</i>	30	0

2.5. Equipe pédagogique:

AMU :

Edouard Bard (Prof. Collège de France, OSU Pytheas)
 Bruno Hamelin (Prof. AMU, OSU Pytheas)
 Guillemette Ménot (MCF AMU, OSU Pytheas)
 Thibault de Garidel-Thoron (CR CNRS, OSU Pytheas)
 Xavier Giraud (MCF AMU, OSU Pytheas)
 Pierre Deschamps (CR IRD, OSU Pytheas)
 Sylvie Imbert (head of the administrative staff responsible for teaching, OSU Pytheas).

Université Catholique de Louvain (Belgium) :

Prof. Hugues Goosse,
 Prof. Michel Crucifix.

Christian-Albrechts-Universität zu Kiel (Germany) :

Prof. Martin Franck,
 Prof. Ralph Schneider.

Amsterdam University (The Netherlands) :

Prof. Gerald Ganssen,
 Prof. Hans Renssen,
 Prof. Han Dolman.

2.6. Modalités pédagogiques,

2.6.1. Les enseignements proposés identiques à ceux en France ? Certaines adaptations ont-elles été nécessaires ? Comment ont-elles été validées par l'AMU ?

(question réservée aux formations délocalisées)

2.6.2. Dans le cadre de ce partenariat des modalités pédagogiques spécifiques ont-elles été utilisées ? (télé-enseignement - formation à distance, ...)

2.6.3 Langues d'enseignement et part des enseignements réalisée dans une langue étrangère.

The language policy is to open the students a wide range of possibilities to learn European languages. The teaching language will be essentially English, although certain lectures will be voluntarily given in the local language.

2.7. Modalités de contrôle des connaissances et évaluation des étudiants

2.7.1. Les Modalités de contrôle des connaissances proposées sont-elles identiques à celles en vigueur en France ? Certaines adaptations ont-elles été nécessaires ? Comment ont-elles été validées par l'AMU ?

(question réservée aux formations délocalisées)

2.7.2. Description synthétique des principes des modalités de contrôle des connaissances du parcours-type

(Les modalités de contrôle des connaissances devront être annexées au présent dans l'intégralité)

The exams will take place at the end of each semester in the university where the student spent this semester. They will be corrected and marked by the teachers in charge of the corresponding modules.

The ECTS system will be used for the master students evaluation. The examinations marks will be noted according to the system in place in each partner's institution [Belgium and France: 0-20, Germany: 1.0 ("sehr gut", i.e., "very good") - 5.0 ("nicht ausreichend", i.e., "failed"), Oxford: 0-100, Netherlands: 0-10]. A translation into A-F marks, conform to the European system of ECTS credits, will be afterwards performed by the examination committee, which centralizes the marks, following the table B-2. The students must have obtained at least E to be successful at a teaching unit.

ECTS Scale	Belgium	Germany	England	The Netherland	France
A (Highest 10%) excellent	17 - 20	1.0 - 1.2	> 70	8 - 10	16 - 20
B (Next 25%) very good	15 - 16	1.3 - 1.5	60 - 69	7.5 - 18	14 - 16
C (Next 30%) good	13 - 14	1.6 - 2.5	50 - 59	7 - 7.5	12 - 14
D (Next 25%) satisfactory	11 - 12	2.6 - 3.5	40 - 49	6 - 7	10 - 12
E (Next 10%) sufficient	10	3.6 - 4.0		5.5 - 6	9 - 10
FX (fail) / F (fail : no credit)	< 10	4.7 - 5.0	< 39	< 5	5-9 / 0-5

Grade's correspondence between the universities involved.

2.7.3. Pour les formations diplômantes les enseignants d'AMU participent-ils aux jurys des formations des pays d'accueil ? ? Dans le cadre des délocalisations de formations d'AMU, le Président de jury est-il un enseignant d'AMU ?

An effort of harmonization of marks will be done each semester, as followed by the evaluation committee. This committee, composed of three teaching officials from each institution, will in particular permit a general agreement within the consortium before an acceptance or rejection is pronounced. After this committee has met, the marks will be made public. The evaluation committee will meet each semester (phone or e-mail contact).

The master thesis semester will end by a defense taking place in the partner's institution, rotating each year. A jury committee will be composed of three teaching members in close relation with the scientific field. All marks will be gathered by the partner in charge of the examination committee.

All these processes will be transparent and objective: the quality committee will be appointed for a critical assessment of each of these aspects.

2.7.4. Description des procédures d'édition des diplômes

The standards for the examination of master candidates are defined in the master agreement established between the members of the consortium. The student will be graduated from each university in which she/he has spent a semester during her/him curricula.

2.8. Evaluation de la formation

2.8.1 La formation dispose-t-elle d'un comité de perfectionnement ou d'un comité de suivi du partenariat international ? Si oui décrivez-en les attributions.

Internal quality insurance : The management committee will be assisted concerning the quality issues, by **internal and external quality committees**. The internal quality committee is composed of professors, assistant professors and researchers involved in the master. The external quality committee will be composed of researchers and industrials external to the consortium. The quality feedback will concern questions relative to the teaching/training issues as well as integration issues of the students and scholars.

External quality insurance : External evaluation will be provided with the help of the local structures. This evaluation aims at addressing the issues mentioned above from an external point of view, possibly in comparison to existing similar programs. The JMD program proposed is endorsed by local existing masters that are submitted,

such as all higher education programmes to periodically an accreditation procedure of the Ministry of Education and Research.

These structures have the possibility to provide support for training, in particular by appointing external officers in charge of the quality. We expect that in two years a specific quality committee will be in place for the evaluation of for what concerns both content and structure of the master.

2.8.2 Description des modalités d'évaluation des formations par les étudiants.

The students will be invited there to express their satisfaction and indicate the improvements to be brought on the training contents, the linguistic aspects and the fulfilment of their mobility. Integration issues will also be addressed by both students and scholars.

Annexe financière

3.1. Coûts « Enseignant » liés à la création du parcours pour AMU

As stated earlier, the curriculum proposed is based on existing teaching programs at Aix-Marseille University. The Erasmus+ students will follow the Semester 1 of the Master Sciences de l'Environnement Terrestre (SET), Spécialité "Système Terre: Changements Globaux" (www.masterset/SYSTER). **Consistently with EU requirements, no teaching units will be opened/created specifically for the JMD.**

Strong interactions exist between this International Joint Master Degree and two programs:

- MEDNET (Mediterranean Network of environmental training sites supporting OSU Institut Pythéas master's degrees and international academic partnerships - P.I.s F. Torre and G. Ménot), financed by the Excellence Academy from A*MIDEX
- and LABEX OT-MED (Objectif Terre - Bassin Méditerranéen, 2012-2020, P.I. J. Guiot).

Common pedagogical goals ensure co-fundings for student mobilities as well as any extra-costs linked with international field schools and seminars.

3.2. Coûts liés à la prise en charge des étudiants étrangers

The costs linked to the stay of the students during the first semester in AMU will be included to the Erasmus Join Master Degree. The registration/participation costs will indeed be charged to the candidate through the tuition fees but covered by the scholarships.

Participation costs will be identical and common for all partner institutions.

- Third country students: about 3000 € / semester
- European students: about 2000 € / semester

These fees will be paid by semester spent in the corresponding partner institution. They contain contributions to social security and health insurance, library costs, lab and practical work costs, general teaching costs, summer school organization, tutor support in the period of students reception. Every year a balance of all incomes through student's fees will be made by the management committee, just after the registration period. Incomes will be distributed among the partners according to rules that will be established, to cover the planned Master's expenses.

Consistently with EU requirements, students will receive monthly allowances of about 1000 €/month for a category A student and about 500€/month for a category B student. Furthermore, scholars will receive living allowances (about 1200€/week for a maximum duration of 3 months). These amounts may slightly change in the proposal that will be submitted to the EU in order to accommodate for living costs in the different countries.

3.3. Costs included in the tuition fees

A particular administrative assistant position will be hired in each institution for the part specific of this Erasmus+ master: candidates applications reception, selection operations, registration, jury reports, fellowship management, help for the mobility of the students, students with special needs.

University tuition fees

Insurance scheme : Aix-Marseille University offers to the students the access to dedicated health insurance schemes through the student French insurance system. Furthermore, for students from the Erasmus program, a special insurance has been contracted via the private company MARSH S.A. Contacts have been made through the Relations Internationales AMU.

Student lodging: Installation in a university housing or other appropriate housing reserved in advance by the international office services. Aix-en-Provence offers each year available students housing in large housing facilities close to campus and to city buses. Contacts have been made through the Relations Internationales AMU.

Linguistic aspects : The language policy is to open the students a wide range of possibilities to learn European languages. The teaching language will be essentially English, although certain lectures will be voluntarily given in the local language. Some lectures will benefit from a "mirror" lecture given in the local languages, which the students will have the possibility to attend. In order to facilitate the students' comprehension, cultural immersion and integration, specific lectures as well as French, German or Dutch classes will take place in the respective universities.

Aix-Marseille University proposes to the Erasmus students the access to dedicated linguistic service called SUFLE (Service Universitaire Français Langue Etrangère; <http://www.univ-amu.fr/service-universitaire-du-francais-langue-etrangere-0>). Contacts have been made through the Relations Internationales AMU with Mme Faraco.

- DIPLOME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL- DOSSIER DE DEMANDE DE ~~CREATION-RENOUVELLEMENT~~* D'UN DPI

(*Rayez la mention inutile)

Ce dossier de demande de création ou de renouvellement d'une formation en DPI n'est à renseigner que dans le cadre des formations conduisant à la délivrance de « **doubles diplômes** », de « **diplômes conjoints** » et les « **formations délocalisées** ».

Ce dossier n'est à renseigner que dans le cadre d'une demande « en cours de contrat d'établissement » (contrat quinquennal déjà validé). Dans le cadre des campagnes de rédaction du futur contrat d'établissement, il convient de n'utiliser que le dossier type de demande de création d'une formation.

Ce dossier complété est transmis à la DEVE après validation par la direction de la composante porteuse et fera l'objet d'une présentation en Commission de la Formation afin de statuer quant à la pertinence de la création ou du renouvellement du projet de partenariat international auquel il se réfère.

1. – Identification et Dimensionnement du DPI pour AMU

1.1. Composante de rattachement : ALLSH, « Lettres et Arts »

1.2. Intitulé de la mention (spécialité, parcours-type) : Master Traduction, spécialité « Traduction littéraire et transferts culturels »

1.3 Date de fin d'accréditation d'AMU pour la mention concernée : 2016

1.4. Nature du projet de DPI :

Double diplôme

Diplôme conjoint

Formation délocalisée

1.5. Nature de la demande

Première demande renouvellement

Dans les deux cas, indiquer la date de début et de fin du partenariat : date de la première et de la dernière validation du DPI par AMU

1.6. Responsables de la mention pour AMU

• **Mention** : Nom et prénom : Jacquemond Richard

Adresse email : richard.jacquemond@univ-amu.fr

Téléphone : 0684948052

Statut : PR

MCF

MCF avec HDR

• **Spécialité** : Nom et prénom : Pinçonat Crystel

Adresse email : crystel.pinconnat@univ-amu.fr

Téléphone : 0606545434

1.7. Liste des pays partenaires : Italie

1.8. Nom et adresse du (des) établissement(s) partenaire(s) :

Université de Pise, « Dipartimento di Filologia, Letteratura, Linguistica », Université de Pise,

2 – Présentation du DPI et du parcours-recherche

Cette partie sera dupliquée pour chaque parcours-type.

2.1. Objectifs du partenariat : valoriser un diplôme délivré par AMU

2.2. A quel(s) axe(s) de la politique de développement à l'international des formations d'AMU correspond ce partenariat ?

- Collaboration scientifique avec un établissement en pointe dans le domaine de la traduction.

2.3. Modalités du recrutement des candidats dans AMU et chez le(s) partenaire(s) :

2.3.1 Prérequis pour une inscription AMU et chez le(s) partenaire(s)

- AMU : Sont acceptés en M1 « Traduction littéraire et transferts culturels », les étudiants provenant des licences et des masters de Lettres, Lettres Classiques et Langues d'AMU, les dossiers des étudiants provenant d'autres universités françaises et étrangères ou d'autres filières d'AMU sont soumis à l'accord de la commission pédagogique.

- Pise : Sont acceptés en « Traduzione letteraria e saggistica » les étudiants provenant d'une « Laurea triennale » en Lettres ou en Langues étrangères de l'Université de Pise, ainsi que ceux d'autres Universités italiennes ou étrangères après l'avis favorable de la commission pédagogique.

2.3.2 Quel niveau d'intervention d'AMU pour le recrutement des étudiants chez le(s) partenaire(s)

- Soumission par l'Université de Pise des dossiers des meilleurs candidats au sein de son université pour accord par les responsables de la spécialité à AMU.

2.4. Objectifs scientifiques et professionnels du parcours-type

En M2, au sein du Master « Traduction littéraire et transfert culturels », les étudiants italianisants d'AMU et les étudiants francisants de l'Université de Pise passant leur année dans l'université partenaire, ils bénéficient ainsi d'une formation binationale qui renforce leurs compétences linguistiques et culturelles, soit des compétences fondamentales dans la formation de traducteurs et ce tant dans le parcours recherche que professionnel.

2.4.1. Descriptif des contenus d'enseignement

Spécialité «Traduction littéraire et Transferts culturels» (AMU)

MASTER 1

SEMESTRE 1 – 30 crédits	
LMDQ5 (6 crédits) : Poétique et transferts culturels LMDQ6 (6 crédits) : Théories et pratiques de la traduction littéraire LMDQ7 (6 crédits) : Réception et critique littéraires	
LMDQ31C (6 crédits) : langue et littérature B1	Choisir 1 enseignement de langue dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - :
LMDQ32C (6 crédits) : langue C1	Choisir 1 enseignement dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - :
Bonus (facultatif)- <i>Indiquer le code et l'intitulé du bonus choisi dans la liste des enseignements optionnels de master 1 disponible dans les Pôles</i> Code : Intitulé :	

SEMESTRE 2 – 30 crédits	
LMDR71 (6 crédits) : Histoire des formes littéraires <ul style="list-style-type: none"> • LMDR711 (3 crédits) : Histoire des formes textuelles • LMDR712 (3 crédits) : Histoire des formes et traduction 	
LMDR72 (12 crédits) : Mémoire de traduction littéraire	
LMDR73C (6 crédits) : Langue et littérature B2	Choisir 1 enseignement de langue dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - :
LMDR74C (6 crédits) : Langue C2 dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi - :	
Bonus (facultatif)- <i>Indiquer le code et l'intitulé du bonus choisi dans la liste des enseignements optionnels de master 1 disponible dans les UFR</i> Code : Intitulé :	

MASTER 2

SEMESTRE 1 – 30 crédits	
<i>Recherche en traduction littéraire et intersémiotique</i> <input type="checkbox"/>	
LMDS20 (6 crédits) : Interculturalité : confrontations, transferts	
LMDS23 (6 crédits) : Séminaire intersémiotique Cinéma et danse	
LMDS22 (6 crédits) : Séminaire intersémiotique Peinture et musique	
LMDS51C (6 crédits) : Langue et littérature B3 options libres master.	Choisir 1 enseignement dans la liste des options libres master. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi :
: :
.....
LMDS52C (6 crédits) : Langue et littérature C3	Choisir 1 enseignement dans la liste des options libres master. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi :
- :
.....

<i>Recherche en traduction littéraire et intersémiotique</i> <input type="checkbox"/>	
LMDT21 (24 crédits) : Mémoire de recherche et / ou de traduction	
LMDT22 (6 crédits) : Stage ou Activités de formation à la recherche	

La maquette définit les cours que les étudiants doivent suivre en leur laissant une certaine marge de manœuvre. Nous ne souhaitons nullement bloquer ce choix arbitrairement pour les étudiants italiens que nous accueillerons. Une précision importante toutefois :

- pour LMDS51C : ils doivent en priorité suivre un cours de thème et version (italien/français donc), soit typiquement ITAS1, cours pour spécialistes proposé par le département d'études romanes.
- pour LMDS52C : Les étudiants choisissent le séminaire de lettres modernes ou littérature comparée qui est le plus en rapport avec leur objet de recherche, soit – pour les étudiants italiens – un texte français à traduire vers l'italien. La possibilité de choix doit être conservée, puisqu'on vise là un approfondissement des compétences qui varie en fonction de la définition du sujet du mémoire.

Master “Traduzione letteraria e saggistica”
PARCOURS CONSEILLÉ

I^{ère} ANNÉE	Crédits ECTS
Langue A avec Laboratoire de Traduction	9
Langue B avec Laboratoire de Traduction	9
Module I Littérature A	(6)
Module I Littérature B	(6)
Un enseignement au choix entre : <input type="checkbox"/> Littérature italienne <input type="checkbox"/> Littérature italienne contemporaine Avec Laboratoire de Techniques et Pratiques d’écriture	12
Linguistique informatique	6
Linguistique italienne	6
Théories et pratiques de la traduction avec laboratoire TAO	6
TOTAL CRÉDITS I ^{ère} ANNÉE	60
II^e ANNÉE	Crédits ECTS
Langue A avec Laboratoire de Traduction	6
Langue B avec Laboratoire de Traduction	6
Module II Littérature A	(6) 12
Module II Littérature B	(6) 12
Un enseignement au choix entre : <input type="checkbox"/> Rhétorique et Herméneutique <input type="checkbox"/> Iconographie et Iconologie	6
Crédits libres	9
Mémoire	21

TOTAL CRÉDITS II ^e ANNÉE	60
-------------------------------------	----

2.5. Equipe pédagogique:

Fonctions exercées	Nom Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel
Responsable(s) du diplôme	Pinçonat, Crystel	PR	10e
Intervenants de l'université	Alexis Nuselovici	PR	10e
	Francesca Manzari, etc.	MCF	10e
	les enseignants-chercheurs du département d'italien	MCF et PR	14e
Intervenants du (des) partenaires	Antonietta Sanna	PR	
	Charles Barone	MCF	
	Tiziana Goruppi	MCF	
	Hélène de Jacquelot, etc.	MCF	

2.6. Modalités pédagogiques,

2.6.1. les enseignements proposés identiques à ceux en France ? Certaines adaptations ont-elles été nécessaires ? Comment ont-elles été validées par l'AMU ? /
(question réservée aux formations délocalisées)

2.6.2. Dans le cadre de ce partenariat des modalités pédagogiques spécifiques ont-elles été utilisées ? (télé-enseignement - formation à distance, ...) NON

2.6.3 Langues d'enseignement et part des enseignements réalisée dans une langue étrangère.

Français à Aix, italien à Pise (soit 50%/50%, puisque le M1 s'effectue dans l'université-mère)

2.7. Modalités de contrôle des connaissances et évaluation des étudiants

2.7.1. Les modalités de contrôle des connaissances proposées sont-elles identiques à celles en vigueur à AMU ? Certaines adaptations sont-elles nécessaires ? Si oui lesquelles ? Comment sont-elles validées par AMU ?
(question réservée aux formations délocalisées) /

2.7.2. Pour les formations diplômantes les enseignants d'AMU participent-ils aux jurys des formations des pays d'accueil ? Dans le cadre des délocalisations de formations d'AMU, le Président de jury est-il un enseignant d'AMU ?

Oui, en particulier pour la soutenance du mémoire. Le mémoire sera soutenu devant un jury mixte (Pise-AMU), qui travaillera par skype ou visioconférence. L'évaluation suivra la *conversion table for the national grading scales within the European community*.

2.7.3. Description des procédures d'édition des diplômes : À l'issue de la validation du Master2, l'université d'accueil transmet les relevés de notes à l'université mère, qui produit le diplôme et le fait valider par l'université d'accueil.

2.8. Evaluation de la formation

2.8.1. La formation dispose-t-elle d'un comité de perfectionnement ou d'un comité de suivi du partenariat international ? Si oui décrivez-en les attributions. **NON**

2.8.2. Description des modalités d'évaluation des formations par les étudiants.

À l'issue des différents séminaires, les enseignants font remplir des fiches d'évaluation aux étudiants. L'examen de celles-ci permet éventuellement de rectifier certains éléments signalés par les étudiants.

2 bis – Présentation du DPI : parcours professionnel

Cette partie sera dupliquée pour chaque parcours-type.

2.1. Objectifs du partenariat : valoriser un diplôme délivré par AMU

2.2. A quel(s) axe(s) de la politique de développement à l'international des formations d'AMU correspond ce partenariat ?

- Collaboration scientifique avec un établissement en pointe dans le domaine de la traduction.

2.3. Modalités du recrutement des candidats dans AMU et chez le(s) partenaire(s) :

2.3.1 Prérequis pour une inscription AMU et chez le(s) partenaire(s)

- AMU : Sont acceptés en M1 « Traduction littéraire et transferts culturels », les étudiants provenant des licences et des masters de Lettres, Lettres Classiques et Langues d'AMU, les dossiers des étudiants provenant d'autres universités françaises et étrangères ou d'autres filières d'AMU sont soumis à l'accord de la commission pédagogique.

- Pise : Sont acceptés en « Traduzione letteraria e saggistica » les étudiants provenant d'une « Laurea triennale » en Lettres ou en Langues étrangères de l'Université de Pise, ainsi que ceux d'autres Universités italiennes ou étrangères après l'avis favorable de la commission pédagogique.

2.3.2 Quel niveau d'intervention d'AMU pour le recrutement des étudiants chez le(s) partenaire(s)

- Soumission par l'Université de Pise des dossiers des meilleurs candidats au sein de son université pour accord par les responsables de la spécialité à AMU.

2.4. Objectifs scientifiques et professionnels du parcours-type

En M2, au sein du Master « Traduction littéraire et transfert culturels », les étudiants italianisants d'AMU et les étudiants francisants de l'Université de Pise passant leur année dans l'université partenaire, ils bénéficient ainsi d'une formation binationale qui renforce leurs compétences linguistiques et culturelles, soit des compétences fondamentales dans la formation de traducteurs et ce tant dans le parcours recherche que professionnel.

2.4.1. Descriptif des contenus d'enseignement

Spécialité «Traduction littéraire et Transferts culturels» (AMU)

MASTER 1

SEMESTRE 1 – 30 crédits	
LMDQ5 (6 crédits) : Poétique et transferts culturels LMDQ6 (6 crédits) : Théories et pratiques de la traduction littéraire LMDQ7 (6 crédits) : Réception et critique littéraires	
LMDQ31C (6 crédits) : langue et littérature B1	Choisir 1 enseignement de langue dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - :
LMDQ32C (6 crédits) : langue C1	Choisir 1 enseignement dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - :
Bonus (facultatif)- Indiquer le code et l'intitulé du bonus choisi dans la liste des enseignements optionnels de master 1 disponible dans les Pôles Code : Intitulé :	

SEMESTRE 2 – 30 crédits	
LMDR71 (6 crédits) : Histoire des formes littéraires <ul style="list-style-type: none"> LMDR711 (3 crédits) : Histoire des formes textuelles LMDR712 (3 crédits) : Histoire des formes et traduction 	
LMDR72 (12 crédits) : Mémoire de traduction littéraire	
LMDR73C (6 crédits) : Langue et littérature B2	Choisir 1 enseignement de langue dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - :
LMDR74C (6 crédits) : Langue C2 dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi :	
Bonus (facultatif)- Indiquer le code et l'intitulé du bonus choisi dans la liste des enseignements optionnels de master 1 disponible dans les UFR Code : Intitulé :	

MASTER 2

SEMESTRE 1 – 30 crédits	
<i>Traduction littéraire et éditoriale (professionnel)</i> <input type="checkbox"/>	
LMDS20 (6 crédits) : Interculturalité : confrontations, transferts	
LMDS25 (6 crédits) : Outils informatiques pour la traduction	
LMDS28 (6 crédits) : Le métier du traducteur	
LMDS51C (6 crédits) : Langue et littérature B3	Choisir 1 enseignement dans la liste des options libres master. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - :
LMDS52C (6 crédits) : Langue et littérature C3	Choisir 1 enseignement de langue dans la liste des options libres master. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - :

SEMESTRE 2 – 30 crédits	
<i>Traduction littéraire et éditoriale (professionnel)</i> <input type="checkbox"/>	
LMMDT23 (18 crédits) : Mémoire de traduction littéraire	
LMMDT24 (12 crédits) : Stage traduction ou médiation culturelle	

La maquette définit les cours que les étudiants doivent suivre en leur laissant une certaine marge de manœuvre. Nous ne souhaitons nullement bloquer ce choix arbitrairement pour les étudiants italiens que nous accueillerons. Une précision importante toutefois :

- pour LMDS51C : ils doivent en priorité suivre un cours de thème et version (italien/français donc), soit typiquement ITAS1, cours pour spécialistes proposé par le département d'études romanes.
- pour LMDS52C : Les étudiants choisissent le séminaire de lettres modernes ou littérature comparée qui est le plus en rapport avec leur objet de recherche, soit – pour les étudiants italiens – un texte français à traduire vers l'italien. La possibilité de choix doit être conservée, puisqu'on vise là un approfondissement des compétences qui varie en fonction de la définition du sujet du mémoire.

Master “Traduzione letteraria e saggistica”
PARCOURS CONSEILLÉ

I^{ère} ANNÉE	Crédits ECTS
Langue A avec Laboratoire de Traduction	9
Langue B avec Laboratoire de Traduction	9
Module I Littérature A	(6)
Module I Littérature B	(6)
Un enseignement au choix entre : <input type="checkbox"/> Littérature italienne <input type="checkbox"/> Littérature italienne contemporaine	12
Avec Laboratoire de Techniques et Pratiques d’écriture	
Linguistique informatique	6
Linguistique italienne	6
Théories et pratiques de la traduction avec laboratoire TAO	6
TOTAL CRÉDITS I ^{ère} ANNÉE	60
II^e ANNÉE	Crédits ECTS
Langue A avec Laboratoire de Traduction	6
Langue B avec Laboratoire de Traduction	6
Module II Littérature A	(6) 12
Module II Littérature B	(6) 12
Un enseignement au choix entre : <input type="checkbox"/> Rhétorique et Herméneutique <input type="checkbox"/> Iconographie et Iconologie	6
Crédits libres	9
	21

Mémoire	
TOTAL CRÉDITS II ^e ANNÉE	60

2.5. Equipe pédagogique:

Fonctions exercées	Nom Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel
Responsable(s) du diplôme	Pinçonat, Crystel	PR	10e
Intervenants de l'université	Alexis Nuselovici	PR	10e
	Francesca Manzari, etc.	MCF	10e
	les enseignants-chercheurs du département d'italien	MCF et PR	14e
Intervenants du (des) partenaires	Antonietta Sanna	PR	
	Charles Barone	MCF	
	Tiziana Goruppi	MCF	
	Hélène de Jacquelot, etc.	MCF	

2.6. Modalités pédagogiques,

2.6.1. les enseignements proposés identiques à ceux en France ? Certaines adaptations ont-elles été nécessaires ? Comment ont-elles été validées par l'AMU ? /
(question réservée aux formations délocalisées)

2.6.2. Dans le cadre de ce partenariat des modalités pédagogiques spécifiques ont-elles été utilisées ? (télé-enseignement - formation à distance, ...) **NON**

2.6.3 Langues d'enseignement et part des enseignements réalisée dans une langue étrangère.

Français à Aix, italien à Pise (soit 50%/50%, puisque le M1 s'effectue dans l'université-mère)

2.7. Modalités de contrôle des connaissances et évaluation des étudiants

2.7.1. Les modalités de contrôle des connaissances proposées sont-elles identiques à celles en vigueur à AMU ? Certaines adaptations sont-elles nécessaires ? Si oui lesquelles ? Comment sont-elles validées par AMU ?
(question réservée aux formations délocalisées) /

2.7.2. Pour les formations diplômantes les enseignants d'AMU participent-ils aux jurys des formations des pays d'accueil ? Dans le cadre des délocalisations de formations d'AMU, le Président de jury est-il un enseignant d'AMU ?

Oui, en particulier pour la soutenance du mémoire. Le mémoire sera soutenu devant un jury mixte (Pise-AMU), qui travaillera par skype ou visioconférence. L'évaluation suivra la *conversion table for the national grading scales within the European community*.

2.7.3. Description des procédures d'édition des diplômes : À l'issue de la validation du Master2, l'université d'accueil transmet les relevés de notes à l'université mère, qui produit le diplôme et le fait valider par l'université d'accueil.

2.8. Evaluation de la formation

2.8.1. La formation dispose-t-elle d'un comité de perfectionnement ou d'un comité de suivi du partenariat international ? Si oui décrivez-en les attributions. **NON**

2.8.2. Description des modalités d'évaluation des formations par les étudiants.

À l'issue des différents séminaires, les enseignants font remplir des fiches d'évaluation aux étudiants. L'examen de celles-ci permet éventuellement de rectifier certains éléments signalés par les étudiants.

3. – BUDGET

Ce dossier sera obligatoirement accompagné **d'une annexe financière** qui exposera le budget prévisionnel de l'opération de partenariat international et fera apparaître clairement :

- les financements extérieurs dont pourra bénéficier le projet (publics ou privés, nationaux, européens et internationaux), en précisant le degré de probabilité d'obtention et de pérennité de chacun d'eux ;
- les droits d'inscription et droits spécifiques de formation qui seront acquittés par les étudiants de chaque établissement partenaire ;
- les reversements faits à AMU par chaque établissement partenaire au titre des frais d'ingénierie pédagogique et de gestion administrative ;
- les modalités de rémunération des enseignants d'AMU intervenant dans la formation ;
- les modalités de prise en charge des missions effectuées par les personnels d'AMU dans le cadre du programme (titre de transport, hébergement et restauration).

4. – AVIS DES INSTANCES D'AMU

	Composante	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	Conseil d'Administration
Date et avis des instances : 5 mai 2014	Favorable <i>validé au conseil du 19/05/14</i>		

Le Directeur de l'UFR ALLSH
Pierre-Yves GILLES

Le Directeur de l'UFR ALLSH
Pierre-Yves GILLES

- DIPLOME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL -

DOSSIER DE DEMANDE DE CREATION ~~RENOUVELLEMENT~~ * D'UN DPI

(*Rayez la mention inutile)

Ce dossier de demande de création ou de renouvellement d'une formation en DPI n'est à renseigner que dans le cadre des formations conduisant à la délivrance de « **doubles diplômes** », de « **diplômes conjoints** » et les « **formations délocalisées** ».

Ce dossier n'est à renseigner que dans le cadre d'une demande « en cours de contrat d'établissement » (contrat quinquennal déjà validé). Dans le cadre des campagnes de rédaction du futur contrat d'établissement, il convient de n'utiliser que le dossier type de demande de création d'une formation.

Ce dossier doit obligatoirement être accompagné d'un projet de budget propre au partenariat. Ce dossier complété est transmis à la DEVE après validation par la direction de la composante porteuse et fera l'objet d'une présentation en Commission de la Formation afin de statuer quant à la pertinence de la création ou du renouvellement du projet de partenariat international auquel il se réfère.

1. – Identification et Dimensionnement du DPI pour AMU

1.1. Composante de rattachement

UFR Faculté des Sciences

1.2. Intitulé de la mention (spécialité, parcours-type)

Master Mécanique Physique Ingénierie

Spécialités a) Matériaux et Structures Avancées (Label CMI) b) Ingénierie et Conception de Projets Industriels

1.3 Date de fin d'accréditation d'AMU pour la mention concernée

2017

1.4. Nature du projet de DPI

Double diplôme Diplôme conjoint Formation délocalisée

1.5. Nature de la demande

Première demande renouvellement

En cas de reconduction, date de la première et de la dernière validation du DPI par AMU :

1.7. Responsables de la mention pour AMU

Nom et prénom : **Georges Le Palec (pour le DPI Frédéric Lebon frederic.lebon@univ-amu.fr)**

Adresse email : **georges.lepalec@univ-amu.fr** Téléphone : FL 0491164051

Statut : PR MCF MCF avec HDR

1.8. Avis des instances d'AMU

	Composante	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	Conseil d'Administration
Avis du conseil	Approuvé par le Conseil de l'UFR Sciences le 26/09/2014		
Date et signature du directeur composante, VP Formation, Président			

2 – Présentation du DPI et du (des) parcours-type(s) concerné(s)

Cette partie sera dupliquée pour chaque parcours-type.

2.1. Objectifs du partenariat :

L'objectif affiché est de mettre en place entre Aix-Marseille Université et l'Université de Ferrara un double diplôme en Ingénierie Mécanique. Les deux universités ont des compétences fortes et complémentaires dans les domaines enseignés.

L'objectif est de proposer aux étudiants italiens de suivre après un M1 généraliste en Italie, un M2 dans une des deux spécialités du master MPI (MSA, essentiellement Matériaux et Structures Composites ou ICPI, Conception Industrielle) et réciproquement aux étudiants français de suivre leur M2 à Ferrara dans les domaines des Matériaux (métalliques et polymères) et du Génie Industriel.

Les objectifs pédagogiques essentiels sont d'apporter aux étudiants des deux côtés des Alpes des connaissances et des compétences complémentaires, de se frotter à des modèles pédagogiquement et linguistiquement différents et de renforcer les liens entre les universités (sujets de stage en entreprises communs par exemple).

Il est à noter que la spécialité MSA est labellisée « Coursus Master Ingénierie » et qu'un travail est en cours pour la spécialité ICPI.

Ce projet permettra d'améliorer la lisibilité internationale de l'offre de formation AMU dans le domaine du Génie Mécanique et de renforcer l'attractivité de la formation Master MPI AMU.

2.2. A quel(s) axe(s) de la politique de développement à l'international des formations d'AMU correspond ce partenariat

L'Université de Ferrara est une université très ancienne, fondée en 1391 et qui compte parmi ses anciens élèves des célébrités telles, Jérôme Savonarole, Jean Pic de la Mirandole ou Giannangelo Braschi, futur pape Pie VI. La faculté d'ingénierie est très reconnue dans ce domaine scientifique et technologique (classée n°1 en Emilie-Romagne dans le classement 2013).

Un diplôme commun entrerait dans le cadre des relations qu'AMU entend établir avec les pays du pourtour méditerranéen et renforcerait la lisibilité à l'international d'une offre de formation en génie mécanique (déjà soutenue par IDEFI et l'Académie d'Excellence, et en fort lien avec les partenariats industriels régionaux). Ce diplôme permettrait aussi de renforcer le niveau de recrutement pour le master MPI et d'avoir une ouverture stratégique vers les laboratoires transalpins des domaines visés.

2.3. Modalités du recrutement des candidats dans AMU et chez le(s) partenaire(s) :

2.3.1 Prérequis pour une inscription AMU et chez le(s) partenaire(s)

Pour les étudiants AMU, M1 MPI Parcours Ingénierie et Conception

Pour les étudiants Université de Ferrara, Laurea Magistrale in Ingegneria Meccanica, 1^{ère} Année

2.3.2 Quel niveau d'intervention d'AMU pour le recrutement des étudiants chez le(s) partenaire(s)

Jury commun avec le partenaire italien (sur dossier)

Les deux spécialités côté français comptent actuellement une douzaine d'étudiants chacune. Le programme devrait concerner l'échange de deux étudiants par an (voir budget).

2.4. Objectifs scientifiques et professionnels du parcours-type

Objectifs scientifiques : Ce parcours propose aux étudiants une formation de haut niveau dans le champ scientifique du génie mécanique, de la conception au génie industriel, en passant par les matériaux composites ou métalliques et leurs comportements sur structures.

Objectifs professionnels : Les stages et les projets devraient permettre une intégration aisée des étudiants dans le monde de l'entreprise et offrir aux étudiants AMU la possibilité d'une ouverture vers les entreprises transalpines, l'Italie étant un des principaux partenaires économiques de la France.

2.4.1. Descriptif des contenus d'enseignement

En ce qui concerne, les enseignements

Côté italien

<http://www.unife.it/ing/lm.meccanica/studiare/programmi-insegnamenti-docenti>

Laurea en Génie Mécanique				ECTS
Product and process design				6
Mechanics of vibrations				6
Mechanical design				6
Mechanics of Materials				6
Metallurgy				6
Training				21
Parcours Industriel	ECTS	Parcours Matériaux	ECTS	
Energetics	6	Polymers and Composites	12	12
Robotics	6			
Total		Total		63

Côté français,

Master Mécanique Physique Ingénierie				ECTS
Engineer environment				3
English				3
Project				6
Research Project				6
Initiation to research (mechanics of interfaces, homogenization, NDT)				6
Training				30
Spécialité Structures Composites	ECTS	Parcours Conception mécanique	ECTS	
Manufacturing, experiment and modelling	6	Advanced mechanical design	6	18
Technology of composites	3	Advanced Automatics	3	
Structural computation	3	Mechanical simulation	3	
Composites Mechanics	3	General mechanics	3	
Design and manufacturing of moulding device	3	Thermal and fluid engineering	3	
Total		Total		72

2.5. Equipe pédagogique:

C. Hochard PR
 A. Maurel-Pantel MCF
 N. Lahellec MCF
 J. Payan PRAG
 F. Lebon PR
 C. Brunel PRAG
 F. Habert PRAG
 J.P. Charles PAST

P. Livieri professore associato
 E. Mucchi ricercatore a tempo determinato
 R. Guggia docente esterno a contratto
 R. Rizzoni ricercatore a tempo Indeterminato
 M. Merlin ricercatore a tempo Indeterminato
 M. Morini docente esterno a contratto
 R. Di Gregorio professore ordinario
 R. Tovo professore ordinario
 F. Mollica professore associato

2.6. Modalités pédagogiques,

2.6.1. les enseignements proposés identiques à ceux en France ? Certaines adaptations ont-elles été nécessaires ? Comment ont-elles été validées par l'AMU ?

(question réservée aux formations délocalisées)

Enseignements relativement différents en M2 mais les bases du M1 sont communes aux deux masters. Une adaptation n'est donc pas nécessaire. Cette décision a été prise en concertation par les deux équipes pédagogiques.

A noter que les UE côté français n'ont pas été modifiées par rapport à l'habilitation.

2.6.2. Dans le cadre de ce partenariat des modalités pédagogiques spécifiques ont-elles été utilisées ? (télé-enseignement - formation à distance, ...)

Non

2.6.3 Langues d'enseignement et part des enseignements réalisée dans une langue étrangère.

En France, enseignements en français.

En Italie, enseignement en italien.

Une auto-préparation aux langues des pays d'accueil sera mise en œuvre dans le semestre précédent le départ à l'aide de méthode de type Assimil, par exemple.

Un partenariat avec l'Institut Culturel Italien pourra être envisagé par la suite.

A noter que l'Italie est le 2eme partenaire économique de la France et beaucoup d'entreprises du Sud travaillent avec l'Italie (la réciproque est vraie aussi). La connaissance des langues des partenaires est un plus d'un point de vue professionnel.

L'expérience montre que cette préparation est tout à fait suffisante.

2.7. Modalités de contrôle des connaissances et évaluation des étudiants

Les étudiants des universités d'Aix-Marseille et de Ferrara seront évalués conformément au règlement du contrôle des connaissances établi dans chaque université. Les étudiants français allant en Italie seront soumis à la règle de Ferrara et vice-versa pour les étudiants italiens venant suivre les cours à Aix-Marseille. En particulier :

- à Ferrara : les notes ont un maximum de 30 (et félicitations) et la moyenne est fixée à 18. La note finale pour l'obtention du diplôme à un maximum de 110 (et félicitations), et la moyenne pour l'obtention et fixée à 66.
- à Aix-Marseille : les notes ont un maximum de 20 et la moyenne est fixée à 10. Une matière défailante peut être compensée par les autres.

2.7.1. les Modalités de contrôle des connaissances proposées sont-elles identiques à celles en vigueur en France ? Certaines adaptations ont-elles été nécessaires ? Comment ont-elles été validées par l'AMU ?

(question réservée aux formations délocalisées)

<http://www.unife.it/ing/lm.meccanica/programmi-insegnamenti-docenti>

Côté français, MCC validées par AMU

Pour le projet de fin d'étude, les deux équipes proposent une bi-soutenance (une en France et une en Italie), la soutenance ayant lieu dans le pays étranger pourra être faite en anglais soit dans la langue du pays d'accueil.

2.7.2. Description synthétique des principes des modalités de contrôle des connaissances du parcours-type

(Les modalités de contrôle des connaissances devront être annexées au présent dans le intégralité)

Examen terminal pour les cours « standard ».

Validation de stage et de projet par soutenance (bi-soutenance pour le PFE).

2.7.3. Pour les formations diplômantes les enseignants d'AMU participent-ils aux jurys des formations des pays d'accueil ? ? Dans le cadre des délocalisations de formations d'AMU, le Président de jury est-il un enseignant d'AMU ?

Oui à la première question, non à la seconde

2.7.4. Description des procédures d'édition des diplômes

Procédures usuelles

2.8. Evaluation de la formation

2.8.1 La formation dispose-t-elle d'un comité de perfectionnement ou d'un comité de suivi du partenariat international ? Si oui décrivez-en les attributions.

Comité de perfectionnement en cours de mise en place (le CMI possède un comité FRE)

2.8.2 Description des modalités d'évaluation des formations par les étudiants.

Un questionnaire sera édité par l'OVE côté français

Le questionnaire côté italien se trouve au lien suivant

<http://www.unife.it/aq/statistiche-opinioni-studenti/questionari>

<http://www.unife.it/aq/qualita-della-formazione/modalita-di-rilevazione-opinioni-studenti>

Projet de budget propre au partenariat

Fonctionnement	Mobilités étudiantes (Erasmus)	10000 € (2 candidats/an)
	Mobilités enseignantes (Erasmus)	2000 €

Annexe : Equivalence entre les spécialités

Pour un étudiant français effectuant le parcours italien « Industriel » son diplôme français sera le master MPI spécialité « Conception mécanique », de même le parcours « Matériaux » correspondra à la spécialité « Structures Composites ».

Recouvrement entre les UE des deux pays (environ 75 %)

Laurea en Génie Mécanique Parcours Industriel	Master Mécanique Physique Ingénierie Spécialité Conception mécanique
Training, Product and process design 27 ECTS	Training 30 ECTS
Mechanical design, Product and process design 12 ECTS	Advanced mechanical design, Advanced Automatics, Mechanical simulation 12 CTS
Energetics 6 ECTS	Thermal and fluid engineering 3 ECTS

Laurea en Génie Mécanique Parcours Matériaux	Master Mécanique Physique Ingénierie Spécialité Structures Composites
Training, Product and process design 27 ECTS	Training 30 ECTS
Manufacturing, experiment and modelling, Technology of composites, Composites Mechanics 12 ECTS	Polymers and Composites 12 ECTS
Mechanics of Materials 6 ECTS	Design and manufacturing of moulding device, Structural computation 6 ECTS

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)
Vague 1 - Tableau complémentaire**

CFVU du 12 février 2015

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations CFVU du 12 février 2015
Sciences	Master	Physique	(M1)	<p>1- En M1, le parcours "Photonics, Optics Electromagnetism, Systems, Imaging and Instrumentation" (POESII), labellisé AMIDEX et mis en place en 2014/2015, remplacera le parcours "Europhotonics" en 2015/2016, pour une variation en HETD de +20,</p> <p>2- Fermeture du parcours "Europhotonics", pour une variation en HETD de -349.</p> <p>Variation totale en HETD : -329</p>		
Sciences	Master	Physique	Instrumentation, Optique et Laser (IOL)	<p>Fermeture de cette spécialité "IOL" suite à la création du parcours "POESII"</p> <p>Variation en HETD : -504</p>		
Sciences	Master	Physique	Optique et Photonique, Signal et Image (OPSI)	<p>En M2, suppression du parcours "Optique" (OP) de cette spécialité "OPSI" suite à la création du parcours "POESII"</p> <p>Variation en HETD : -291</p>		
Sciences	Master	Physique	Optique et Photonique, Signal et Image (OPSI)	<p>En M2, mise en place du parcours "POESII" labellisé AMIDEX</p> <p>En M2 , * Le parcours "POESII" est le résultat de la fusion de la spécialité "IOL" et du parcours "Optique" (OP) de la spécialité "OPSI"</p> <p>Variation en HETD : +502</p>		
Sciences	Master	Physique	(M1)	<p>En M1, création d'un parcours "SPACE" labellisé AMIDEX</p> <p>L'objectif est de créer dès le M1 un enseignement en astrophysique sur Aix-Marseille destiné à l'observation et à l'interprétation des observations sur les grandes structures, les galaxies, le milieu interstellaire, les étoiles et les (exo)planètes alors que le parcours "Physique Théorique et Mathématique, Astrophysique et Physique des Particules" (P3TMA) offre une formation dans les domaines théoriques de la cosmologie et des astro-particules.</p> <p>* La création de ce nouveau parcours en astrophysique permettra aux astronomes du "Laboratoire d'Astrophysique de Marseille" (LAM) de dispenser 1000 heures de formation en M1 et M2 dans leur domaine de compétence, au titre de leur charge statutaire d'enseignement. * Aucun enseignement en présentiel, Apprentissage par Problèmes et Projets, * Création d'UE spécifiques au parcours "SPACE" pour 33 ECTS, * Mutualisation d'enseignements avec le M1 Physique (6 ECTS) et le parcours "Enseignement à Distance" (MPAD) (21 ECTS).</p> <p>Variation en HETD du M1 : +594</p>		
Sciences	Master	Physique	Rayonnement Energie Spectroscopies (RES)	<p>En M2, création d'un parcours "SPACE", labellisé AMIDEX, au sein de cette spécialité "RES"</p> <p>* Créations d'UE spécifique pour 48 ECTS et une variation en HETD de +420, * Mutualisations pour 12 ECTS avec la spécialité "RES" et un réaménagement de celle-ci avec suppression d'UE, modifications d'intitulés et évolution des contenus des enseignements pour une variation en HETD de -30.</p> <p>Variation en HETD du M2 : +390</p> <p>Variation totale en HETD du parcours "SPACE" (- 1000 HETD astronomes "LAM" comprises) : -16</p>		
Sciences	Master	Physique	(M1)	<p>En M1, le parcours "MPAD" ouvert en télé-enseignement, évolue dès le 1er semestre d'un M1 PC (Physique-Chimie) à un M1 P (Physique) et s'accompagne d'une mutualisation avec le M1 "SPACE" (6 UE pour 21 ECTS)</p> <p>Variation en HETD : -75</p>		
Sciences	Master	Physique	Sciences de la Fusion des Plasmas (SFP)	<p>Réaménagement par suppression, modification de crédits, de volumes horaires et mutualisation de certaines UE et augmentation du Tronc Commun entre les 2 parcours de cette spécialité :</p> <p>* Suppression d'une option dans le parcours "Physique et Technologie des Plasmas" pour une variation en HETD de -45, * Changement de crédits et d'heures, mutualisation d'une UE dans le parcours "Fusion par Confinement Magnétique" pour une variation en HETD de -15.</p> <p>Variation totale en HETD : -60</p>		

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)

CFVU du 12 février 2015

MODIFICATIONS NECESSITANT L'ACCORD DE LA DGESIP

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations CFVU du 12 février 2015
ALLSH	Master	Histoire et Humanités	Métiers des archives, des bibliothèques, de la documentation et des médias	<p>1- Modification de l'intitulé de la spécialité en "Métiers des archives et des bibliothèques. Médiation de l'histoire et humanités numériques". Nécessite l'accord de la DGESIP.</p> <p>2- Fusion des 3 parcours en M2 de cette spécialité [P1 : "Bibliothèque et documentation", P2 : "Archives" et P3 : "Médias"] en un seul : "Métiers des archives et des bibliothèques. Médiation de l'histoire et humanités numériques".</p> <p>En M1 : renforcement de la professionnalisation : * Suppression de 2 UE liées aux spécialités recherche, * Déplacement d'une UE du M2 parcours archives au tronc commun de M1 avec changement de crédits, * Changements d'intitulés de 3 UE.</p> <p>En M2 : spécialisation * Création de 2 UE de préparation aux concours (bibliothèques ou archives), * Changements d'intitulés de 3 UE avec ou sans changements de crédits, * Fusion de 3 UE.</p> <p>Variation en HETD : - 250</p>		
FEG	Master	Aix Marseille Sciences Economiques (AMSE)	Croissance et Développement	<p>Modification de l'intitulé de la spécialité en "Macro-économie et développement". Nécessite l'accord de la DGESIP.</p> <p>Cette demande fait suite au regroupement des deux parcours ("Macro-économie et croissance" et "Economie du développement") en 1 seul : "Macro-économie et Développement".</p> <p>Variation totale en HETD au niveau de la mention "AMSE" : +9</p>		
FEG	Master	Commerce Décision Gestion	Management de l'Hospitalité	<p>Modification de l'intitulé de cette spécialité en "Management International de l'Hospitalité". Nécessite l'accord de la DGESIP.</p> <p>En M1 * Changement de l'intitulé du parcours "Management de l'Hospitalité" en "Management International de l'Hospitalité" (MIH) et mutualisation avec le parcours "Management du Commerce International" pour 13,5 HETD.</p> <p>En M2 * Changement de l'intitulé du parcours en "Management International de l'Hospitalité".</p>		
FEG	Master	Commerce Décision Gestion	Management et Interface Marketing - Commerce des Projets Innovants (MPI)	<p>Modification de l'intitulé de cette spécialité en "Marketing des Produits Innovants". Nécessite l'accord de la DGESIP.</p> <p>En M1 * Changement de l'intitulé du parcours "Management et interface marketing-commerce des projets Innovants (MPI)" en "Marketing des Produits Innovants" et réaménagement suite à la fermeture du parcours du M2 "Business Model".</p> <p>En M2 * Suppression du parcours "Business model", * Réaménagement du parcours "Marketing-commerce" avec changement d'intitulé en "Marketing des Produits Innovants".</p> <p>Variation totale en HETD au niveau de la mention "Commerce Décision Gestion" : -503</p>		
FEG	Master	Economie Appliquée	Projets et politiques d'aide au développement	<p>Fermeture de cette spécialité</p> <p><i>L'orientation de cette spécialité est reprise dans l'un des parcours créé dans la spécialité "Développement des territoires", issue de l'ancienne spécialité "Aménagement du territoire".</i></p>		
FEG	Master	Economie Appliquée	Aménagement du territoire	<p>Modification de l'intitulé de cette spécialité en "Développement des territoires". Nécessite l'accord de la DGESIP.</p> <p>Suite à la fermeture de la spécialité "Projets et politiques d'aide au développement" au sein de cette mention, création dans cette spécialité, renommée "Développement des territoires", de 2 parcours :</p> <p>* "Développement et compétitivité des territoires", * "Aide au développement".</p> <p>Variation en HETD au niveau de la mention "Economie Appliquée" : -180</p>		
OSU	Master	Sciences de l'Environnement Terrestre	Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques (GEMA)	<p>Modification de l'intitulé de cette spécialité en "Sciences de l'eau". Nécessite l'accord de la DGESIP.</p> <p>* En M1, modifications pour une variation en HETD de +14, * En M2, changement de l'intitulé du parcours "Ressources en Eau" (ResEau) en "Hydrogéologie Ressources en Eau" (Hydro) ; autres modifications pour une variation en HETD de -9.</p> <p>Variation totale en HETD : +5</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations CFVU du 12 février 2015
OSU	Master	Sciences de l'Environnement Terrestre	Gestion des RISques NAturels et Technologiques (GERINAT)	<p>Evolution de la finalité de cette spécialité en P (actuellement R et P). Nécessite l'accord de la DGESIP.</p> <p>La spécialité GERINAT est composée d'un parcours P et d'un parcours R. Le parcours R de GERINAT est fusionné avec le parcours R de SYSTER au sein de la spécialité SYSTER.</p> <p>* En M1, suppression, modification, scission, transfert de 2 UE dans SYSTER. * En M2, suppression, création, modification, transfert de 3 UE dans SYSTER.</p> <p>Variation totale en HETD : -551</p>		
OSU	Master	Sciences de l'Environnement Terrestre	Sciences de la Biodiversité et de l'Ecologie (SBE)	<p>Modification de l'intitulé de cette spécialité en "Biodiversité, Ecologie et Evolution". Nécessite l'accord de la DGESIP.</p> <p>En M1, modifications pour une variation en HETD de -21.</p> <p>En M2, changement d'intitulé pour 2 parcours :</p> <p>1- "Sciences de la Biodiversité et Ecologie Méditerranéenne" (SBEM) en "Biologie, Ecologie et Evolution" (BEE), 2- "Valorisation de la Biodiversité et des Bio-ressources" (VABB) en "Ingénierie de la Biodiversité et des Bio-ressources" (INGEBIO)</p> <p>En M2, autres modifications pour une variation en HETD de +40.</p> <p>Variation totale en HETD : +19</p>		
OSU	Master	Sciences de l'Environnement Terrestre	Système Terre : Changements Globaux	<p>1- Modification de l'intitulé de cette spécialité en "Système Terre : Environnement, Tectonique, Géomorphologie et Paléoclimat (SYSTER)",</p> <p>2- Evolution de la finalité en R (actuellement R et P) : Nécessitent l'accord de la DGESIP.</p> <p>La spécialité SYSTER est composée d'un parcours R et d'un parcours P :</p> <p>* Le parcours R de SYSTER est fusionné au sein de cette spécialité, avec le parcours R de la spécialité GERINAT, * Le parcours P de SYSTER est fusionné, au sein de la spécialité MAEVA, au parcours P "Management des Pollutions et des Nuisances" de MAEVA dans un parcours "Gestion, Environnement et Climat" (GEC).</p> <p>* En M1, suppression, création, modification, transfert depuis GERINAT de 2 UE, * En M2, suppression, création, modification, transfert depuis GERINAT de 3 UE.</p> <p>Variation totale en HETD : -621</p>		
Sciences	Master	Chimie	Chimie Organique, Chimie Verte, Chimie du Vivant (COCV2)	<p>Evolution de la finalité de cette spécialité en R et P (actuellement R). Nécessite l'accord de la DGESIP.</p> <p>Pour pallier la baisse des effectifs en M2, évolution du M1 et du M2 afin d'explicitier les objectifs du M2 dès le M1.</p> <p>En M1 - semestre 2, passage de 2 à 3 parcours :</p> <p>* "Physico-Chimie moléculaire" (PCM) (inchangé 2014/2015), * "Méthodologies Innovantes en Synthèse Organique" (MISO), * "Chimie pour le Vivant" (CV).</p> <p>En M2, 2 parcours à finalité R et P au sein de cette spécialité :</p> <p>* "Méthodologies Innovantes en Synthèse Organique" (MISO), * "Chimie pour le Vivant" (CV).</p> <p>Variation de cette spécialité en HETD : +352 compensée par une baisse dans les spécialités "Perfectionnement en Analyses Chimiques et Spectroscopiques" (PACS pour -284 HETD) et "Chimie Informatique Spectrométries Analyse" (CISA pour -170 HETD), soit une variation globale en HETD pour le M2 Chimie de -102</p>		

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)
Vague 1**

CFVU du 12 février 2015

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations CFVU du 12 février 2015
ALLSH	Licence Professionnelle	Intervention Sociale	Travailleurs sociaux et soignants signeurs	<p>Modification des intitulés de 2 parcours de cette spécialité :</p> <p>P2 : "Soignants bilingues" devient "Professionnels de la Culture, de l'Education et du Travail Social" (CETS), P3 : "Médiateurs sourds" devient "Intermédiaeurs dans le domaine de la santé et du social".</p> <p>* L'UE "Dire la Santé" est scindée en 2 UE adaptées à chacun des deux nouveaux parcours. L'augmentation de 33 HETD générée est compensée par une réduction horaire totale équivalente sur 2 autres UE. * Dans chaque parcours, suite au nouveau cadre réglementaire du 22 janvier 2014, l'UE "Projet tuteuré" est créée par scission de l'UE "mise en situation professionnelle et projet tuteuré". Une réduction horaire de 39 HETD obtenue sur une UE du parcours CETS permet de créer une UE de même volume horaire dénommée "Réseaux socio-éducatifs et socio-culturels"</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ALLSH	Master	Archéologie et histoire de l'art	Art moderne et contemporain	<p>Fusion des 2 parcours de M1 et M2 (P1 : "Art moderne", P2 : "Art contemporain") en un seul : "Art moderne et contemporain"</p> <p>Variation en HETD : - 108</p>		
EU3M	Diplôme de Formation Générale	Sciences Maieutiques (DFGSMa)	(3ème année)	<p>Aménagements de la 3ème année</p> <p>* Suppression de l'UE "De l'agent infectieux à l'hôte" (- 1 ECTS) et transfert de sa sous-UE non créditée "portfolio soins généraux" (portefeuille de compétences cliniques) dans l'UE "Clinique", * Ajustement du nombre de crédits de l'UE "Obstétrique" relativement au volume d'heures de cours (+ 1 ECTS).</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
EU3M	Diplôme d'Etat de Sage-Femme	Formation Approfondie en Sciences Maieutiques	(1ère et 2nde année)	<p>Aménagements en 1ère et en 2nde année</p> <p>* En 1ère année, suppression de la sous-UE non créditée "Portfolio dans l'UE "Clinique"", * En 2nde année, recombinaison de l'UE "Clinique" avec réagencement de la sous-UE "Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)" permettant une validation par compétences en secteur prénatal et gynécologique, en secteur perinatal et en secteur post-natal (dans ces secteurs, tous les éléments constitutifs du CSCT doivent être indépendamment tous validés pour que le CSCT soit validé).</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
FEG	Licence Professionnelle	Banque	(Semestre 2)	<p>Modifications au semestre 2</p> <p>* Suppression d'un élément constitutif d'UE, * Création d'un élément constitutif d'UE.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
FEG	Licence	Economie et Gestion	Parours International	<p>En L3, modification de l'intitulé de ce parcours-type en "International Program in Business and Economics"</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
FEG	Master	Aix Marseille Sciences Economiques (AMSE)	Economie publique et philosophie économique	<p>Fusion de 2 parcours en 1 seul</p> <p>Les parcours "Economie de la santé" et Economie de l'environnement" fusionnent en un parcours "Environnement-Santé"</p> <p>Variation totale en HETD au niveau de la mention "AMSE" : +9</p>		
FEG	Master	Banque et Affaires Internationales	(M1)	<p>Modifications</p> <p>* Suppression, création, modification d'UE, mutualisation avec le Master "Aix Marseille Sciences Economiques" (AMSE)</p>		
FEG	Master	Banque et Affaires Internationales	Management des Risques Financiers	<p>Modifications</p> <p>* Suppression de 2 UE, * Création d'1 UE, * Modifications d'UE (intitulés, nb de crédits, volumes horaires).</p> <p>Variation totale en HETD au niveau de la mention "Banque et Affaires Internationales" : +60</p>		
FEG	Master	Commerce Décision Gestion	(M1)	<p>M1 semestre 1</p> <p>* Réaménagement suite à la fermeture du parcours du M2 "Business Model" de la spécialité "Marketing des Produits Innovants", * Suppression, création d'UE, mutualisation.</p> <p>M1 semestre 2</p> <p>- Parcours "Management du commerce International" (MCI) : mutualisation avec le parcours "Management International de l'Hospitalité" pour 13,5 HETD, - Parcours "Management des Risques et de la Qualité et Ingénierie de la Décision" : modifications sans variation en HETD,</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations CFVU du 12 février 2015
FEG	Master	Commerce Décision Gestion	Management du Commerce International	Modifications * Suppression d'1 UE, * Passage d'1 UE du S3 au S4, * Modifications d'UE (intitulés, nb de crédits). Variation en HETD au niveau de la mention "Commerce Décision Gestion" : -503		
FEG	Master	Comptabilité, finance, fiscalité et patrimoine	(M1)	Rapprochement entre la maquette spécifique pour la Formation Continue et celle pour la Formation Initiale Au semestre 1 : * Suppression d'1 UE (-6 ECTS), * Création de 1 UE (+6 ECTS). Au semestre 2 : * Suppression de 2 éléments constitutifs d'UE (-6 ECTS), * Création d'1 UE (+6 ECTS), * Modification d'1 UE (-6 ECTS / valorisation en bonus). Variation totale en HETD : +2		
FEG	Master	Métiers de la Montagne	(M1)	Modifications * Suppression, création, modification d'UE et d'éléments constitutifs d'UE.		
FEG	Master	Métiers de la Montagne	Métiers de la Montagne	En M2, modifications * Suppression, création, modification d'éléments constitutifs d'UE Variation en HETD au niveau de la mention "Métiers de la Montagne" : -16		
FEG	Master	Ressources Humaines et management responsable des organisations	Alter management et responsabilité sociale des entreprises : expert RSE et développement durable	En M2, modifications * Suppression, création d'UE, * Création d'un choix pour les alternants comprenant l'UE créée "Comprendre les comportements en entreprise" mutualisée sur les 3 spécialités de la mention (+12 HETD par spécialité) et spécifique pour le public de Formation Continue conformément aux textes. Variation en HETD : + 12		
FEG	Master	Ressources Humaines et management responsable des organisations	Dynamiques des organisations. Travail et ressources Humaines	En M2, modifications * Au semestre 4, création d'un choix pour les publics en FI et en FC, * Création d'1 UE "Comprendre les comportements en entreprise" mutualisée sur les 3 spécialités de la mention (+12 HETD par spécialité) et spécifique pour le public de Formation Continue conformément aux textes. Variation en HETD : + 12		
FEG	Master	Ressources Humaines et management responsable des organisations	Gestion des compétences et des ressources Humaines	En M2, modifications * Suppression, modifications d'éléments constitutifs d'UE, * Création d'une option de 3 ECTS, * Création d'1 UE "Comprendre les comportements en entreprise" mutualisée sur les 3 spécialités de la mention (+12 HETD par spécialité) et spécifique pour le public de Formation Continue conformément aux textes. Variation en HETD : + 12 Variation totale en HETD au niveau de la mention "RH et management responsable des organisations " : +36		
IAE	Master	Recherche, Etudes et Conseils en Sciences de Gestion	(M1)	Modifications * Suppression d'un choix, * Modification d'intitulés de 4 modules. Variation en HETD : 0		
IAE	Master	Recherche, Etudes et Conseils en Sciences de Gestion	Marketing	En M2, modifications * Recomposition de 5 modules (regroupement/scindement) avec changement de crédits pour 4. Variation en HETD : 0		
IAE	Master	Recherche, Etudes et Conseils en Sciences de Gestion	Stratégie et Gestion des Ressources Humaines	En M2, modifications * Modification d'UE Variation en HETD : 0		
IAE	Master	Sciences du Management	(M1)	Modifications * Recomposition de modules (permutations de 2 modules du S1 avec 2 modules du S2). Variation en HETD : 0		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations CFVU du 12 février 2015
IAE	Master	Sciences du Management	Management des Activités de Service	En M2, modifications * Changement de l'intitulé de 3 modules. Variation en HETD : 0		
IAE	Master	Sciences du Management	Management de la Communication d'Entreprise	En M2, modifications * Modifications de 5 modules, * Suppression de 2 cours. Variation en HETD : -12		
IAE	Master	Sciences du Management	Management des Ressources Humaines	En M2, modifications * Changement de l'intitulé de 3 modules, * Suppression de l'UE, non créditée, "Mémoire de recherche". Variation en HETD : 0		
IAE	Master	Sciences du Management	Management et Technologies de l'Information	En M2, modifications * Changement de l'intitulé de 9 modules. Variation en HETD : 0		
IMPGT	Master	Droit et Management de la Culture et des Medias	(M1)	Modifications Dans le parcours "Management Gestion" * Suppression de 5 éléments optionnels. Variation en HETD : -135		
IMPGT	Master	Management Public	(M1)	Modifications Dans le parcours "Management Public Environnemental" * Modification de 4 UE. Variation en HETD : 0		
IMPGT	Master	Management Public	(M1)	Modifications Dans le parcours "Management Public des Etablissements Sanitaires et Sociaux" * Modification de l'intitulé de 4 UE. Variation en HETD : 0		
IMPGT	Master	Management Public	Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux	En M2, modifications * Modification de l'intitulé d'1 UE Variation en HETD : 0		
OSU	Master		(M1 et M2)	Diminution du volume horaire de Troncs Communs de M1 et de M2 * En M1, UE "Langues / Communication" : - 15 HETD, * En M2, UE "Langues / Outils de Professionnalisation / Séminaires" : - 14 HETD. Variation en HETD : -29		
OSU	Master	Sciences de l'Environnement Terrestre	Enseignement et Formation en Sciences de la Vie et de la Terre	En M2, masterisation de la préparation agrégation dans un parcours à finalité P "Agrégation SV / STU" de la spécialité EFSVT Co-portage avec l'UFR Sciences (70% OSU, 30% Sciences) sur la base d'une fusion entre la préparation agrégation existante et la maquette EFSVT. Variation en HETD : -64		
OSU	Master	Sciences de l'Environnement Terrestre	Géologie des Réservoirs (GR2M)	Modifications En M1 et M2, modifications d'UE. Variation en HETD : -45		

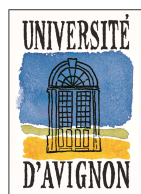
Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations CFVU du 12 février 2015
OSU	Master	Sciences de l'Environnement Terrestre	Management de l'Environnement, Valorisation et Analyse (MAEVA)	<p>Modifications : fusion de parcours inter et intra spécialités, changement d'intitulés de parcours</p> <p>1- Fusion, au sein de la spécialité MAEVA, du parcours P "Management des Pollutions et des Nuisances" de MAEVA et du parcours P de la spécialité "Système Terre [...]" dans un parcours "Gestion, Environnement et Climat" (GEC).</p> <p>NB : le changement d'intitulé de la spécialité "Système Terre [...]" et l'évolution de sa finalité nécessitant l'accord de la DGESIP, cette modification figure également dans le tableau concerné, ligne : "OSU / Master "SET" / spécialité "Système Terre [...]".</p> <p>2- Fusion des parcours "Sols et Environnement" à finalité R et "Sols / Déchets" à finalité P en un parcours à finalité R et P, "Sols Sites Déchets et Environnement" (SSDE),</p> <p>3- Changement des intitulés des autres parcours :</p> <p>3-1 "Analyse" en "Analyses Environnementales et Diagnostic des Pollutions" (AEDP), 3-2 "Chimie Analytique, Réactivité et Métrologie en Environnement" (CHARME) en "Analyse et Qualité de l'Air" (ASQA), 3-3 "Environnement, Energies, Bioprocédés" (EEB) en "Défis Energétiques et Réponses Durables" (DERD).</p> <p>En M1, * Suppression, création, modification, mutualisation, transfert d'1 UE depuis le M2 MAEVA et de 3 UE depuis SYSTER.</p> <p>En M2, * Suppression, création, modification, mutualisation, transfert d'1 UE vers le M1 MAEVA.</p> <p>Variation en HETD : -99</p>		
OSU	Master	Sciences de l'Environnement Terrestre	Médiation	<p>Modifications</p> <p>En M1, * Modifications de 4 UE, En M2, * Suppression, modification d'UE.</p> <p>Variation totale en HETD : -158</p>		
Sciences	Licence Professionnelle	Automatique et Informatique Industrielle	Conduite et Supervision des Systèmes Automatisés (CSSA)	LP fermée à compter de 2015/2016		
Sciences	Licence	Chimie	Physique - Chimie	L3 fermée sur Luminy à compter de 2015/2016		
Sciences	Licence	Physique	Physique - Chimie	L3 fermée sur Luminy à compter de 2015/2016		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie (SV)	(L1)	<p>Modifications</p> <p>* Modifications d'UE</p> <p>Variation en HETD : +9</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie (SV)	Biologie Cellulaire (BC)	<p>Modifications</p> <p>* Suppression d'une UE optionnelle</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie (SV)	Biochimie et Chimie Biopharmaceutique (BCB)	<p>Réorganisation de 2 sous-parcours : "Innovations Moléculaires et Biopharmaceutiques" (IMBIO) et "Biochimie"</p> <p>Permettre une meilleure mutualisation en L2 et introduire la génétique moléculaire en L3 IMBIO.</p> <p>* En L2, suppression d'UE optionnelles non ouvertes, création, modification, changement de semestre, * En L3, suppression de l'option "Développer votre propre outil Bioinformatique", d'une UE optionnelle jamais ouverte, création, modification, changement de semestre.</p> <p>Variation en HETD : -111</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie (SV)	Biologie Humaine et Biotechnologies (BHB)	<p>Modifications</p> <p>* Modifications d'UE,</p> <p>Variation en HETD : +3</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie (SV)	Biologie des Organismes et Evolution (BOE)	<p>Modifications</p> <p>* Modifications d'UE,</p> <p>Variation en HETD : +21</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations CFVU du 12 février 2015
Sciences	Licence	Sciences de la Vie (SV)	Physiologie et Neurosciences (PN)	<p>Réorganisation de la L2 et modification de la L3</p> <p>Permettre une orientation progressive des étudiants et offrir une structure du L2 identique sur Aix et St Charles (St Jérôme fermé).</p> <p>* En S3 et S4, augmentation du Tronc Commun et suppression des sous-parcours "Physiologie et Neurosciences Fondamentales et Pré-cliniques" (PNFP) et "Physiologie et Neurosciences Adaptatives et Cognitives" (PNAC), * Suppression, création, modification d'UE, * En L3, modification d'intitulé d'UE.</p> <p>Variation en HETD : -140</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	1- CUPGE Agro-Veto, 2- Hommes et Milieux, 3- SVT, 4- Terre.	<p>Augmentation (6 ECTS) de la mutualisation entre ces 4 parcours-types principalement en L2</p> <p>* 12 ECTS disciplinaires partagés entre Terre, HM et CUPGE (2015/2016), * 36 ECTS disciplinaires partagés entre SVT et CUPGE (-12 par rapport 2014/2015), * 15 ECTS disciplinaires partagés entre Terre et SVT (idem 2014/2015), * 3 ECTS disciplinaires partagés entre Terre et HM (idem 2014/2015), * 6 ECTS disciplinaires partagés entre Terre et CUPGE (2015/2016), * Parcours "Terre" et "Hommes et Milieux" : en S4, l'UE optionnelle PPPE-DMP devient obligatoire et en S6, l'UE optionnelle PPPE-PPL est retirée, * Parcours "Terre" : en L3, suppression du sous-parcours "Géologie et Environnement".</p> <p>Variation en HETD : -62</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	Biodiversité et Ecologie	<p>Modifications</p> <p>* Retrait d'un choix d'option en S4, * Retrait d'un choix d'option en S5.</p> <p>Variation en HETD : -10</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	CUPGE Agro-Véto	<p>Ouverture en L3</p> <p>En 2016, les modalités des concours d'accès aux écoles agronomiques et vétérinaires (voie B) changent : seuls les étudiants issus d'une L3 ou d'un niveau supérieur pourront passer le concours.</p> <p>En L2, création, modification, mutualisation de certaines UE avec les parcours-types "Terre", "SVT" et "Homme et Milieux" pour une variation en HETD de -11, En L3, création d'UE, mutualisation d'UE avec les parcours-types "Terre", "SVT" et "Homme et Milieux".</p> <p>Variation en HETD : +25,5</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	1- Hommes et Milieux, 2- Terre	<p>Modifications</p> <p>- Mutualisation d'UE avec les parcours "SVT" et "CUPGE", * En S4, l'UE optionnelles "PPPE-DMP" devient obligatoire, * En S6, l'UE optionnelle "PPPE-PPL" est retirée.</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	Mer	<p>Modifications</p> <p>* Retrait d'une option en S4, * Changement d'intitulé de 2 UE en S5</p> <p>Variation en HETD : -6</p>		
Sciences	Master	Bioinformatique, Biochimie Structurale et Génomique (BBSG)	(M1)	<p>Modifications</p> <p>Afin d'augmenter la lisibilité-attractivité de la formation, réorganisation du M1</p> <p>Semestre 1, * Le Tronc Commun est augmenté de 3 ECTS (12 crédits), * Pour les 18 ECTS restants, création de 3 parcours construits par chaînage de certaines options existantes entre elles, sans création d'UE :</p> <p>1- *Biochimie Structurale (BiSe), 2- "Bioinformatique et Génomique" (BiG), 3- "Mixte" (BiG-BiSe).</p> <p>Semestre 2, * Retrait du parcours "Mixte".</p> <p>Variation en HETD : +11</p>		
Sciences	Master	Bioinformatique, Biochimie Structurale et Génomique (BBSG)	1- Bioinformatique et Génomique, 2- Bioinformatique, Biochimie Structurale et Génomique.	<p>En M2,</p> <p>* Changement d'intitulés, de volumes horaires, fusion ou scission de modules.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations CFVU du 12 février 2015
Sciences	Master	Chimie	(M1)	En M1, * Mise en place en télé-enseignement (TE) d'un parcours de chimie en lieu et place de l'ex M1 de physique-chimie dont le S1 est actuellement commun aux 2 matières. Les enseignements de ce M1 à distance seraient disjointes dès le S1 (un parcours chimie et un parcours physique). Variation en HETD : -19		
Sciences	Master	Chimie	(M1)	Pour pallier la baisse des effectifs en M2, évolution du M1 et du M2 afin d'explicitier les objectifs du M2 dès le M1. En M1 - semestre 2, passage de 2 à 3 parcours : * Suppression de "Chimie Moléculaire", * Maintien de "Physico-Chimie Moléculaire" (PCM), * Création de " Méthodologies Innovantes en Synthèse Organique " (MISO), * Création de " Chimie pour le Vivant " (CV). <u>NB</u> : les noms de ces 2 nouveaux parcours étant repris en M2 dans la spécialité "Chimie Organique Chimie Verte Chimie du Vivant" (COCV2) dont l'évolution de la finalité nécessite l'accord de la DGSEIP, cette modification figure également dans le tableau concerné à la ligne "Sciences / Master "Chimie" / "COCV2". Variation en HETD : +12 compensée par une baisse au niveau du M1 TE (-19), soit une variation totale en HETD pour le M1 Chimie de -7.		
Sciences	Master	Chimie	1- Perfectionnement en Analyses Chimiques et Spectroscopique (PACS), 2- Chimie Informatique, Spectrométries, Analyse (CISA)	En M2, rapprochement de ces 2 spécialités (PACS à finalité P et CISA à finalité R) avec partage d'enseignements pour 12 ECTS. * Variation en HETD pour PACS : -284, * Variation en HETD pour CISA : -170. Variation totale en HETD pour ces 2 spécialités : -454		
Sciences	Master	Mathématiques et Applications	Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales (MASS)	En M2, fermeture du parcours "Gestion Sociale des Risques et de l'Environnement" (GRE) de la spécialité MASS		
Sciences	Master	Mathématiques et Applications	(M1)	Ajustements du M1 de la spécialité "Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales" et de son parcours "Analyse des populations : exploration, modélisation, prévision" (POP) suite à la disparition du parcours GRE de la spécialité MASS * Changements d'intitulés de 2UE, modification de 2 UE , permutation de 2 UE du S2 dans des UE à choix. Variation en HETD : -12		
Sciences	Master	Mathématiques et Applications	(M1)	En M1, alignement strict des maquettes pour les deux spécialités "Mathématiques Générales" (MG) et "Ingénierie Mathématiques et Modélisation" (IMM) * Suppression de 4 UE, changement d'intitulés, modification de certains volumes horaires et du nombre de crédits, division de 2 UE, permutation d'une UE du S2 au S1. Variation en HETD : -432		
Sciences	Master	Mathématiques et Applications	Mathématiques Générales (MG)	En M2, aménagement du parcours "Mathématiques Discrètes et Fondements de l'Informatique" (MDFI) * Mutualisation d'une UE d'informatique avec le parcours "Informatique Fondamentale" du Master d'Informatique, * Mutualisation d'une UE de mathématiques avec une UE du parcours "Mathématiques Fondamentales". Variation en HETD : -73		
Sciences	Master	Mathématiques et Applications	Enseignement et Formation en Mathématiques (EFM)	En M2, aménagement du parcours "Agrégation" de la spécialité EFM * Suppression de 5 UE, * Changement du volume horaire et des crédits pour une UE, * Changement de crédits pour 2 UE. Variation en HETD : -20		
Sciences	Master	Neurosciences	(M1 et M2)	Aménagement du Master suite à l'obtention du label AMIDEX * En M1 : diminution du poids et du volume horaire du Tronc Commun (de 12 à 9 ECTS) pour créer une UE d'anglais de 3 ECTS. * En M2 , dans les 2 spécialités, "Neurosciences Intégratives et Cognitives" (NIC) et "Neurobiologie, Neurophysiologie, Neuropathologie" (N3), diminution du poids et du volume horaire de certaines UE afin de créer une UE d'anglais (3 ECTS) et 1 UE d'apprentissage par problèmes et projets (3 ECTS) et la possibilité offerte aux étudiants d'effectuer soit 1 stage de 6 mois (6 ECTS) ou 2 stages de 3 mois de 15 ECTS chacun. Variation totale en HETD : -30		

Convention cadre

fixant les conditions de coopération pédagogique entre les universités et les lycées publics à classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de l'académie d'Aix-Marseille



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE



La présente convention est conclue entre :

L'université d'Aix-Marseille (AMU),

dont le siège est situé 58 boulevard Charles Livon – 13284 Marseille Cedex 07

Représentée par son président, Monsieur Yvon BERLAND

L'université d'Avignon et des pays de Vaucluse (UAPV),

dont le siège est situé 74 rue Louis Pasteur, 84029 Avignon Cedex 1

Représentée par son président, Monsieur Emmanuel ETHIS

d'une part,

Et,

L'État (rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, sis place Lucien Paye à Aix-en-Provence)

Représenté par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, Monsieur

Bernard BEIGNIER

d'autre part.

- Vu le Code de l'éducation en ses articles L132-2, L612-3, L613-5, L614-1 et D123-13, D612-1 à D612-29 D613-38 à D613-50 ;
- Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment dans ses articles 33 120 ;
- Vu le décret n° 2014-1073 du 22 septembre 2014 relatif aux modalités d'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles de lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
- Vu la circulaire n°2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur.

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le contexte général de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 22 juillet 2013 qui indique que chaque lycée disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur conclut une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de son choix dans son académie, afin de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de la recherche et de faciliter les parcours de formation des élèves, dans le respect du décret 2014-1073 du 22 septembre 2014 qui précise les modalités d'inscription des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à l'université.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention est l'expression d'une politique académique commune existant de longue date, visant à promouvoir l'accès des élèves de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) de l'académie vers les universités de l'académie, et à renouveler les coopérations et partenariats entre les établissements scolaires et les universités concernées.

Article 2 - Dispositions

Cette démarche de coopération s'appuie sur deux types de dispositions :

- des dispositions académiques communes et partagées inscrites dans cette convention-cadre, mise en œuvre par les institutions et touchant l'ensemble de la population étudiante,
- des dispositions spécifiques touchant des populations d'élèves ou d'enseignants ciblées (inscrites dans les conventions d'application EPLE-université).

Article 3. Dispositions académiques

Cette convention cadre organise la mise en application du décret 2014-1073 du 22 septembre 2014 relatif à l'inscription des élèves de CPGE à l'université dans un but de sécurisation de leur parcours de formation. Elle précise, pour l'ensemble de l'académie, les modalités d'inscription, de réorientation et de poursuite d'études dans les formations universitaires, modalités éventuellement complétées par les dispositions spécifiques décrites dans les conventions d'application.

Les conseils de classe et les commissions pédagogiques (cf titre 1) sont les instances qui instruisent les demandes d'accès à des parcours universitaires, respectivement dans les lycées et dans les universités.

A cet égard, il importe de distinguer les deux procédures autorisant la poursuite d'études universitaires :

- **La dispense :**

Accordée par la commission pédagogique, la dispense est non diplômante ; elle permet aux élèves des CPGE, dont la validation du cursus académique a été accordée par le conseil de classe, d'accéder aux études à l'université. Les élèves sont accueillis à divers niveaux de licence, et exceptionnellement de master, sans avoir à présenter les examens des niveaux inférieurs.

- **La validation ¹:**

La validation est applicable aux réorientations en cours d'année. Elle s'applique également aux élèves choisissant d'entamer un parcours parallèle en début d'année (année de CPGE plus validation d'une année à l'université). Dans tous les cas, il s'agit d'une démarche personnelle de l'élève.

A tout moment de sa scolarité, un élève peut être accueilli dans les enseignements et se soumettre aux examens de la formation universitaire dans laquelle il est inscrit selon les modalités suivantes :

- examen du dossier par la commission pédagogique. Au vu du dossier de l'élève, et sur la base du tableau de correspondance établi par la filière², la commission identifie les unités d'enseignement que l'élève devra valider, et celles pour lesquelles il bénéficiera d'une dispense.
- inscription pédagogique à l'université : quelle que soit la session d'examens à laquelle l'élève se soumet, l'inscription pédagogique doit être réalisée un mois avant le début de la session.

¹ La validation d'une année entraîne l'obtention définitive des crédits de l'année universitaire. Dans le cas particulier de la L3, la validation entraîne la délivrance du diplôme de licence

² Figurant en annexe des conventions d'application

Article 4 : Dispositions spécifiques

Ces dispositions ouvrent la possibilité de partenariats plus approfondis entre les établissements et les universités. Elles sont conçues dans l'intérêt des étudiants et ont pour but de sécuriser les parcours de réussite et faciliter leur insertion professionnelle par, des innovations pédagogiques, des conférences, des présentations liées aux possibilités d'orientation. Ces conventions visent également à initier les élèves à la recherche, par l'accompagnement à des projets, des visites de laboratoire. L'ensemble des signataires s'engage à privilégier, autant que faire se peut, les collaborations intra-académiques, dans le respect des programmes nationaux.

Article 5 - Communication

Les établissements scolaires devront diffuser les conditions fixées par la présente convention : sur le portail APB (résumé des conventions sur la fiche lycée), sur les forums et journées portes ouvertes, et aux élèves de CPGE dès leur inscription.

Titre 1 – Modalités d'accès aux parcours universitaires

Article 6 - Conseils de classe / commissions pédagogiques : périmètre

La composition des conseils de classes et des commissions pédagogiques peut être élargie :

- les conseils de classe peuvent être élargis à des représentants de l'université,
- les commissions pédagogiques peuvent être élargies à des représentants de l'EPL.

Les commissions pédagogiques peuvent être déclinées par domaine de formation ou composante.

Article 7 – Rôle du conseil de classe

A la fin de chaque année scolaire, le conseil de classe présente à la commission pédagogique idoine les dossiers des élèves des CPGE, constitués des bulletins de notes et d'une attestation descriptive du parcours de formation. Ce dernier précise notamment les crédits ECTS associés à chaque enseignement en fonction des connaissances et des compétences acquises par l'élève.

Article 8 – Rôle de la commission pédagogique

Elle examine les dossiers des élèves relevant de son champ, transmis par les lycées. Elle statue pour chaque dossier le nombre de crédits accordés.

- Pour les élèves en fin de CPGE 1

Lorsque le nombre de crédits ECTS accordés par la commission pédagogique est égal à 60, l'élève a accès de droit en L2.

Lorsque le nombre de crédits ECTS accordés est inférieur à 60, la commission pédagogique décide si l'élève reste inscrit en L1 ou s'il peut accéder en L2. Dans tous les cas, les UE de L1 non dispensées devront être validées.

- Pour les élèves en fin de CPGE 2

Lorsque le nombre de crédits ECTS accordés par la commission pédagogique est égal à 120, l'élève accède de droit en L3.

Lorsque le nombre de crédits ECTS accordés est inférieur à 120, la commission pédagogique décide si l'élève reste inscrit en L2 ou s'il peut accéder en L3. Dans tous les cas, les UE de L2 non dispensées devront être validées.

- Pour les élèves redoublants en 2^{ème} année de CPGE (cas des cubes et des 5/2), la commission pédagogique peut exceptionnellement autoriser une dispense totale de licence pour un accès direct en master 1 selon les conditions propres à chaque domaine indiquées dans l'annexe à la présente convention.

Titre 2 – Inscription à l'université

Article 9 - Inscription Administrative

Conformément au décret 2014-1073 du 22 septembre, les élèves de CPGE doivent s'inscrire à l'université avant le 15 janvier de l'année universitaire en cours, dans l'une des formations proposées par l'université ayant conclu une convention d'application avec le lycée délivrant la formation CPGE.

Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4.

Ils acquittent les droits d'inscription au taux plein auprès de l'université (tarif réglementé par arrêté conjoint du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du ministre du budget qui sera alors en vigueur). Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordée par l'Etat et les pupilles de la Nation sont, de plein droit, exonérés du paiement des droits d'inscription.

L'université est responsable des inscriptions administratives en licence. La procédure d'inscription peut se délocaliser dans les lycées sous réserve d'un nombre significatif d'élèves à inscrire. Les lycées mettent à disposition de l'université des locaux sur une ou plusieurs journées au mois en octobre. Les modalités d'inscription précises sont définies dans les conventions d'application. A l'inscription universitaire, les étudiants se verront remettre la carte d'étudiant par l'EPCSCP d'inscription qui leur donnera accès à tous les services mis à disposition par l'EPCSCP (accès aux ressources pédagogiques en ligne, aux bibliothèques universitaires, accès à l'environnement numérique de travail, aux services du CROUS, département des activités physiques et sportives...).

Titre 3 – Application de la présente convention

Article 10 – Comité de suivi

Un comité de suivi local composé de représentants des établissements concernés et des services du rectorat est mis en place et se réunira au moins une fois par an.

Article 11 – Durée, validité, annulation

La présente convention-cadre fait l'objet d'une annexe qui détaille les conditions de dispense selon les domaines universitaires de formation.

Elle entre en vigueur à compter de la date de signature, et sera renouvelée annuellement par expresse reconduction.

La présente convention pourra être modifiée à tout moment par avenant. Elle peut être dénoncée par chacune des parties avec 3 mois de préavis.

Fait à

le

Le président de l'université d'Aix-Marseille,

Yvon BERLAND

Le président de l'Université d'Avignon et des
pays de Vaucluse,

Emmanuel ETHIS

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,

Chancelier des universités

Bernard BEIGNIER

Fait en 3 exemplaires originaux : 1 exemplaire université d'Aix-Marseille, 1 exemplaire université
d'Avignon et des pays de Vaucluse, 1 exemplaire rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

Annexe à la convention cadre

Modalités de coopération pédagogique par filières de CPGE d'origine et par domaine de formation à l'université

La présente annexe à la convention cadre détaille les modalités de coopération pédagogique entre les EPLE comportant des CPGE et les universités ; elles seront reprises dans les conventions d'application. Elle annule et remplace les conventions actuellement en vigueur dans les EPLE.

Les conditions d'accès aux parcours universitaires sont définies selon :

- la filière d'origine de la CPGE : filières scientifiques (MP, PC, PSI, TSI, PT, TPC, ATS, BCPST, TB)³, filières économiques (ECE, ECS, ECT, ECP)⁴, filières littéraires (A/L, B/L, filières ENS Cachan D1 et D2)⁵;
- le domaine universitaire de formation : arts lettres langues, sciences humaines et sociales, droit-économie-gestion, sciences et technologies.

Conditions propres à chaque domaine

1. Domaines « arts, lettres, langues », et « sciences humaines et sociales »

Les conditions propres aux domaines « arts, lettres, langues » et « sciences humaines et sociales » sont les suivantes :

- **Double inscription** : il est possible de solliciter une dispense pour deux mentions de diplôme au plus.
- **Résultats aux concours** : dans la perspective d'un éventuel accès direct en master 1, une attention particulière est portée par la commission pédagogique aux cas des « cubes », notamment par une prise en compte effective des résultats aux concours suivants : sous-admissibilité aux ENS,

³ Mathématique-Physique (MP), Mathématiques-Physique-Sciences de l'Ingénieur (MPSI), Physique-Chimie (PC), Physique-Chimie-Sciences de l'ingénieur (PCSI), Physique-Technologie (PT), Physique-Technologie-Sciences de l'Ingénieur (PTSI), Technologie-Physique-Chimie (TPC), Adaptation Technicien Supérieur (ATS), Biologie-Chimie-Physique Sciences de la Terre (BCPST), Technologie-Biologie (TB).

⁴ Economique Commerciale voie Economique (ECE), Economique Commerciale voie Scientifique (ECS), Economique Commerciale voie Technologique (ECT), Economique Commerciale voie Professionnelle (ECP).

⁵ Lettres (A/L), Lettres et sciences sociales (B/L), Ecole Normale Supérieure Cachan D1 (économie-droit) et D2 (économie-gestion).

admissibilités et admissions aux concours (ENS, BEL qui inclut les écoles partenaires ISIT, ESIT, ENC, Saint-Cyr, ECRICOME et BCE via BL). Cette liste de concours pourra être actualisée chaque année.

- Cas de la Spé IEP : un élève de spé IEP peut demander une dispense de L1 en sociologie et en histoire.

2. Domaine « sciences et technologies »

Les conditions propres au domaine « sciences et technologies » sont les suivantes :

- L'accès direct en master 1 d'un 5/2 ne peut qu'être exceptionnellement accordé par la commission pédagogique après examen du dossier.

3. Domaine « droit, économie, gestion »

Les conditions propres au domaine « droit, économie, gestion » sont les suivantes :

- **Résultats au concours** : dans la perspective d'un éventuel accès direct en master 1, une attention particulière est portée par la commission pédagogique aux cas des « cubes », notamment par une prise en compte effective des résultats aux concours suivants :
 - admissibilité aux ENS (BL, MP, MPSI), Centrale Paris et ESSEC pour les mentions en économie et/ou gestion
 - sous admissibilité et admissibilité aux concours des ENS (A/L, B/L) pour la mention information et communication

Cette liste de concours pourra être actualisée chaque année.

Aucune admission n'est possible en L3 ou en M1 pour les mentions en droit.

- **Cas de la classe ECP** :

Les dispenses ne peuvent être demandées que si l'année de propédeutique a été accomplie. L'accès à l'université pourra donc se faire :

- du semestre 3 de la CPGE vers le S2 en L1,
- du semestre 4 de la CPGE vers le S3 en L2,
- du semestre 5 de la CPGE vers le S4 en L2,
- du semestre 6 de la CPGE vers le S5 en L3.

- **Dispositions spécifiques** :

Cas des CPGE ENS Cachan, D1 et D2 : les relations entre les CPGE ENS Cachan D1 et D2 sont régies par des conventions spécifiques entre l'établissement d'origine et l'université d'accueil.

4. Cas du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »

Les conditions propres à la poursuite d'études dans le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » sont les suivantes :

- **Résultats au concours** : dans la perspective d'un éventuel accès direct en master 1, une attention particulière est portée par la commission pédagogique aux cas des « cubes » par une prise en compte effective des résultats à divers concours, et selon les disciplines.

Fait à

le

Le président de l'université XXXXX,
XXX

Le chef d'établissement du lycée XXX,
XXX

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités
Bernard BEIGNIER

Fait en 3 exemplaires originaux : 1 exemplaire université XXX, 1 exemplaire lycée XXX, 1 exemplaire rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

III. Tableau de correspondance entre les filières d'origine en CPGE et les mentions de licences universitaires.

Le tableau ci-dessous détaille à titre indicatif les mentions de licence des domaines de formations auxquelles les étudiants, selon la filière CPGE suivie, peuvent avoir accès, selon les conditions générales d'admission requises par ces licences.

UNIVERSITES		CPGE LITTERAIRES		CPGE ECONOMIQUES		CPGE SCIENTIFIQUES									
DOMAINES	MENTIONS DE LICENCE	A/L	B/L	ECE-ECT- ECS-ECP	ENS D1-D2	MPSI /MP	MPSI /PSI	PCSI /PC	PCSI/ MPSI /PSI	PTSI /PT	PTSI/ PSI	BCPST	TPC	TB	ATS/TSI
DOMAINE ARTS LETTRES LANGUES	Langue, littératures et civilisations étrangères ou régionales	X	X												
	Lettres, langues	X	X												
	Langues étrangères appliquées		X	X (pour la L2)	X										
	Lettres	X	X												
	Arts du spectacle, sous réserve de places disponibles (en L3 uniquement) DEUST Théâtre, sous réserve des places disponibles (en L1 ou L2)	X													
DOMAINE ARTS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	Histoire	X	X	X (pour la L2)	X										
	Géographie et aménagement	X	X	X (pour la L2)	X										
	Philosophie	X	X												
	Sociologie		X	X (pour la L2)	X										
DOMAINE SCIENCES ET TECHNOLOGIES	Sciences pour l'ingénieur* (1) parcours type SATIS (L3) uniquement	X	X	X (1)	X (1)	X		X	X	X		X	X	X	X
	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales		X	X	X	X		X	X	X		X	X	X	
	Sciences et humanités*	X	X	X	X	X		X	X			X			
	Mathématiques					X		X	X	X		X			
	Informatique					X		X	X		X				
	Physique					X		X	X	X	X				
	Chimie							X	X			X	X		
	Sciences et technologies, parcours type MPC1*					X		X	X	X					
	Mécanique					X		X	X	X			X		
	Sciences pour l'ingénieur					X		X	X	X			X		
	Sciences de la vie											X		X	
	Sciences sanitaires et sociales		X	X	X							X		X	
Sciences de la vie et de la terre					X		X				X	X	X		
DOMAINE DROIT ECONOMIE GESTION	Administration économique et sociale	X	X	X	X	X		X	X	X		X			
	Economie et gestion		X	X	X	X		X	X	X		X			
	Gestion (en L3 uniquement)		X	X	X	X		X	X	X		X			
	Administration publique, parcours type management public	X	X	X	X	X		X	X	X		X	X	X	X
	Droit (en L2 uniquement)	X	X	X	X	X		X	X	X		X	X	X	X
	Information - communication	X	X	X	X										

*entretien obligatoire

Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE) au titre de l'année 2015-2016¹
Propositions pour la CFVU du 12 février 2015

I –RSE au niveau d'AMU et de la composante selon le type de population	Définition	Aménagements« de droit » à la demande de l'étudiant		Aménagements particuliers accordés par la composante ² à la demande de l'étudiant
		Régime long d'études	Priorité choix groupes TD/TP	
Etudiants de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)	Etudiant bénéficiant d'une double inscription : dans un lycée à classe préparatoire de l'académie d'Aix-Marseille et à AMU.	X	X	X
Etudiants engagés dans la vie active	Etudiants bénéficiant d'un contrat de travail supérieur à 40 heures/mois – production obligatoire du contrat de travail	X	X	X
Etudiants engagés dans la vie universitaire	Membres titulaires et suppléants des conseils centraux et des conseils de composante	X	X	X
Etudiants engagés dans la vie étudiante	Membres titulaires et suppléants des conseils d'administration du CROUS, du CNOUS et des conseils du CNESER	X	X	X

¹Ces dispositions ne sont pas rétroactives.

²**Les aménagements d'études sont du ressort de chaque composante en fonction de l'organisation pédagogique des formations (exemples :** dispense d'assiduité, sauf pour les TP - aménagement des horaires de cours - examens adaptés [dispense de contrôle continu obligatoire et inscription au régime terminal] - priorité dans le choix des groupes de TP/TD lorsque ces aménagements ne sont pas de droit - session spéciale d'examens dans le cas d'un contrôle continu intégral.)

<p>Sportifs de Haut Niveau et sportifs professionnels</p>	<p>Le Ministère chargé des sports institue trois listes de sportifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> 🏆 Sportifs de haut niveau 🏆 Sportifs espoirs 🏆 Partenaires d'entraînement. <p><i>Les sportifs espoirs et les partenaires d'entraînement ne sont pas des sportifs de haut niveau.</i></p> <p>Les sportifs de haut niveau font partie de plusieurs catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> 🏆 Elite 🏆 Senior 🏆 Jeune 🏆 Reconversion. <p>La liste des sportifs de haut niveau est disponible sur le site : http://www.sports.gouv.fr/index/sport-et-compétition/sport-de-haut-niveau/liste-des-sportifs-de-haut-niveau</p> <p>Outre cette vérification, l'étudiant concerné est appelé à fournir un justificatif.</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x³</p>
<p>Artistes de Haut Niveau</p>	<p>Etudiant dont l'implication forte dans une activité artistique pourrait justifier un aménagement d'études. L'éligibilité au statut sera appréciée par la Commission Artistes de Haut Niveau.</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>x</p>
<p>Etudiants en situation de handicap</p>	<p>Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant.</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>
<p>Etudiants engagés dans la vie associative</p>	<p>Membres du bureau des associations – Associations en lien avec les missions de l'Université</p>			<p>x</p>
<p>Chargés de famille</p>				<p>x</p>
<p>Etudiants engagés dans plusieurs cursus</p>				<p>x</p>
<p>Etudiants effectuant des stages longs</p>				<p>x</p>

³ A minima appliquer la circulaire N°2006-123 du 1-8-2006 – BO du 7 septembre 2006
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0601980C.htm>

Périodes et modalités d'inscription pour l'année universitaire 2015-2016 (Document soumis à la CFVU du 12 février 2015)

Contexte réglementaire :

L'article D 612-6 du code de l'éducation dispose : « Les périodes et les modalités des opérations d'inscription sont fixées par le chef d'établissement ».

I – Bornage de l'année universitaire :

Proposition de bornage de l'année universitaire 2015-2016 à 13 mois : du 01/09/2015 au 30/09/2016.

II – Périodes d'inscriptions administratives (IA) :

- **1^{ère} année (DUT, licence, PACES, PEIP) :** du 08/07/2015 au 04/09/2015
- **2^{ème} et 3^{ème} années (DUT, licence, licence professionnelle, PEIP) :** du 08/07/2015 au 18/09/2015
- **Master 1, master 2, diplôme d'ingénieur :** du 08/07/2015 au 02/10/2015
- **Doctorat :** du 08/07/2015 au 27/11/2015

Les composantes déterminent leurs dates d'IA dans les fourchettes indiquées ci-dessus ; elles pourront fixer des périodes plus étendues pour les autres diplômes et pour les populations suivantes :

- étudiants s'inscrivant dans une formation à distance,
- étudiants titulaires d'un diplôme étranger, étudiants s'inscrivant dans une formation en alternance, stagiaires de formation continue.

Toutes ces périodes doivent être affichées dès que possible aux étudiants.

Les demandes d'IA hors délai seront gérées par les composantes dans le cadre de dérogations.

III- Modalités d'inscriptions administratives :

Les inscriptions s'effectuent obligatoirement à distance (IA Web) pour les populations suivantes :

- nouveaux inscrits en DUT1, licence1 et PEIP1
- réinscriptions en DUT1/DUT2, L1/L2/L3, PEIP1/PEIL2/ingénieur1, licence professionnelle.

Les néo bacheliers exprimant leurs vœux dans le cadre d'une période complémentaire d'Admission PostBac entre le 5 et le 18/09/2015 devront procéder à leur inscription administrative en présentiel avant le 18/09/2015.

Pour tous les autres diplômes, les modalités d'inscriptions à distance doivent être privilégiées.

IV – Date limite de régularisation des inscriptions administratives :

Au-delà des périodes d'IA, de nombreuses IA sont mises en attente de paiement (pièces manquantes, attente d'une décision d'attribution de bourse ou d'exonération...).

Pour l'année universitaire 2015-2016, la date limite est le **30 novembre 2015** (à l'exception de PACES).

Sauf circonstances exceptionnelles non imputables à l'étudiant, les IA non finalisées à cette date seront annulées (Article D.612-4 du code de l'éducation : « *l'inscription est subordonnée à la production, par l'intéressé, d'un dossier (...) ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires* »).

V – Date limite de réalisation des inscriptions pédagogiques :

La nouvelle réglementation impose en 2014/2015 un contrôle d'assiduité des étudiants boursiers sur critères sociaux (identifier les étudiants boursiers ayant effectué une IA sans effectuer une IP). Cela suppose la détermination d'une date limite d'inscription pédagogique.

Pour 2015/2016, cette date limite est fixée au **30 novembre 2015** :

- Les composantes organiseront leurs campagnes d'inscriptions pédagogiques dans le respect de cette date limite ;
- Cette date limite a vocation à s'appliquer à tous les étudiants, boursiers et non boursiers.

APPEL A PROJETS VIE ETUDIANTE : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA

CFVU du 12 février 2015

Composante	Description succincte du projet (nature et objectifs)	Avis de la CFVU du 12 février 2015	Observations de la CFVU du 12 février 2015
IAE	<p>RENCONTRES ALTERNANCE : L'IAE Aix-Marseille souhaite suivre l'évolution de la formation supérieure vers une plus grande ouverture à l'apprentissage. L'IAE Aix-Marseille organisera donc le 2 Juillet 2015 des « Rencontres Alternance » suite au succès du 1er forum alternance qui a eu lieu le 11 Juillet 2013. Les étudiants de M1 de l'IAE admis en M2 ainsi que les nouveaux étudiants admis au 30/06/2015 à l'IAE Aix Marseille pour l'année universitaire 2015/2016 auront l'occasion de rencontrer les recruteurs des entreprises partenaires de l'IAE afin d'envisager leur master 1ère ou 2ème année avec un contrat d'apprentissage.</p> <p>Date et lieu de l'opération : 2 Juillet 2015 IAE Clos Guiot Puyricard CS 30063 13089 Aix en Provence Cedex 2</p> <p>Public visé (nature et nombre) : Les étudiants en Master 1 et 2 admis à l'IAE pour l'année universitaire 2015/2016 en recherche d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat professionnel)</p> <p>Nature de la communication envisagée : Communication aux étudiants : site web, e-mail, newsletter, journée portes ouvertes. Note dans le dossier de candidature, invitation dans le courrier d'admission.</p> <p>Montant de la subvention demandée à la Région : 3600 €</p>		
IAE	<p>LE FORUM ENTREPRISES : L'IAE propose depuis plusieurs années à ses partenaires économiques, et à tous ses étudiants de masters (1 et 2) et à ses diplômés, une rencontre permettant aux uns de recruter les meilleurs talents et aux autres de réussir leur insertion professionnelle. Depuis 6 ans, l'IAE a élargi l'impact du forum en proposant une décomposition en trois parties de cette démarche : les journées carrière (MSc 1 et 2), le forum des entreprises, et l'enquête.</p> <p>Date et lieu de l'opération : Octobre et novembre 2015 IAE Clos Guiot Puyricard CS 30063 13089 Aix en Provence Cedex 2</p> <p>Public visé (nature et nombre) : étudiants et entreprises partenaires soit 800 personnes pour le forum. Etudiants et intervenants pour la journée carrière.</p> <p>Nature de la communication envisagée : communiqué de presse, site internet, communication institutionnelle aux partenaires entreprises.</p> <p>Montant de la subvention demandée à la Région : 8000 €</p>		

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de
l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale**

**APPEL A PROJETS VIE ETUDIANTE – ANNEE 2015
ORGANISMES PUBLICS**

Retour au service vie étudiante et mobilité internationale

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la vie étudiante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose un accompagnement spécifique aux organismes publics. En effet, ceux-ci peuvent contribuer à une amélioration significative des conditions de vie étudiante quand ils portent des initiatives répondant aux préoccupations fondamentales des étudiants.

Les 2èmes Assises régionales de la vie étudiante organisées en mai 2009 à l'Hôtel de Région, ont permis d'identifier à nouveau les préoccupations essentielles des acteurs de la vie étudiante. Ainsi, certaines thématiques ont été recensées comme prioritaires de par les fortes attentes exprimées par les étudiants en ces domaines.

C'est pourquoi, les projets proposés devront s'inscrire dans les thématiques suivantes :

► **la santé** : les actions de prévention, de sensibilisation et d'information sur la consommation de substances toxiques et sur les addictions (alcool, drogue, médicaments...), sur la détresse psychologique, les risque sexuels, les troubles du comportement alimentaire...

► **l'accueil des étudiants** : toute manifestation destinée à faciliter l'intégration des étudiants primo entrant à l'université ou des étudiants étrangers; la mise en place de guichets d'accueil et de structures centralisant les offres de services, sur les campus ou sur le territoire régional...

► **l'insertion professionnelle** : les manifestations visant à assurer une mise en contact des étudiants avec le monde professionnel et le tissu économique, les actions d'information sur la méthodologie de recherche d'emploi, tout autre projet destiné à favoriser directement l'insertion professionnelle des étudiants...

► **le logement** : les initiatives destinées à favoriser l'accès au logement pour les étudiants.

► **le développement durable** : les actions visant l'information, la sensibilisation des étudiants sur la nécessité de préserver l'environnement et d'adopter des mesures de consommation responsables

Les demandes reçues relèveront d'un fonctionnement spécifique lié à l'organisation du projet. Le fonctionnement annuel des organismes n'est pas aidé dans ce cadre.

1. Critères de sélection

Outre la conformité de l'objet de la demande aux orientations énoncées plus haut, les projets devront satisfaire les critères suivants :

- l'opération doit avoir lieu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- l'organisme doit avoir son siège social domicilié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- le public visé doit être un public étudiant inscrit dans les établissements d'enseignement supérieur de la région. Une attention particulière sera portée aux projets touchant un maximum d'étudiants ;
- le caractère inter-établissement ou inter-campus de l'opération ou de l'équipement sera privilégié ;
- pour les projets ayant déjà fait l'objet d'un soutien de la Région au cours de l'année précédant la demande, la priorité sera donnée aux actions innovantes. En cas de renouvellement de projet, un bilan moral et financier des actions précédentes devra obligatoirement être fourni et signé par la personne habilitée à engager l'organisme ;
- le même projet émanant de porteurs différents ne pourra faire l'objet de plusieurs subventions au cours de la même année ;

Ne sont pas éligibles :

- les demandes de subvention relatives à la promotion de filières (promotion de l'offre de formation de l'organisme) ou à l'organisation de galas et soirées étudiantes;
- les demandes de subvention relatives à des voyages;
- les demandes de subvention relatives à des actions de formation et à vocation pédagogique.

2. Nature de l'aide régionale

Seront éligibles les dépenses :

- de fonctionnement : liées à la réalisation de l'opération
- l'intervention de la Région est plafonnée à 50% du montant des dépenses éligibles engagées par l'organisme.

3. Obligations du bénéficiaire de l'aide régionale

Le bénéficiaire s'engage à faire état du concours de la Région pour l'opération subventionnée sur tout document destiné au public (affiche, dépliant, programme, site internet...) ; le logo à afficher est disponible sur le site internet www.regionpaca.fr.

Le bénéficiaire s'engage à fournir un bilan complet (moral et financier) de l'opération au maximum dans les six mois suivant sa réalisation.

4. Instruction et remise des dossiers

Attention : pour toutes les nouvelles demandes supérieures ou égales à 5000 euros, le dossier devra faire l'objet d'une présentation lors d'un entretien téléphonique ou présentiel avec la chargée de mission vie étudiante dont les coordonnées figurent au bas du présent appel à projets.

Pour plus de sûreté et afin d'éviter toute perte, il est recommandé à l'envoi de votre dossier, d'adresser également un e mail à l'adresse suivante : vvalenti@regionpaca.fr afin d'avertir de votre demande. (Inutile d'envoyer les pièces du dossier mais seulement la dénomination de votre organisme et l'intitulé du projet).

Les dossiers complets, reçus dans les délais et sous la forme préconisée sont présentés, **pour information**, au Comité de sélection accompagnement de la vie étudiante.

Le Comité de sélection accompagnement de la vie étudiante est composé des vice présidents étudiants des universités de la région, du vice-président étudiant du CROUS d'Aix-Marseille et de celui du CROUS de Nice-Toulon, des vice-présidents CEVU des universités de la région, des directeurs respectifs des CROUS d'Aix-Marseille et de Nice-Toulon, de représentants des deux Rectorats d'académies et de Conseillers régionaux siégeant dans les diverses commissions thématiques liées aux domaines d'interventions prioritaires en matière de vie étudiante.

Ce comité se réunit au minimum trois fois par an.

5. Calendrier

Le calendrier est fixé en fonction de la (ou des) dates à laquelle (ou auxquelles) se déroule le projet, à savoir :

- pour les projets débutant entre janvier et avril, date limite d'envoi, le 12 décembre 2014
- Pour les projets débutant entre avril et juin, date limite d'envoi, le au 7 Mars 2015
- Pour les projets débutant entre juillet et décembre, date limite d'envoi 15 Juin 2015

<p>Les dossiers hors critères ou incomplets à la date limite ne seront pas recevables. Tout dossier refusé ne pourra être représenté</p>

**Formulaire de demande de subvention
Organismes publics**

Date de réception :

N° d'enregistrement du dossier (Réservé
au Service) :

Titre du projet :

Journée carrière et forum entreprises

**Nom de l'organisme demandeur : Aix Marseille Université
Institut d'Administration des Entreprises**

**Représenté par : Yvon BERLAND – Président
Virginie de Barnier – Directeur IAE**

**coordonnées : IAE Aix Marseille
Chemin de la Quille, Puyricard
CS 30063
13089 Aix en Provence Cedex 2**

Nom et fonction du responsable du projet : Delphine DUMAS

téléphone : 04 42 28 08 15

e-mail : delphine.dumas@iae-aix.com

Fonctionnement / investissement (rayer la mention inutile – un seul choix possible - si deux demandes, constituer deux dossiers)

Description succincte du projet (nature et objectifs) :

Cf présentation jointe

Date et lieu de l'opération :

Octobre et Novembre 2015
IAE Aix-Marseille
Chemin de la Quille, Puyricard
CS 30063
13089 Aix en Provence Cedex 2

Public visé (nature et nombre) :

Etudiants et entreprises partenaires soit 800 personnes pour le forum
Etudiants et intervenants pour la journée carrière des MSc1

Nature de la communication envisagée :

Communiqué de presse site internet-Communication institutionnelle à nos partenaires entreprises

Date :

Signature de la personne habilitée à engager l'organisme :

Coût total de l'opération :	Montant demandé à la Région :
40889,5 €	40889,5 €

Plan de financement prévisionnel

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
Frais de réception	11769,50 €	Participation des entreprises : forfait (repas + stand)	18675 €
Photographies	198 €	Participation IAE	14214,5 €
Préparation d'entretiens	4860 €	Partenaires financeurs : Conseil Régional	8000 €
Location matériels divers	3978 €		
Supports intervention	900 €		
Supports de communication	1910 €		
Frais de mission intervenants	3720 €		
Intervention webmaster	6700 €		
Secrétariat et gestion	4400 €		
Divers	600 €		
Personnel intérimaire	1854 €		
<i>Total des dépenses*</i>	40889,5 €	<i>Total des recettes</i>	40889,5 €

Cachet de l'organisme demandeur (université, école...)



le montant des dépenses et des recettes doit être identique. Toutes les recettes sollicitées doivent apparaître.

Pièces à joindre à tout dossier de demande de subvention :

En complément de la lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et signée de la personne habilitée à engager l'organisme, du budget prévisionnel de l'opération à subventionner et du descriptif détaillé de cette opération, il convient de joindre **impérativement** à votre dossier :

- Un Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
 - La délibération du Conseil d'administration ou de l'organe délibérant signée par la personne habilitée à engager l'organisme et faisant apparaître la dénomination du projet, la collectivité ainsi que le montant sollicité.
- Cette délibération devra obligatoirement être antérieure à la date de réalisation du projet.

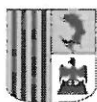
Le dossier complet doit être adressé à :

M. le Président
Région Provence Alpes Côte d'Azur
Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale
27 Place Jules Guesde
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Pour tous renseignements :

Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale
Téléphone : 04 91 57 54 44
Fax : 04 91 57 51 79
E-mail : dntaf@regionpaca.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Michel VAUZELLE
Président de la Région Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

Puyricard, le 8 Janvier 2015

Objet : demande de subvention

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du dossier de demande d'aide financière déposée par l'Institut d'Administration des Entreprises (Aix Marseille Université).

Notre structure sollicite une aide du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 8 000€ pour la réalisation de l'opération suivante :

- « **LE FORUM ENTREPRISE de l'IAE Aix-Marseille : Une rencontre annuelle entre les Entreprises et les étudiants/diplômés de l'IAE Aix** », qui se déroulera à nouveau en novembre prochain sur le site de l'IAE Aix -Marseille. Vous trouverez ci-joint un extrait du procès verbal du Conseil d'Administration de l'Université en complément de ce dossier.

Espérant que le dossier ci-joint vous apporte toutes les informations nécessaires à l'étude de notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président

Yvon BERLAND

LE FORUM ENTREPRISES de l'IAE Aix-Marseille

Une rencontre annuelle entre les Entreprises et les étudiants/diplômés de l'IAE Aix-Marseille

L'IAE Aix-Marseille propose depuis plusieurs années à ses partenaires économiques, à ses étudiants et à ses diplômés, une rencontre permettant aux uns de recruter les meilleurs talents et aux autres de réussir leur insertion professionnelle.

Les résultats sont là : le dernier taux d'insertion des étudiants de l'IAE se situe en moyenne à 97%, tous programmes confondus, trois à six mois après la fin de leur formation, malgré une conjoncture économique qui reste compliquée.

De nombreux recrutements sont réalisés lors du Forum même, tant pour les stages que pour les apprentissages et les emplois.

Chaque année, le Forum IAE Aix-Marseille attire de plus en plus d'entreprises qui apprécient la qualité de nos formations ainsi qu'une organisation simple et efficace.

A titre d'exemple la session 2014 a rassemblé encore une cinquantaine d'entreprises et partenaires régionaux, nationaux et internationaux.

Ainsi, la qualité de la prestation proposée permet de valoriser l'institut, l'université mais également notre région d'appartenance auprès des entreprises régionales, nationales, et internationales.

L'IAE Aix-Marseille a organisé cette année une conférence sur le thème « Oser » avec de grands dirigeants d'entreprises.

Ainsi étaient présents : Pierre GRAND-DUFAY, Président de TERTIUM INVEST, Jérôme MAGNAN, associé chez EY Marseille, Rémi de FOUCHIER, Vice Président de GEMALTO, Alain BROUSSE, Directeur général et Président du pôle services ONET, Didier BROUAT, Directeur de la payline MONEXT, Marc SCHILLACI, PDG d'OXATYS, Shawn SIMPSON, Chef du projet formation Interculturel et langues, Agence ITER France.

Depuis 6 ans l'IAE a souhaité élargir l'impact du forum en proposant une décomposition en trois parties de cette démarche : les journées carrière, le forum des entreprises, et l'enquête. Le succès de cette formule nous a conduits à renouveler et développer cette démarche pour la sixième année.

Les journées Carrière

Ainsi en amont du forum entreprises, une journée destinée à la préparation des étudiants consistant en ateliers et conférences selon les spécificités de chaque étudiant : 1^{ère} ou 2^{ème} année, internationaux, français, formation continue et formation initiale a été organisée

Pour les étudiants en 1^{ère} année cela a été l'occasion d'aborder tous les thèmes du projet professionnel et d'apprendre à réaliser un cv adapté à leur recherche.

Les ateliers sont conduits par des spécialistes français, anglais et américains de l'insertion professionnelle.

Des rencontres avec les managers opérationnels et les recruteurs de différents secteurs d'activité ont permis aux étudiants d'en apprendre davantage sur les métiers qui les intéressent.

Le Forum Entreprises

Objectifs de l'évènement :

- Promouvoir la relation entre les Entreprises et les étudiants et diplômés de notre école
- Organiser un évènement fédérateur autour de l'insertion professionnelle et l'employabilité des jeunes diplômés et les cadres en formation continue.
- Mettre un « coup de projecteur » sur le rôle de la Région, des universités et des entreprises et institutions partenaires – privées et publiques - et améliorer la communication autour de l'insertion des jeunes diplômés
- Pérenniser le développement de l'évènement pour les années à venir.

Organisation de l'évènement :

Le Forum se déroule tout au long de la journée, permettant de multiplier les rencontres entre les professionnels du recrutement et les étudiants.

Chaque entreprise dispose d'un stand, d'un ordinateur et d'une connexion internet. Les représentants des entreprises reçoivent nos étudiants et jeunes diplômés sur leur stand tout au long de la journée pour présenter leur entreprise et ses métiers, promouvoir leurs offres d'emploi, de stage et d'apprentissage, recueillir les candidatures et conduire les entretiens de pré-recrutement.

Les entreprises participantes bénéficient également de la possibilité de venir en amont et en aval du forum pour une rencontre en amphithéâtre avec les étudiants.

Le leitmotiv international sera renforcé cette année particulièrement avec notamment des interventions et conférences autour de ce type d'insertion de plus en plus recherché par les diplômés.

Depuis 3 ans, le Forum permet de rassembler une vingtaine de recruteurs d'entreprise et de cabinets qui font passer des simulations d'entretiens aux étudiants avec possibilité d'enregistrement d'un CV vidéo.

Déroulement précis de la journée

8h30-9h15

Accueil : Installation des stands, petit-déjeuner

9h30 - 17h

Forum : Stands, conférences, entretiens

11 h

Conférence sur le thème de « l'audace »

12h - 14h

Déjeuner

17h

Clôture du forum

Chaque Entreprise dispose de :

- Stand : un espace individuel (de 9 à 25 m²) pour accueillir les visiteurs. Ces stands sont équipés, sur demande, d'ordinateurs, de connexion Internet, de télévision + magnétoscope... Outre l'équipement standard du stand, il est possible aux entreprises d'installer leur propre matériel.
- Visibilité sur notre site internet : possibilité d'avoir un lien vers les sites internet de chaque entreprise.
- Guide du Forum : Chaque entreprise rédige une fiche de présentation exposant les possibilités d'insertion ainsi que les interlocuteurs privilégiés de la structure. Ce guide est remis à chaque étudiant.
- Accès à notre job Plateforme Carrières: Consultation des CV de nos participants et diplômés et dépôts des offres de stage, d'emploi et d'apprentissage sur notre Plateforme Carrières <http://services.iae-aix.com>
- Entretiens de pré-recrutement : organisation d'entretiens individuels ou en groupe avec les candidats pré sélectionnés qui auront postulé aux offres de stage et/ou d'emploi.
- Parrain : affectation d'un parrain (étudiant de l'IAE Aix) qui assure l'accueil et sert de guide et de relais avec l'équipe organisatrice tout au long de la journée.

De plus, les repas et pause-café pris en commun, permettent de profiter d'un moment convivial entre les entreprises et institutions partenaires et les échanges entre professionnels enrichissent la journée.

Un système de parrainage permet à une cinquantaine d'étudiants de s'associer à l'organisation de cette manifestation, en accompagnant leur entreprise « filleule » tout au long de la journée. C'est ainsi l'occasion pour chacun d'entre eux de développer une relation privilégiée avec l'entreprise de leur choix.

Partenaires :

L'édition 2014 a remporté un succès incontesté démontrant une fois de plus l'attrait de cet événement devenu incontournable tant pour le tissu économique régional que pour l'employabilité des étudiants de l'IAE Aix-Marseille.

Parmi les Entreprises et partenaires présents au Forum 2014:

- ALTEREO
- ALTERSIS
- ALTRAN
- APEC
- AUTO ESCAPE
- AVENIR TELECOM
- CABESTO
- CAPGEMINI
- CEEI Provence
- CFA Epure Méditerranée
- CISBIO BIOASSAYS
- CIRFA
- CMA CGM
- COLRUYT GROUP
- CREDIT AGRICOLE Alpes Provence
- DECATHLON
- DURANCE
- ETOP
- EXPECTRA
- EY
- GEMALTO
- GRANT THORNTON
- GROUPE ORTEC
- IAE AIX ALUMNI
- LABORATOIRES PIERRE FABRE
- JUNIOR ENTREPRISE
- LCL
- MANPOWER
- MARINE NATIONALE
- MAZARS
- MONEXT
- ONET POLE SERVICES
- POLE EMPLOI INTERNATIONAL
- PwC
- RAINBIRD EUROPE
- SERVICE DU COMMISSARIAT AUX ARMEES
- SFR
- SOCIETE GENERALE
- STUDYRAMA
- TESLA MOTORS
- UPE13 Provence Stages
- VARIBASE
- VISEO
- VOYAGE PRIVE

Nos partenaires de longue date seront présents au rendez vous annuel de ce forum et tous les secteurs d'activité sont présents ou représentés :

Banque et Assurances, Industrie, Transport, Services, la Grande Distribution, NTI, cabinets de recrutement et de travail temporaire

La présence de partenaires institutionnels et associatifs permet aussi de favoriser la représentation complète du tissu économique national et régional :

- . des PME/TPE (UPE 13)
- . de l'insertion professionnelle (APEC)

Cet événement contribue aussi à la promotion à l'étranger des entreprises régionales et nationales et plus globalement pour la région Provence et la France. En effet, chaque année environ 55 nationalités représentant environ 25% de la population étudiante sont représentées à l'IAE Aix-Marseille, en programme d'échange universitaire ou dans nos programmes Masters, MSc, MBA ou recherche. Ils sont exposés au tissu économique régional et national, dont ils seront les ambassadeurs une fois de retour dans leur pays d'origine. Cette population internationale est en augmentation chaque année.

Cette journée se justifie d'autant plus que depuis 2006-2007 l'IAE Aix-Marseille a choisi d'ouvrir un plus grand nombre de formations à l'apprentissage et de resserrer ainsi ses liens avec les entreprises et le monde économique. Il faut noter également la présence du CFA Epure à cette

manifestation. Cette tendance s'est confirmée depuis six ans, avec la création de nouvelles spécialités ouvertes à l'apprentissage.

Le Conseil de perfectionnement du CFA Epure Méditerranée a émis un avis favorable à l'extension du périmètre de l'apprentissage aux spécialités de master 2 Management de la Relation et des Ressources Humaines et Management de la Communication d'Entreprise et du Changement le 16 Juin 2011.

Toute l'organisation logistique du forum est assurée en interne et repose sur une équipe projet de 4 personnes.

L'Enquête de Satisfaction

Une enquête sera une nouvelle fois conduite auprès des entreprises participantes et permettra de recueillir leur niveau de satisfaction autour de nombreuses questions. Une étude approfondie des réponses permettra de mieux suivre les résultats et d'encore mieux cibler les besoins pour l'avenir. Ainsi, nous pourrions évoluer dans le bon sens en privilégiant les liens qui nous unissent aux entreprises régionales et nationales.

Les liens entre l'IAE, ses étudiants et diplômés, et les entreprises, ont été systématisés avec la mise en place, depuis l'année dernière, de la participation aux jurys de recrutements des entreprises représentées au Forum. Cela a d'ores et déjà permis de proposer des stages et apprentissages à nos étudiants 2014-2015. Il s'agit d'une véritable évolution dans la relation entre le monde universitaire au sens large et le monde économique.

La participation du Conseil Régional affirmerait le soutien et l'investissement de la Région dans l'insertion des étudiants et jeunes diplômés, et dans les dispositifs stages et apprentissage.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de
l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale**

**APPEL A PROJETS VIE ETUDIANTE – ANNEE 2015
ORGANISMES PUBLICS**

Retour au service vie étudiante et mobilité internationale

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la vie étudiante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose un accompagnement spécifique aux organismes publics. En effet, ceux-ci peuvent contribuer à une amélioration significative des conditions de vie étudiante quand ils portent des initiatives répondant aux préoccupations fondamentales des étudiants.

Les 2èmes Assises régionales de la vie étudiante organisées en mai 2009 à l'Hôtel de Région, ont permis d'identifier à nouveau les préoccupations essentielles des acteurs de la vie étudiante. Ainsi, certaines thématiques ont été recensées comme prioritaires de par les fortes attentes exprimées par les étudiants en ces domaines.

C'est pourquoi, les projets proposés devront s'inscrire dans les thématiques suivantes :

▶ **la santé** : les actions de prévention, de sensibilisation et d'information sur la consommation de substances toxiques et sur les addictions (alcool, drogue, médicaments...), sur la détresse psychologique, les risques sexuels, les troubles du comportement alimentaire...

▶ **l'accueil des étudiants** : toute manifestation destinée à faciliter l'intégration des étudiants primo entrant à l'université ou des étudiants étrangers; la mise en place de guichets d'accueil et de structures centralisant les offres de services, sur les campus ou sur le territoire régional...

▶ **l'insertion professionnelle** : les manifestations visant à assurer une mise en contact des étudiants avec le monde professionnel et le tissu économique, les actions d'information sur la méthodologie de recherche d'emploi, tout autre projet destiné à favoriser directement l'insertion professionnelle des étudiants...

▶ **le logement** : les initiatives destinées à favoriser l'accès au logement pour les étudiants.

► **le développement durable** : les actions visant l'information, la sensibilisation des étudiants sur la nécessité de préserver l'environnement et d'adopter des mesures de consommation responsables

Les demandes reçues relèveront d'un fonctionnement spécifique lié à l'organisation du projet. Le fonctionnement annuel des organismes n'est pas aidé dans ce cadre.

1. Critères de sélection

Outre la conformité de l'objet de la demande aux orientations énoncées plus haut, les projets devront satisfaire les critères suivants :

- l'opération doit avoir lieu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- l'organisme doit avoir son siège social domicilié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- le public visé doit être un public étudiant inscrit dans les établissements d'enseignement supérieur de la région. Une attention particulière sera portée aux projets touchant un maximum d'étudiants ;
- le caractère inter-établissement ou inter-campus de l'opération ou de l'équipement sera privilégié ;
- pour les projets ayant déjà fait l'objet d'un soutien de la Région au cours de l'année précédant la demande, la priorité sera donnée aux actions innovantes. En cas de renouvellement de projet, un bilan moral et financier des actions précédentes devra obligatoirement être fourni et signé par la personne habilitée à engager l'organisme ;
- le même projet émanant de porteurs différents ne pourra faire l'objet de plusieurs subventions au cours de la même année ;

Ne sont pas éligibles :

- les demandes de subvention relatives à la promotion de filières (promotion de l'offre de formation de l'organisme) ou à l'organisation de galas et soirées étudiantes;
- les demandes de subvention relatives à des voyages;
- les demandes de subvention relatives à des actions de formation et à vocation pédagogique.

2. Nature de l'aide régionale

Seront éligibles les dépenses :

- de fonctionnement : liées à la réalisation de l'opération
- l'intervention de la Région est plafonnée à 50% du montant des dépenses éligibles engagées par l'organisme.

3. Obligations du bénéficiaire de l'aide régionale

Le bénéficiaire s'engage à faire état du concours de la Région pour l'opération subventionnée sur tout document destiné au public (affiche, dépliant, programme, site internet...) ; le logo à afficher est disponible sur le site internet www.regionpaca.fr.

Le bénéficiaire s'engage à fournir un bilan complet (moral et financier) de l'opération au maximum dans les six mois suivant sa réalisation.

4. Instruction et remise des dossiers

Attention : pour toutes les nouvelles demandes supérieures ou égales à 5000 euros, le dossier devra faire l'objet d'une présentation lors d'un entretien téléphonique ou présentiel avec la chargée de mission vie étudiante dont les coordonnées figurent au bas du présent appel à projets.

Pour plus de sûreté et afin d'éviter toute perte, il est recommandé à l'envoi de votre dossier, d'adresser également un e mail à l'adresse suivante : vvalenti@regionpaca.fr afin d'avertir de votre demande. (Inutile d'envoyer les pièces du dossier mais seulement la dénomination de votre organisme et l'intitulé du projet).

Les dossiers complets, reçus dans les délais et sous la forme préconisée sont présentés, **pour information**, au Comité de sélection accompagnement de la vie étudiante.

Le Comité de sélection accompagnement de la vie étudiante est composé des vice présidents étudiants des universités de la région, du vice-président étudiant du CROUS d'Aix-Marseille et de celui du CROUS de Nice-Toulon, des vice-présidents CEVU des universités de la région, des directeurs respectifs des CROUS d'Aix-Marseille et de Nice-Toulon, de représentants des deux Rectorats d'académies et de Conseillers régionaux siégeant dans les diverses commissions thématiques liées aux domaines d'interventions prioritaires en matière de vie étudiante.

Ce comité se réunit au minimum trois fois par an.

5. Calendrier

Le calendrier est fixé en fonction de la (ou des) dates à laquelle (ou auxquelles) se déroule le projet, à savoir :

- pour les projets débutant entre janvier et avril, date limite d'envoi, le 12 décembre 2014
- Pour les projets débutant entre avril et juin, date limite d'envoi, le au 7 Mars 2015
- Pour les projets débutant entre juillet et décembre, date limite d'envoile 15 Juin 2015

<p>Les dossiers hors critères ou incomplets à la date limite ne seront pas recevables. Tout dossier refusé ne pourra être représenté</p>

**Formulaire de demande de subvention
Organismes publics**

Date de réception :

N° d'enregistrement du dossier (Réservé
au Service) :

Titre du projet :

Rencontres alternance à l'IAE Aix-Marseille

**Nom de l'organisme demandeur : Aix Marseille Université
Institut d'Administration des Entreprises**

**Représenté par : Yvon BERLAND – Président
Virginie de Barnier – Directeur IAE**

**coordonnées : IAE Aix Marseille
Chemin de la Quille, Puyricard
CS 30063
13089 Aix en Provence Cedex 2**

Nom et fonction du responsable du projet : Delphine DUMAS

téléphone : 04 42 28 08 15

e-mail : delphine.dumas@iae-aix.com

Fonctionnement / investissement (rayer la mention inutile – un seul choix possible - si deux demandes, constituer deux dossiers)

Description succincte du projet (nature et objectifs) :

L'IAE Aix-Marseille souhaite suivre l'évolution de la formation supérieure vers une plus grande ouverture à l'apprentissage. L'IAE Aix-Marseille organisera donc le 2 Juillet 2015 des « Rencontres Alternance » suite au succès du 1^{er} forum alternance qui a eu lieu le 11 Juillet 2013. Les étudiants de l'IAE admis en MSc 2 ainsi que les étudiants admis au 30/06/2015 à l'IAE Aix Marseille pour l'année universitaire 2015/2016 auront l'occasion de rencontrer les recruteurs des entreprises partenaires de l'IAE afin d'envisager leur master 1ère ou 2ème année avec un contrat d'apprentissage

Date et lieu de l'opération :

**2 Juillet 2015
IAE
Clos Guiot Puyricard
CS 30063
13089 Aix en Provence Cedex 2**

Public visé (nature et nombre) :

Les étudiants en Master 1 et 2 admis à l'IAE pour l'année universitaire 2015/2016 en recherche d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat professionnel)

Nature de la communication envisagée :

Communication aux étudiants : site web, e-mail, newsletter, journée portes ouvertes. Note dans le dossier de candidature, invitation dans le courrier d'admission

Date :

Signature de la personne habilitée à engager l'organisme :

Coût total de l'opération :	Montant demandé à la Région :
7550 €	3600 €

Plan de financement prévisionnel

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
Petit déjeuner+ boissons de rafraichissement pour 250 personnes	750	IAE	1950
Déjeuner	1250	CFA	2000
Communication (badges, affiches, signalétique)	1500	Conseil Régional	3600
Intervention webmaster	1450		
Secrétariat et gestion	2600		
<i>Total des dépenses*</i>	7550	<i>Total des recettes</i>	7550

Cachet de l'organisme demandeur (université, école...)



le montant des dépenses et des recettes doit être identique. Toutes les recettes sollicitées doivent apparaître.

Modèle de lettre de demande de subvention :

M. Michel VAUZELLE
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

Objet : demande de subvention

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du dossier de demande d'aide financière déposée par l'IAE Aix

Notre structure sollicite une aide du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 8000 € pour la réalisation de l'opération suivante :

- organisation du forum entreprises 2013

Espérant que le dossier ci-joint vous apporte toutes les informations nécessaires à l'étude de notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Puyricard, le 20/06/2013

Nom et fonction du signataire

Signature

Pièces à joindre à tout dossier de demande de subvention :

En complément de la lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et signée de la personne habilitée à engager l'organisme, du budget prévisionnel de l'opération à subventionner et du descriptif détaillé de cette opération, il convient de joindre **impérativement** à votre dossier :

- Un Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
 - La délibération du Conseil d'administration ou de l'organe délibérant signée par la personne habilitée à engager l'organisme et faisant apparaître la dénomination du projet, la collectivité ainsi que le montant sollicité.
- Cette délibération devra obligatoirement être antérieure à la date de réalisation du projet.

Le dossier complet doit être adressé à :

**M. le Président
Région Provence Alpes Côte d'Azur
Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale
27 Place Jules Guesde
13481 MARSEILLE CEDEX 20**

Pour tous renseignements :

Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale
Téléphone : 04 91 57 54 44
Fax : 04 91 57 51 79
E-mail : dntaf@regionpaca.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Michel VAUZELLE
Président de la Région Provence-
Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

Puyricard, le 8 Janvier 2015

Objet : demande de subvention Appel à projet Organismes publics 2015

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du dossier de demande d'aide financière déposée par **l'IAE AIX MARSEILLE/ Aix-Marseille Université**.

Notre structure sollicite une aide du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de **3600 €** pour la réalisation de l'opération suivante :

- Rencontres Alternance à l'IAE AIX (2 Juillet 2015)

Espérant que le dossier ci-joint vous apporte toutes les informations nécessaires à l'étude de notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président

Yvon BERLAND

Les rencontres « Alternance » à l'IAE Aix-Marseille 2015

L'IAE Aix-Marseille souhaite suivre l'évolution de la formation supérieure vers une plus grande ouverture à l'apprentissage. Pour nos étudiants, l'apprentissage est à la fois un moyen de professionnalisation, un financement plus confortable des années d'études, mais aussi l'acquisition d'une première expérience ouvrant souvent les portes à un recrutement en CDI.

Après consultation des étudiants et entreprises, nous observons qu'un véritable besoin de rencontre émerge en amont de la rentrée universitaire. La période de la rentrée universitaire est extrêmement chargée, à la fois pour les étudiants et pour les entreprises. La signature des contrats d'apprentissage se fait dans la plupart des entreprises avant l'été; l'IAE a à cœur d'accompagner ses étudiants pour ces démarches, en leur fournissant le conseil, le réseau et la structure appropriée pour se présenter à leurs futurs employeurs.

L'IAE Aix-Marseille organisera donc le 2 Juillet 2015 pour la deuxième fois des « Rencontres Alternance ». Les étudiants admis au 30 Juin 2015 à l'IAE Aix-Marseille ainsi que les étudiants entrant en master 2 pour l'année universitaire 2015-16 auront l'occasion de rencontrer les recruteurs des entreprises partenaires de l'IAE afin d'envisager leur Master première année ou deuxième année avec un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

Les entreprises présentes seront sélectionnées en fonction du nombre et de l'adéquation de leurs offres aux attentes des étudiants intégrant l'IAE AIX, pour cette deuxième édition des « Rencontres alternance ». Les représentants des entreprises recevront les étudiants en entretien individuel de pré-recrutement.

L'IAE s'engage par ailleurs à présenter un CV book des étudiants aux entreprises participant au « Rencontres Alternance ».

La date choisie pour ces rencontres , le 2 Juillet 2015, devrait donner l'opportunité à un grand nombre d'étudiants de décrocher leur contrat d'apprentissage avant les

vacances d'été et d'envisager leurs études dans des conditions financières rassurantes et responsabilisantes, en tant qu'étudiant salarié et dans une formule d'études professionnalisantes.

L'IAE espère cette année atteindre le quota maximal d'apprentis recommandé par la Région (192 apprentis) et développer le nombre de contrats de professionnalisation (20)

Déroulement de la journée du 2 juillet 2015 :

8h30	Accueil et installation des entreprises
9h30	Entretiens entreprise – étudiants
12h30	Pause déjeuner (Buffet)
13h30	Entretiens entreprise – étudiants suite
17h00	Fin de la journée

Tout au long de la journée se tiendront des stands d'information des partenaires (CFA, IAE Aix service alternance, CSC)

Actions de communication pour les « Rencontres Alternance » :

Aux étudiants :

- Lors des Journées Portes Ouvertes
- Sur le site web de l'IAE
- Lors des jurys d'admission
- Avec la lettre d'admission
- Par mail
- Affiches à l'IAE
- Visuel sur les écrans téléviseurs de l'IAE

Aux entreprises :

- Invitation par mail
- Phoning
- Envoi des CV books et d'un dossier « Rencontres Alternance »

Communiqué de presse, reportage vidéo/photo

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
	Solidarité	FSDIE SOCIAL						100 000,00 €	100 000,00 €	année civile 2015		100 000,00 €	
	Citoyenneté	Printemps des associations						30 000,00 €	30 000,00 €	Mars-Avril 2015		30 000,00 €	
2014-2015/86	Citoyenneté	Petits déjeuner	5839	BDE Saint-Jérôme	GARCIA Florent	SCIENCES	L3 PNAC	407,80 €	407,80 €	Année universitaire 2014-2015 - Faculté de Sciences (Etoile) Marseille	Favorable	407,80 €	
2014-2015/87	Sport	FootBulle	5839	BDE Saint-Jérôme	GARCIA Florent	SCIENCES	L3 PNAC	598,83 €	998,83 €	26 mars 2015 - Faculté de Sciences (Etoile) Marseille	Favorable	598,83 €	
2014-2015/88	Sport	Croisière Corse 2015 - AMU en route pour la Corse	5957	AUTOUR DU SPORT A L'UNIVERSITE	HUBLET Florian	SCIENCES	L3 SI	9 930,00 €	29 358,00 €	Croisière Corse: du 2 au 10 mai - La Seyne sur Mer - Calvi	Favorable avec recommandation	8 500,00 €	La Commission recommande de solliciter une participation aux frais à hauteur de 20€ par étudiant et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les tenues.
2014-2015/89	Sport	L'AMU a toutes ses voiles	5957	AUTOUR DU SPORT A L'UNIVERSITE	HUBLET Florian	SCIENCES	L3 SI	1 805,00 €	4 940,00 €	CFU Habitable 9 au 15 mars - Cherbourg	Favorable avec recommandation	1 205,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les tenues.
2014-2015/90	Sport	AMU Match Race Team	5957	AUTOUR DU SPORT A L'UNIVERSITE	HUBLET Florian	SCIENCES	L3 SI	2 016,00 €	4 186,00 €	CFU Match Racing 27 mars Antibes - 29 au 31 mai Pornichet	Favorable avec recommandation	1 416,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les tenues.
2014-2015/91	Sport	L'AMU au planning!	5957	AUTOUR DU SPORT A L'UNIVERSITE	HUBLET Florian	SCIENCES	L3 SI	1 235,00 €	2 610,00 €	Coupe de France Windsurf 9 au 11 avril - Brest	Favorable avec recommandation	875,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les tenues.
2014-2015/92	Culture Scientifique et Technique	Découverte de l'environnement et de la géologie du Bassin de Wessex (Dorset, Sud de l'Angleterre)	Création	PERILITHON	BAUDEMONT Cécile	SCIENCES	Doctorante en Sciences de la Terre	3 794,60 €	5 794,60 €	Du 22 au 25 mai 2015, Dorset - Angleterre	Favorable avec recommandation	3 794,60 €	La Commission demande l'affichage des logos FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/93	Culture Scientifique et Technique	Concours Jean Pictet	Création		CHEVRIER Quentin	DROIT	M2 Droit de la reconstruction des Etats	1 827,42 €	3 368,55 €	Charlottetown, USA	Favorable	1 827,42 €	
2014-2015/94	Culture Scientifique et Technique	Concours d'éloquence Ajaccio 2015	14564	AADSAM	DESSI Florent	DROIT	Allocataire Contractuel 2ème année	3 007,60 €	6 607,60 €	19 au 22 avril 2015 - Ajaccio	Favorable avec recommandation	3 007,60 €	La Commission demande l'affichage des logos FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/95	Autres	Journées Nationales Miage 2015	Création	Journées Nationales Miage 2015	DO Thuy An, Lisa	DROIT	M1 MIAGE	9 641,83 €	41 901,83 €	3, 4 et 5 juin 2015 sur les sites universitaires d'Aix-en-Provence (Schuman, Ferry, Forbin)	Favorable avec recommandation	7 500,00 €	La Commission estime le coût du welcome pack surévalué et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/96	Culture Artistique	Festival pluridisciplinaire "Les Arts Tissent l'Outre-Mer"	Création	Les Arts Tissent l'Outre-Mer	BITTON Juliana	DROIT	M2 Management des Organisations et Manifestations Culturelles	12 000,00 €	168 000,00 €	3 au 6 juillet 2015 - Aix-en-Provence (Méjanes, Théâtre de la Verrière, Théâtre d'Aix, IMPGT, Arcade)	Favorable avec recommandation	10 000,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et une campagne de communication auprès des étudiants d'AMU.
2014-2015/97	Citoyenneté	Création d'un journal euro-citoyen	Création	Jeunes Européens Aix-en-Provence	BOUIS Guillaume	DROIT	L3 Droit	1 100,00 €	1 500,00 €	Janvier, mars et mai, faculté de Droit et Centre-ville Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	1 100,00 €	La Commission demande la transmission du pilote au comité de lecture pour s'assurer la pluralité des opinions.
2014-2015/98	Autres	Universitas	16171	UNI-MET Aix-Marseille	BOULHOL Jean	DROIT	L1 Droit	747,00 €	847,00 €	Février 2014 (avant les vacances universitaires)	Favorable avec recommandation	747,00 €	La Commission demande la transmission du pilote au comité de lecture pour s'assurer la pluralité des opinions.
2014-2015/99	Culture Scientifique et Technique	Forum des métiers et des formations du Droit et de l'Economie	16171	UNI-MET Aix-Marseille	ARMATO Clément	DROIT	Licence Droit	1 113,00 €	1 145,00 €	11/02/2015 faculté de droit Marseille et 12/02/2015 faculté de droit Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	1 113,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/100	Culture Artistique	Evenements organisés par l'Association du Master 2 Monde chinois des affaires de l'Université Aix-Marseille I pour l'année 2014-2015	18820	Association du Master 2 Monde chinois des Affaires de l'Université Aix-Marseille I	CAILLET Jérémy	DROIT	M2 Monde chinois des Affaires	410,00 €	410,00 €	Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université d'Aix-Marseille I, année universitaire 2014-2015 (mais surtout pour le mois de février 2015)	Favorable avec recommandation	800,00 €	La Commission accorde une subvention plus importante afin de dupliquer l'événement sur le campus d'ALLSH et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/101	Autres	Evenement "speedworking alumni IAE Aix"	9256	Junior Consulting IAE Aix	VIALARD Theo	DROIT	M2 Recherche en sciences de gestion	526,67 €	810,00 €	4 novembre au bar lounge Augusto, 3 février avec lieu en négociation (et deux autres speedworking à fixer)	Favorable avec recommandation	526,67 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/102	Culture Artistique	Festival "Les Arts s'en mêlent"	4946	De Film en Aiguille	GERONIMI Marie	DROIT	M1 Administration des Institutions Culturelles	1 200,00 €	4 100,00 €	6,7,8 mars 2015, Arles: Cinémas Actes Sud, Théâtre de la Calade, Médiathèque, Espace Van Gogh	Favorable avec recommandation	1 200,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/103	Autres	Concours de négociation	10156	ELSA Aix-Marseille	SINGH Ipsita	DROIT	L2 LEA	700,00 €	1 032,66 €	2,4,6 mars 2015, faculté de Droit Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	700,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2014/104	Autres	ELSA's International Council Meeting - assemblée générale internationale d'ELSA	10156	ELSA Aix-Marseille	SINGH Ipsita	DROIT	L2 LEA	1 247,46 €	1 664,46 €	Cluj Napoca, Roumanie du 19 au 26 avril 2015	Favorable	851,46 €	La commission ne finance que le déplacement.
2014-2015/105	Culture Artistique	"Mi-Homme, Mi-Bête"	4904	Arles en Prémices	HUE Olivia	DROIT	L3 IUP AIC	1 000,00 €	12 500,00 €	14 mars 2015, rues d'Arles et place Voltaire	Favorable avec recommandation	1 000,00 €	La Commission demande l'affichage des logos FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/106	Autres	Participation au 22nd Willem C Vis International Commercial Arbitration Moot	5894	Association des Juristes d'Affaires Internationales	BERAL Alice	DROIT	M2 Droit des Affaires Internationales	5 000,00 €	10 485,00 €	27 février 1er mars à Edimbourg, Ecosse, et 27 mars 2 avril 2015 Vienne, Autriche	Favorable	5 000,00 €	
2014-2015/107	Culture Artistique	Holi Open Color Marseille	Création	Holi Open Color	PERONNET Clémence	DROIT	MSC Management général	4 000,00 €	43 000,00 €	Dimanche 31 mai à l'escale Borély	Avis différé		La commission souhaite des éclaircissements sur le budget.
2014-2015/108	Sport	Bubble Foot	9887	ASPEL	CHIANESE Perrine	STAPS	L3 Management du sport	1 944,60 €	7 915,60 €	Les 5 et 6 mars 2015 sur le campus de Luminy et au Palais des sports de Marseille	Favorable avec recommandation	1 944,60 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/109	Sport	The Luminator	9887	ASPEL	GIANNUCCI Julien	STAPS	M2 MOS	8 072,00 €	11 072,04 €	17 mai 2015 sur le campus universitaire de la Faculté d'Aix-Marseille à Luminy	Favorable avec recommandation	8 072,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/110	Sport	Lumi-nuit	3715	ASFSS	MICHEL Marine	STAPS	M1 MOS	7 500,00 €	17 905,90 €	Mercredi 1er avril 2015 sur le campus de Luminy	Favorable avec recommandation	6 000,00 €	La Commission estime le budget T-Shirt surévalué et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et les T-Shirts.
2014-2015/111	Sport	Nuit du sport	3715	ASFSS	VULLO Lucas	STAPS	L3 EM STAPS	1 192,08 €	2 092,08 €	Mercredi 4 février 2015 - Campus de Luminy	Favorable avec recommandation	1 192,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/112	Sport	2ème édition du Tournoi de Tennis Ballon	3715	ASFSS	ASSAIANTE Lucas	STAPS	M1 MOS	631,02 €	871,02 €	4 mars 2015, Halle des sport - Luminy	Favorable avec recommandation	631,02 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et les T-Shirts.
2014-2015/113	Sport	AssoM Fun Day	5510	ASSOM	MAUSSION Erwan	AMU	L3 STAPS	1 800,00 €	3 276,51 €	Samedi 21 février 2015 au Gymnase de St Jérôme	Favorable	1 800,00 €	
2014-2015/114	Culture Artistique	Assom Chef	5510	ASSOM	MAUSSION Erwan	AMU	L3 STAPS	1 920,00 €	7 226,96 €	14 mars 2015 au Restaurant Universitaire Gaston Berger - Saint Charles	Favorable avec recommandation	1 920,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et les T-Shirts.
2014-2015/115	Sport	Week-end ski	5933	BDE Lumini&Sciences	GOMEZ Aurélien	SCIENCES	L2 Physique	1 000,00 €	9 163,20 €	Du 6 au 8 février 2015 - Seignus Val d'Allos	Favorable	700,00 €	
2014-2015/116	Autres	Diffusion, communication sur les projets	5492	CCL	BERGTHOLD Vincent	SCIENCES	Océanologie	1 937,00 €	8 915,00 €	Tout au long de l'année sur le campus de Luminy	Défavorable		

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/117	Culture Artistique	Festival TOUKOULEUR 2015	5492	CCL	SOUCHET Alain	SCIENCES	M1 Océanographie	11 457,00 €	26 741,00 €	22 mai 2015, campus de Luminy	Favorable avec recommandation	11 457,00 €	La Commission accepte de financer le projet sous réserve de l'obtention des autorisations délivrées par les services de l'université et du respect de la réglementation concernant la non distribution de boissons alcoolisées sur le campus. La commission prend une position ferme au regard des incidents de l'an dernier : en cas de non respect des recommandations et du règlement intérieur de l'université, le complément de la subvention ne sera pas versé et un remboursement total ou partiel des sommes attribuées à l'association pourra être demandé.
2014-2015/118	Culture Scientifique et Technique	Journée consacrées à l'internationalisation des jeunes chercheurs	4350	Hippo'thèse	PINOS Sandrine	SCIENCES	Doctorat en biologie	1 276,00 €	1 276,00 €	27 mars 2015, site Saint-Charles	Favorable avec recommandation	1 276,00 €	La Commission demande l'affichage des logos FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/119	Culture Artistique	Carnaval de Marseille	6324	Sémélé	LUSTI Lisabeth	ALLSH	L2 Psychologie	1 954,60 €	2 624,60 €	11 avril à Marseille	Favorable avec recommandation	1 955,00 €	La Commission recommande de faire appel à un DJ étudiant et l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/120	Culture Artistique	Les Etudiannes	6324	Sémélé	HOANG Thierry	ALLSH	Sciences du langage	426,00 €	1 384,48 €	19 février, 26 mars, 23 avril	Favorable avec recommandation	426,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et la gratuité pour les étudiants si obtention d'une aide par la ville d'Aix-en-Provence.
2014-2015/121	Autres	Aménagement du foyer étudiant par le BDE Carrières Sociales	11714	L'ASSO CITE DES ETUDIANTS DE GESTION URBAINE	OUCHENE Laura	ALLSH	Carrières Sociales	162,90 €	482,90 €	Semaine du 2 février à l'IUT Carrières Sociales	Favorable avec recommandation	163,00 €	La Commission recommande de se rapprocher de la DHSE pour l'achat de peintures et produits adaptés.
2014-2015/122	Culture Artistique	Production Mayday	Création	In Theatro Veritas	GRIESSER Johanna	ALLSH	L3 Arts du spectacle Théâtre	1 100,00 €	1 694,29 €	D'octobre 2014 à novembre 2015: France, Algérie, Egypte, et Serbie. Universités et Théâtres	Favorable avec recommandation	1 100,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/123	Culture Artistique	AMUSTRAD Musiques et danses traditionnelles à l'Université d'Aix-Marseille	Création	AIX BALETI	BRUNEL François	ALLSH	L3 Musicologie	1 553,04 €	4 513,04 €	Ateliers danses: 1er et 3eme mercredi du mois de 17h30 à 20h00/Baleti fin année: fin avril 2015 ALLSH/Baleti de rentrée: début octobre 2015 à la Maison Maréchal Juin	Favorable avec recommandation	1 553,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/124	Culture Artistique	Projet d'exposition des créations des étudiants	5660	Courant d'Art	DUBOC Sibylle	ALLSH	L2 Art Plastiques	337,90 €	337,90 €	Fin concours: 25 janvier. Début vernissage: fin mars, début avril. Œuvres exposés pendant 3 semaines	Favorable avec recommandation	337,90 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/125	Culture Artistique	Cycle découverte des musées	5660	Courant d'Art	PONT Sébastien	ALLSH	L3 Histoire	336,00 €	336,00 €	Printemps 2015: Musée Granet, Mémorial du Camp des Milles, Musée des Beaux-Arts à Marseille, Musée d'Art Contemporain de Marseille et le musée ZIEM à Martigues	Favorable avec recommandation	336,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/126	Culture Artistique	Cycle découverte des arts de la scène et de la musique	5660	Courant d'Art	PONT Sébastien	ALLSH	L3 Histoire	471,00 €	831,00 €	Tragédie le 07/02 au GTP; l'avantage avec les femmes le 20/02 théâtre du jeu de paume; l'école des femmes le 10/03 théâtre du gymnase; insula orchestra le 19/03 au GTP; le sacre du Printemps le 24/04 au GTP	Favorable avec recommandation	471,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/127	Sport	Participation de l'EJCAM au tournoi inter-écoles de journalisme, édition 2015	16172	BDE EJCAM	ROYER Louis	EJCAM	M2 Journalisme	6 000,00 €	6 718,50 €	Du 6 au 8 février à Lannion (22)	Favorable avec recommandation	6 000,00 €	La Commission demande l'affichage du soutien financier du FSDIE d'AMU sur toute la campagne de communication.
2014-2015/128	Autres	Week-end d'initiation au monde de l'industrie	5930	ALEE	ALFARO-MORENO Anais	SANTE	L3 Pharmacie	1 900,00 €	3 327,20 €	7 et 8 mars à Lyon	Favorable	1 900,00 €	
2014-2015/129	Solidarité	Carnaval à l'Hôpital	2997	AEM2	GUIMERA Jordan	SANTE	L3 Médecine	295,96 €	295,96 €	2 au 6 mars, hôpital Enfant de la Timone	Favorable avec recommandation	296,00 €	La Commission demande un retour sur l'événement.
2014-2015/130	Sport	Aix-Marseille Université au Seven Trophy	Création		MEUDIC BRUN Doriane	SANTE	Odontologie	4 120,00 €	4 900,00 €	11 et 12 mars à Poitiers	Favorable avec recommandation	4 120,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les maillots.
2014-2015/131	Autres	XXVIIème Gala Médecine	2997	AEM2	COLANTONIO Mathias	SANTE	L3 Médecine	15 000,00 €	28 850,55 €	6 mars, amphî Maurice TOGA et grand Hall, faculté de Médecine	Favorable avec recommandation (-2 abstentions)	10 400,00 €	La Commission estime le budget décoration du grand hall surévalué.
2014-2015/132	Sport	Weekend Ski AEM2	2997	AEM2	COLANTONIO Mathias	SANTE	L3 Médecine	2 000,00 €	44 480,00 €	Station de Superdévoluy du 31 janvier au 2 février	Favorable avec recommandation	2 000,00 €	La commission FSDIE apporte aux étudiants pour le WE Ski mais ne finance pas l'apéro-raclette.
2014-2015/133	Autres	March meeting 2015	Création		CARTON Isis	SANTE	L3 Médecine	511,00 €	1 031,00 €	du 2 au 8 mars 2015 à Antalya en Turquie	Favorable	511,00 €	
2014-2015/134	Autres	AG ANEPF à Lyon du 20 au 22 février	5895	AE2P	ANDRE Nicolas	SANTE	Pharmacie	967,00 €	1 387,00 €	à Lyon du 20 au 22 février, faculté de Pharmacie	Favorable	623,00 €	La commission finance les déplacements pour un maximum de 7 étudiants
2014-2015/135	Autres	Cinquième Week-end Tutorat	Création	Cinquième Week-end Tutorat ANEPF/ANEMF	FADDOUL Mariane	SANTE	Pharmacie	3 865,79 €	11 445,79 €	Du 30 janvier au 1er février 2015 à la faculté de Pharmacie de Marseille	Favorable	3 865,79 €	
2014-2015/136	Autres	Conseil d'Administration et Week-end des LEO-LORE	2997	AEM2	SUNHARY DE VERVILLE Pierre-Louis	SANTE	L3 Médecine	662,30 €	862,30 €	Du 6 au 8 février 015 à Rouen	Favorable	662,30 €	
2014-2015/137	Autres	REC-WEEM	2997	AEM2	PRIEUR-BLANC Nicolas	SANTE	L3 Médecine	499,50 €	659,50 €	Du 27 février au 1er mars 2015 à Paris	Favorable	400,00 €	
2014-2015/138	Autres	Congrès UNECD février 2015	5889	CPECD	CASANOVA Christian	SANTE	Odontologie	981,43 €	1 211,43 €	Nantes du 6 au 8 février 2015	Favorable	651,25 €	

Nb de projets Présentés :	53 + 2	Total Sommes demandées :	275 182,33 €	Total subventions accordées	254 934,24 €
Nb de projets Financés :	51 + 2	Montant global des projets présentés :	689 496,08 €		

Montant crédits ouverts au budget 2015 :	613 000 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	254 934,24 €

Montant disponible avant commission :	613 000,00 €
Montant disponible après commission :	358 065,76 €

Classification : Types de projets

CA : Culture Artistique
CST : Culture Scientifique et Technique
Sport : Sport
EN : Environnement
Solidarité : Solidarité
Santé : Santé
Citoyen : Citoyenneté
Hand : Handicap
Autres : Autres